

AUCUN RÉPIT POUR LES HUMANITAIRES

Etude de l'incidence de la violence armée sur le personnel
chargé de l'aide humanitaire et du développement

Cate Buchanan et Robert Muggah



centre for
humanitarian
dialogue

Centre pour le
dialogue
humanitaire



Juin 2005

Table des matières

Infographie.....	3
Termes et sigles.....	4
Avant-propos.....	7
Introduction	8
Observations principales.....	10
Section 1 : Prendre la mesure de la menace que constituent la disponibilité et l'usage impropre des armes légères	12
<i>Données probantes : Exposition des travailleurs humanitaires à la violence armée</i>	
<i>Caractéristiques de Dans la Ligne de Mire : Phase II</i>	
Section 2 : Observations	19
<i>Profil des participants</i>	
<i>Evaluer les dangers de la généralisation et de l'usage impropre des armes</i>	
<i>Lieux d'insécurité : Bilan des contextes sécuritaires</i>	
<i>Les armes à l'échelle locale</i>	
<i>Incidence sur les civils</i>	
<i>En joue : les incidences sur les personnels</i>	
<i>Incidences sur les opérations</i>	
<i>Formation à la sécurité</i>	
<i>Privatisation de la sécurité</i>	
Section 3 : Deux régions en gros plan : Les Grands Lacs et le Moyen-Orient.....	38
<i>Contexte sécuritaire des régions en gros plan</i>	
<i>Répercussions sur les civils et les opérations</i>	
<i>Pris pour cibles</i>	
<i>Vigiles</i>	
<i>Formation à la sécurité</i>	
Section 4 : Pays en gros plan : l'Angola et l'Afghanistan	44
<i>Pris pour cibles</i>	
<i>Obstacles aux opérations</i>	
<i>Vigiles</i>	
Section 5 : Considérations méthodologiques.....	48
<i>Avancées</i>	
<i>Revers</i>	
Section 6 : Discussion	51
<i>Le désarmement dans une perspective de sécurité humaine</i>	
<i>Dispositions prises par les institutions</i>	
<i>Signalement des incidents et action récente de l'ONU</i>	
<i>Dispositions prises par les ONG</i>	
Section 7 : Recommandations.....	58
Références et lectures conseillées.....	61
Annexes.....	64

Infographie

Graphique 1. Incidents violents signalés par des organisations entre 2003 et 2004

Graphique 2. Pays ayant signalé le nombre le plus élevé de travailleurs humanitaires tués entre 1997 et 2003

Graphique 3. Nombre de décès signalés de travailleurs humanitaires et de développement dus à des actes de violence entre 1997 et 2003

Graphique 4. Taux de participation en 2004

Graphique 5. Les participants de *Dans la Ligne de Mire* : 2004

Graphique 6. Profil professionnel des participants

Graphique 7. Classement du degré de violence, de généralisation et usage impropre (G&UI), et du sentiment de menace

Graphique 8. Perception du contexte sécuritaire

Graphique 9. Ici, là, et partout ailleurs : où sont observées les armes :

Graphique 10. Les coupables : les armes causant le plus de décès et de blessures parmi les civils

Graphique 11. La généralisation et l'usage impropre des armes entravent-ils l'accès aux populations bénéficiaires ?

Graphique 12. Avez-vous été victime d'un incident de sécurité ?

Graphique 13. Degré de menace personnelle générée par les armes à feu

Graphique 14. Comportements face à l'insécurité

Graphique 15. Accès au soutien psychologique et sentiment de menace

Graphique 16. Votre organisation actuelle ou un employeur précédent vous a-t-il formé à la sécurité ?

Graphique 17. Pourcentage de personnels local et international formés à la sécurité

Graphique 18. Contexte sécuritaire et formation à la sécurité

Graphique 19. Contexte sécuritaire et formation à la sécurité parmi les personnels local et expatrié

Graphique 20. Niveau de formation par pays

Graphique 21. Degré de violence et recours aux vigiles armés

Graphique 22. Comment les participants perçoivent le degré de violence dans les Grands Lacs et au Moyen-Orient

Graphique 23. Comment les participants perçoivent le degré de menace dans les régions en gros plan

Graphique 24. Comment nationaux et expatriés perçoivent le degré de menace dans les régions en gros plan

Graphique 25. Comment hommes et femmes perçoivent le degré de menace

Graphique 26. Obstacles aux opérations dans les Grands Lacs et au Moyen-Orient

Graphique 27. Avez-vous été victime d'un incident de sécurité au cours des six derniers mois ?

Graphique 28. Victimisation personnelle selon la nationalité et la région

Graphique 29. Victimisation personnelle selon la région et le genre

Graphique 30. Comment les participants perçoivent l'efficacité des vigiles

Graphique 31. Formation à la sécurité selon les régions : Comparaison personnels expatrié / national

Graphique 32. Victimisation personnelle selon les pays en gros plan : personnels expatrié et local

Graphique 33. Victimisation personnelle selon les pays en gros plan et le genre

Graphique 34. Pourcentage de participants signalant des obstacles générés par la violence armée

Graphique 35. Comment les participants perçoivent l'efficacité des vigiles

Graphique 36. Nombre de décès signalés parmi les personnels civil et militaire de l'ONU entre 1990 et 2004

Encadré 1. Résumé des observations de la Phase I

Encadré 2. Qu'est-ce que l'indice de généralisation et d'usage impropre ?

Encadré 3. L'Angola

Encadré 4. L'Afghanistan

Encadré 5. «Remettre les armes à leur place» : un instrument pratique destiné aux organisations

Encadré 6. Gestion de la sécurité par les ONG : point de vue de OCHA

Termes et Sigles

Dans la Ligne de Mire – Etude sur la sécurité et les risques en matière d'aide humanitaire et de développement, appelée également Projet *Dans la Ligne de Mire*.

Phase I – Projet à grande échelle réalisé conjointement par le Small Arms Survey et le Centre pour le dialogue humanitaire en partenariat avec neuf organisations, entre novembre 2001 et août 2003. La principale ressource était une enquête de victimisation, ainsi que l'étude Johns Hopkins sur la mortalité et la morbidité des agents humanitaires entre janvier 2002 et août 2003. Le rapport *Dans la Ligne de Mire* est disponible sur www.smallarmssurvey.org et sur www.hdcentre.org en français, espagnol et anglais.

Phase II – Le projet a pris de l'ampleur, avec plus de 17 organisations partenaires. Entre septembre 2003 et juillet 2005, a eu lieu la plus vaste enquête de victimisation jamais réalisée auprès du personnel humanitaire. Le rapport *Aucun répit pour les humanitaires* est disponible sur www.smallarmssurvey.org et sur www.hdcentre.org dans plusieurs langues.

Distribution et récolte du questionnaire - Dans le cadre de la Phase II, les questionnaires ont été distribués entre février et novembre 2004, et plus de 2 000 personnes y ont répondu dans 90 pays.

Points de contact – Parmi les organisations partenaires, pas moins de 17 personnes étaient chargées d'assurer la liaison avec les coordinateurs du projet, de distribuer les questionnaires au sein de leurs structures, veiller à leur retour, et fournir des informations relatives à celles-ci. Les points de contact sont tous cités dans les Remerciements.

Pays en gros plan – L'Afghanistan et l'Angola ont été choisis, car ils se trouvent à des phases de transition différentes après des conflits armés profondément enracinés. Chacun a mené ou mène un processus officiel

de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), et la perspective d'en évaluer l'impact ou les impacts nous a incités à nous concentrer sur ces pays. En outre, la majorité des organisations partenaires y étaient présentes.

Régions en gros plan : La région des Grands Lacs (plus particulièrement le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda, la RDC et la République du Congo) et celle du Moyen-Orient (notamment l'Irak, l'Iran, la Jordanie, la Palestine et Israël) ont été choisies, car elles présentent différentes formes de conflit armé, ainsi que des problèmes et des approches variés en matière de contrôle des armes légères. En outre, la majorité de nos organisations partenaires mènent des opérations et élaborent des programmes dans ces deux régions.

Le Programme d'action – Le Programme d'action de l'ONU en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, adopté en juillet 2001. Le texte intégral est disponible sur : disarmament2.un.org/cab/poa.html.

Armes légères et de petit calibre : Bien qu'il n'existe pas de définition consensuelle pour l'expression «armes légères et de petit calibre», on entend généralement par «armes de petit calibre» grenades, fusils d'assaut, armes de poing, revolvers et mitrailleuses légères. Tandis que les «armes légères» comprennent les armes antichars et antiaériennes, les mitrailleuses lourdes et les fusils sans recul. Dans ces deux catégories, n'entrent pas l'artillerie lourde, ni d'autres armes classiques majeures, ni les mines terrestres antipersonnel. Voir la définition du rapport du Groupe d'experts de l'ONU de 1997 (disponible sur www.un.org/sc/committees/sanctions/a52298.pdf). Les termes «armes», «armes à feu», «armes légères» ou «armes légères et de petit calibre» sont utilisés de façon interchangeable dans ce rapport.

Remerciements

Assistants de projet : Mireille Widmer, Gina Pattugalan, Mark Burslem et Kerry Maze

Conception des bases de données : Paul Kowal

Saisie des données : Melanie Caruso, Julie Evans, Gilda Noori, Cynthia Ramirez, Christian Bundegaard, et Sahar Hasan

Analyse des données : Ryan Beasley et Robert Muggah

Traduction de l'enquête : Ahmed Al-Baddawy, Peter Bartu, Claudia Faes, Gilda Noori, le Working Group for Weapons Reduction (Cambodge), Mireille Widmer

Assistant de rédaction : Emile LeBrun

*De nombreuses personnes ont contribué à la réussite de ce projet et à l'élaboration de **Aucun répit pour les humanitaires**. Nous n'aurions rien pu accomplir sans l'assistance d'un vaste réseau de points de contact au sein des organisations, notamment :*

CARE : *Point de contact - Jennifer Owens*, ainsi que Ayman Mashni et Liz Simes (Jérusalem), Mohamed Khaled (Cisjordanie), Paul Barker (Afghanistan), Douglas Steinberg (Angola), Phil Vernon (Ouganda), Anne Morris (Rwanda), Brian Larson (RDC), Ted Bonpin (Philippines), Promboon Panitchpakdi et Pasong Lertpayub (Thaïlande), John Levinson (Cambodge), Johan Kieft (Indonésie), Alia Kalifeh (Irak), Liam Maguire et Anis Tarabey (Jordanie).

Concern Worldwide : *Point de contact - Dominic Crowley*, ainsi que Nic Street (Liberia), Ann McNamara (itinérante), Eddie Rogers (Rwanda), Tilay Nigussie (RDC), Theresa McDonald Fristrom (Cambodge), et Toireas Ni Bhriain (Sierra Leone).

Fédération internationale de la Croix-Rouge : *Point de contact - Tor Planting*, ainsi que Sally Miller (Liberia), Momodou Fye (RDC), Jacqueline Wright et Arthur De-Winton Cummings (Sierra Leone), et Ernest Cummings (Afghanistan).

GTZ : *Points de contact - Torge Kuebler, Katja Schemmann*, ainsi que Alpha Diallo (Liberia), Ferdinand Takatsch (Sierra Leone), Heinz-Michael Hauser (Jordanie et les TPO), et Jurgen Weyand (Asie-Pacifique).

HCR : *Points de contact - Sulayman Khuri et Iain Hall*, ainsi que Miriam Moller (Cambodge), Robert Ashe (Indonésie), Sten Bronee (Jordanie), Jim Vail (Ouganda), et Christer Skarp (Irak).

International Rescue Committee : *Point de contact - Jodi Nelson*, ainsi que Sam Sherman (Siège), et Christof Kurz (Sierra Leone).

Médecins du Monde : Marietta Hadzipetrou (Jérusalem), et Charlotte Deze (Afrique de l'Est).

OCHA : *Point de contact - Daniel Augstburger*, ainsi que Paul Bonard (Liberia), Ira Goldberg et Emma Vincent (Sierra Leone), Valerie Julliard (Kenya), Eliane Duthoit (Ouganda), Michael Elmquist (Indonésie), David Shearer (Territoires palestiniens occupés), et Philippe Lazzarini (Angola).

Organisation internationale pour les migrations : *Point de contact - Bill Hyde*, ainsi que Matt Heber (Afghanistan)

Oxfam-GB : *Points de contact - Andy Gleadle, Heather Hughes, Halakhe Waqo*, ainsi que Sarah Ireland (Afghanistan), Khon Son Muchhim (Cambodge), Wa'el Ibrahim (Jérusalem), et Jonathon Napier (Sierra Leone).

PNUD : *Point de contact - Leon Terblanche*, ainsi que Elizabeth Oduor-Noah (Liberia), Zoe Dugal (Sierra Leone), Stephen Kinloch-Pichat (Afghanistan), Timothy Rothermel (Jérusalem), Oumar Sako et Kjetil Hansen (Rwanda), Iolanda Fortes (Angola), Ewa Wojkowska (Indonésie), et Peter Batchelor (Siège).

Programme alimentaire mondial : *Points de contact - Carlo Scaramella, Cecilia Lonnerfors*, ainsi que Pablo Recalde (Mali), Rosemary Parnell (Liberia), Henning Scharpf (Angola), Arnt Breivik (Irak), Moumini Ouedraogo (RDC).

Red-R : *Point de contact - Mark Allison*

Save the Children : *Point de contact - Nick Mathers*, ainsi que Lisa Laumann (Afghanistan), Leila Bourahla et Jerry Zanger (Liberia), Neil Turner (Afrique de l'Est), Michael Novell, Noel Puno et Nida Vilches (Philippines), Peter Sykes (Rwanda), Carol Mortensen et Srun Pheng (Cambodge), Ami Mina et Attalah Kuttah (Jordanie), et Mark Capaldi (Asie-Pacifique).

UNICEF : *Points de contact - Sharon Kellman, Julie Myers*, ainsi que Bjorn Forssén (Liberia), Donald Robertshaw (Sierra Leone), Sharon Ball (Angola), Sarah Norton-Staal (Afrique de l'Est), Reza Hossaini (Afghanistan), Rudi Luchmann (Jérusalem), Leon Dominador Fajardo (Philippines), Rodney Hatfield (Cambodge), Youssuf Abdel-Jelil (Burundi), et Steven Allen (Indonésie).

UNSECOORD : *Point de contact - Robert Painter*, ainsi que Arve Skog (Sierra Leone), Werner Van den Berg (Angola), et Joseph Gomis (RDC).

World Vision : *Points de contact - Paul Sowter*, ainsi que Heather Elliott (Australie), Etmonia Tarpeh (Liberia), Andrew Bone (Afrique de l'Est), James Odong (Ouganda), Ecita Perez et Danny Lucero (Philippines), Bill Forbes (Cambodge), Iain Curtis (RU), Allyn Dhynes (Jérusalem), Henry Mukanya (RDC), Eddie Brown (Angola).

Notre profonde reconnaissance va également à :

Neb Sinthay, Working Group for Weapons Reduction, Cambodge

Desmond Molloy, anciennement MINUSIL/MINUSTAH

Réseau des ONG de la Sierra Leone

Michael Keating, UNSCO

Guy Siri et Maria Trafacanti, UNRWA à Jérusalem

Donald Rogers, Catholic Relief Services

Eunice Ignacio et Alan Cain, Development Workshop (Angola)

Margareta Wahlstrom, MANUA

Nick Downie, Bureau de sécurité des ONG en Afghanistan (ANSO)

Anna Elisabeth de Beer, Conseil de coordination des secours à l'Afghanistan (ACBAR)

Susanne Schmeidl, Afghan Civil Society Forum (ACSF)

Diane Johnson, Mercy Corps

Geraldine O'Callaghan, PNUD

Philips Vermonte, Centre d'études stratégiques et internationales de l'Indonésie

Larissa Fast, Institut international Kroc d'études pour la paix, Université Notre-Dame

Ed Giradet, consultant indépendant

Keith Krause, Small Arms Survey

Martin Griffiths, Centre pour le dialogue humanitaire

Pour conclure, nous tenons à exprimer toute notre gratitude au Ministère britannique du Développement international pour son généreux soutien financier au projet entre 2004 et 2005.

Avant-propos

Une tendance inquiétante a été observée ces dernières années : les agressions intentionnelles à l'encontre des organisations et des personnels chargés de l'aide humanitaire et du développement sont en augmentation, de la Tchétchénie en Haïti, de l'Irak à la République démocratique du Congo. Cela précarise de plus en plus l'action de ces organisations, mais il y a pire encore : chaque fois que les humanitaires sont pris pour cibles ou ne peuvent travailler par peur des agressions, ce sont les civils qui en paient le prix.

Que la violence à laquelle ils sont confrontés soit issue d'un conflit ou de la criminalité, la prolifération des armes légères contribue largement à ce sentiment d'insécurité.

Aucun répit pour les humanitaires nous permet de mieux comprendre les multiples incidences de l'omniprésence des armes à feu sur les personnels et les opérations. Cette étude nous offre un précieux aperçu de la façon dont les organisations réagissent à cette menace, et de ce que nous pouvons encore entreprendre pour améliorer la sécurité de tous nos agents. En mettant ainsi en lumière les instruments concrets de la violence, elle attire également notre attention sur un domaine où les organisations humanitaires et de développement peuvent, ensemble, changer la donne : la lutte contre le commerce des armes, et les incidences néfastes de la violence armée.

Ce rapport prouve qu'il faut, sans attendre, veiller davantage à enrayer le flux d'armes vers les zones en proie à l'insécurité et la violence. En braquant ainsi les projecteurs sur les pays touchés tel l'Afghanistan et l'Angola, il fait une autre constatation : là où les armes sont aisément disponibles, elles doivent être rapidement et totalement éliminées et détruites. Les organisations à vocation humanitaire et de développement doivent faire entendre leur voix dans les débats internationaux sur le contrôle des armes légères, et s'employer à ce que responsables politiques et gouvernements comprennent mieux la réalité quotidienne de leurs collaborateurs. A mes yeux, un tel engagement ne constitue pas une nouvelle sphère d'activité, mais fait partie intégrante des initiatives pour protéger les civils.

Je félicite le Centre pour le dialogue humanitaire et le Small Arms Survey de ce remarquable travail de recherche sur le coût humain du commerce non réglementé des armes pour une communauté spécifique. Il incombe à présent aux organisations d'aide humanitaire et de développement – mais aussi à tous les gouvernements – de prendre ces observations en compte, d'en tirer de judicieuses conclusions, et d'agir en conséquence.

Denis Caillaux
Secrétaire général
CARE International
Juin 2005

Introduction

Les membres des organisations humanitaires et de développement sont de plus en plus souvent confrontés à des actes de violence ou d'intimidation délibérés, et à des évacuations. Entre les mois de juillet 2003 et 2004, pas moins de 100 civils employés par l'ONU ou des ONG ont été tués dans des circonstances violentes. Les conséquences de la violence armée pèsent lourdement sur la sécurité des personnels, et les conditions d'accès aux populations civiles. Les récentes agressions à l'encontre de travailleurs humanitaires en Irak et en Afghanistan ont provoqué un véritable séisme parmi la communauté internationale, séisme dont les répliques se feront encore longtemps sentir. Témoignant de la gravité du phénomène, le *Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement* a énergiquement condamné en 2004 les dangers croissants encourus par les travailleurs humanitaires et de développement.¹

Imputable indifféremment aux conflits ou à la criminalité, la violence armée impose un lourd tribut humain. Pour chaque travailleur humanitaire et de développement tué ou même victime de blessures non mortelles, des milliers de personnes risquent d'être plongées dans la détresse. La violence armée entraîne des suspensions d'opérations et des évacuations, interrompant par là même l'apport crucial de moyens de subsistance et de services indispensables. En outre, si la présence humanitaire contribue à la protection, beaucoup estiment que son absence peut entraîner un regain de violence armée. Les civils en situation de crise ont beau déployer toute une série de stratégies d'adaptation pour gérer la difficulté, l'abandon brutal des interventions humanitaires et de développement peut encore, à n'en pas douter, aggraver considérablement les dangers et l'insécurité auxquels ils sont confrontés.²

Certains ont le sentiment que l'insécurité armée s'est surtout concentrée dans un nombre relativement restreint de pays sortant de longues années de conflit : l'Afghanistan, l'Irak, le Soudan et la République démocratique du Congo (RDC). Mais d'autres Etats connaissent également une flambée d'actes délibérés de violence armée à l'encontre de civils, notamment de travailleurs humanitaires et de développement. Ces derniers ayant été directement pris pour cible en Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Côte d'Ivoire, les organisations retirent leur personnel, et arrêtent définitivement projets et opérations. A l'heure où nous mettons sous presse, de nombreux membres du personnel humanitaire de l'ONU et des ONG étaient en cours d'évacuation en Haïti et au Darfour occidental, suite aux menaces des milices locales.³

Aucun répit pour les humanitaires présente les conclusions d'un projet de recherche appliquée, mené entre 2003 et 2004, et communément appelé *Dans la Ligne de Mire*, qui constitue la plus vaste enquête de victimisation jamais réalisée auprès des travailleurs humanitaires et de développement. Ce projet a requis le concours de tout un éventail d'organisations partenaires, issues de la famille des Nations Unies et de la sphère des ONG, mais aussi d'universitaires, de spécialistes, de professionnels de la santé publique et de représentants des médias. Ce projet visait à montrer du doigt l'ampleur et la répartition des armes à feu dans les secteurs où opèrent les organisations, à examiner les incidences de leur disponibilité sur la

¹ «La capacité des Nations Unies à protéger les civils, et à contribuer à mettre fin aux conflits est directement liée à la sécurité de leur personnel, laquelle est allée en se dégradant depuis le milieu des années 1990. Pour être capables de maintenir leur présence, et de fonctionner en toute sécurité et efficacité, les Nations Unies ont besoin de voir réunies quatre conditions : la capacité à accomplir pleinement les tâches qui leur ont été confiées, la garantie de la non ingérence des Etats membres dans les opérations, le plein respect par leur personnel des principes d'impartialité des Nations Unies, un service de sécurité hautement qualifié ayant accès aux renseignements et aux évaluations des menaces dont disposent les Etats membres. Le Secrétaire général a recommandé la création d'un tel service dont le directeur serait directement sous ses ordres. Les Etats membres devraient cautionner et financer intégralement la Direction de la sécurité envisagée, et aider dans les meilleurs délais le Secrétaire général à mettre en place un nouveau système de sécurité du personnel en 2005.» Rapport du Secrétaire général de l'ONU sur les menaces, les défis et le changement (2004), paragraphe 74.

² Concernant les «stratégies d'adaptation» en situation de catastrophes humaines ou naturelles, voir Donini et al (2005), ainsi que les travaux du projet «Humanitarianism and War» de l'Université Tufts sur : www.hwproject.tufts.edu/.

³ Voir par exemple, BBC (2005) «Threatened UN staff leave Darfur», 16 mars sur www.news.bbc.co.uk/1/hi/world/africa/4354933.stm.

qualité et la quantité de l'aide humanitaire et au développement, ainsi qu'à faire connaître le coût humain de la violence armée pour les personnels *tout comme* les civils.

Il se donnait aussi pour tâche d'offrir aux organisations des recommandations et des pistes concrètes afin d'améliorer la sécurité de leur personnel, et d'appeler à respecter davantage les droits et le bien-être des citoyens ordinaires, prisonniers de la violence armée. Et c'est pourquoi il met au premier plan le bilan humain du commerce des armes. Une telle perspective axée sur la personne est fondamentale, car un important rendez-vous se profile dans le processus des Nations Unies sur le contrôle des armes légères : la Conférence de révision de 2006. ***Aucun répit pour les humanitaires*** donne acte des nombreux progrès relatifs à la gestion de la sécurité (beaucoup étant dus aux changements survenus dans les environnements où travaillent les personnels humanitaires et de développement), mais rappelle aussi qu'il reste encore énormément à accomplir.

Regardant la réalité en face, ***Aucun répit pour les humanitaires*** constate, en effet, que les personnels sont de plus en plus considérés comme des cibles faciles, et exposés à des menaces croissantes. Mais ce n'est pas tout : de par leur vulnérabilité et les efforts dès lors entrepris pour les protéger davantage, les sacro-saints principes de neutralité et d'objectivité de l'action humanitaire sont en train d'être battus en brèche. Par ailleurs, les stratégies opérationnelles qui reposent sur *l'acceptance* pour consolider l'accès humanitaire et garantir l'objectivité sont aussi sans cesse compromises⁴. Toutefois, c'est bel et bien la violence *criminelle* imputable aux armes à feu – et non les attaques des combattants armés – qui demeure la menace majeure pour les personnels. Le rapport note ainsi que les nombreux actes de *civils armés* contraignent régulièrement les organisations à évacuer les lieux, et interrompre leurs activités.

Le Centre pour le dialogue humanitaire (HD Centre) et le Small Arms Survey exhortent gouvernements, organisations internationales et ONG à se pencher attentivement sur ces conclusions. Nous engageons donateurs et agences à adopter rapidement des mesures concrètes visant à mieux protéger leurs personnels, notamment en associant directives, programmes de formation à la sécurité, systèmes d'alerte rapide et de suivi des incidents, et dispositifs de communication efficaces pour améliorer leur sécurité, et éviter qu'ils ne se retrouvent pris Dans la Ligne de Mire.

⁴ Pour le OCHA, *l'acceptance* «se base sur le postulat que les communautés locales et le pouvoir en place autoriseront, voire soutiendront les activités humanitaires si celles-ci sont bien comprises. Dans la logique de l'acceptance, les personnes en position de nuire à l'action humanitaire doivent y voir de la cohérence, et être convaincues de son indépendance.» Voir la Déclaration du Sous-Secrétaire général Jan Egeland à l'occasion du débat ouvert du Conseil de sécurité sur la protection des civils dans les conflits armés, en décembre 2004.

Observations principales

Aucun répit pour les humanitaires formule un certain nombre d'observations qui remettent profondément en question les politiques et pratiques des organisations chargées de l'action humanitaire et du développement. A partir des réponses de 2 089 participants issus de plus de 17 organisations internationales réparties dans 96 pays et territoires, cette étude constate que les travailleurs humanitaires et de développement sont les cibles directes de la violence criminelle, et, dans une moindre mesure, d'actes de violence volontaire commis par des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux. Par ailleurs, si leur nombre de décès demeure relativement stable depuis le pic sans précédent enregistré au milieu des années 1990, le sentiment d'insécurité et de victimisation, en revanche, est en progression. De ce fait, l'accès aux populations bénéficiaires et l'espace humanitaire se réduisent comme peau de chagrin, notamment dans les zones marquées par une forte disponibilité des armes légères et de petit calibre.

Concrètement, *Aucun répit pour les humanitaires* note que :

1. *Pour les personnels, la principale menace vient des armes détenues par les civils – souvent des armes de poing.* Quasiment une personne ayant répondu sur cinq déclare avoir subi un incident de sécurité au cours des six derniers mois. Outre les dangers liés aux conflits armés, les civils détenant des armes à feu, notamment les criminels et les petits délinquants, constituent la première cause d'insécurité pour les agents humanitaires et de développement. Bien que les attaques délibérées de groupes armés et de belligérants contre les acteurs humanitaires et de développement fassent beaucoup parler d'elles, le danger majeur vient, et de loin, de la violence criminelle potentielle. L'approche laxiste ou désuète des gouvernements quant à la réglementation de l'accès et de la détention d'armes légères par les civils y contribue d'ailleurs largement dans de nombreux endroits.

2. *La violence armée empêche les travailleurs humanitaires et de développement d'accéder aux populations bénéficiaires.* Il y a une corrélation directe entre la perception de la disponibilité des armes légères et la présence de la violence armée, d'une part, et l'accessibilité des populations bénéficiaires, de l'autre. En fait, plus d'un cinquième de l'ensemble des participants (21 %) affirment que 25 % ou plus de leurs groupes cibles étaient inaccessibles au cours des six derniers mois, du fait de menaces armées systématiques.

3. *L'interruption des opérations pour des actes de violence armée liés à la guerre ou à la criminalité est chose courante.* Un tiers de tous les participants (33 %) disent que des opérations ou des projets ont été mis en suspens au cours des six derniers mois en raison de conflit armé, contre 26 % pour la criminalité armée. Ces pourcentages sont plus élevés que dans la Phase I où 13 % seulement mentionnaient des interruptions ou des retards dus à la criminalité ou à des conflits armés au cours des six derniers mois. Dans la mesure où *Aucun répit pour les humanitaires* se base sur un groupe de participants plus vaste et plus représentatif que la Phase I, ses conclusions peuvent être considérées plus fiables.

4. *Les organisations se tournent vers les vigiles armés pour faire face à l'insécurité et à la violence.* Le recours aux vigiles par les organisations semble avoir sensiblement augmenté depuis la Phase I, avec plus de 32 % des participants de *Aucun répit pour les humanitaires* mentionnant leur présence. Apparemment, le *renforcement de la cible*, notamment en engageant des forces de sécurité privée, est une méthode qui se généralise pour remédier à l'insécurité.⁵

⁵ Le renforcement de la cible renvoie aux différentes méthodes pour accroître la sécurité physique des personnels, entre autres, limitation des déplacements, utilisation de barrières de sécurité et contrôle des visiteurs. Cela comprend parfois les services d'agents de sécurité privée pour décourager les agresseurs éventuels. On est toutefois là très éloignés de la protection des civils ou «protection humanitaire».

5. La formation du personnel à la sécurité semble relativement généralisée, mais elle est toujours plus répandue chez les agents expatriés que chez leurs homologues locaux. Toutefois, moins de la moitié seulement (44 %) de l'ensemble des personnes interrogées indiquent avoir été formées par leur organisation actuelle (ce qui constitue néanmoins un progrès par rapport aux 15 % de la Phase I). **Aucun répit pour les humanitaires** confirme les soupçons que nous avons déjà : les agents expatriés sont toujours plus susceptibles d'avoir été formés à la sécurité que leurs collègues locaux. Une tendance qui se retrouve d'ailleurs dans les deux régions en gros plan : les Grands Lacs et le Moyen-Orient. Phénomène inquiétant, l'origine du travailleur (expatrié ou national) semble être un indicateur plus fiable de l'accès à cette formation que le degré de violence évoqué pour un pays précis.

6. Les réponses provenant des deux régions en gros plan – les Grands Lacs et le Moyen-Orient – révèlent des différences quant à la perception de l'insécurité générée par la disponibilité des armes à feu. Les participants du Moyen-Orient ont davantage tendance à travailler dans un contexte marqué par une «violence élevée» que leurs homologues des Grands Lacs.

7. En Afghanistan et en Angola, le taux de victimisation est particulièrement élevé, au regard de la base de référence mondiale. Dans ces deux pays, le pourcentage d'agents nationaux (comparé aux expatriés) déclarant avoir été personnellement victimes d'actes violents est encore supérieur. **Aucun répit pour les humanitaires** constate qu'en Afghanistan, les participants locaux ont trois fois plus de risques que leur homologues expatriés d'avoir été pris pour cibles au cours des six derniers mois.

8. Les participants qui font état des degrés les plus élevés de violence armée, de prolifération et d'usage impropre des armes, et d'impression de menace sont regroupés dans un nombre de pays relativement restreint. C'est en Guinée, au Népal, dans les Territoires palestiniens occupés (TPO), en Ouganda, au Kenya et en Irak qu'est évoquée la violence la plus extrême. En outre, la République démocratique du Congo (RDC), l'Irak, la Côte d'Ivoire, la République du Congo et l'Ouganda enregistrent le degré le plus élevé de prolifération et d'usage impropre des armes légères et de petit calibre. Par ailleurs, c'est dans les TPO, en Irak, en Afghanistan, en Ouganda et au Népal que l'impression de menace est la plus forte. Au regard de ces critères, **Aucun répit pour les humanitaires** estime que les TPO, l'Ouganda et l'Irak sont les contextes de travail les plus dangereux.

Section 1. Prendre la mesure de la menace que constituent la disponibilité et l'usage impropre des armes légères

Malgré l'inquiétude croissante face à la violence armée et aux menaces qui en découlent, les organisations chargées de l'aide humanitaire et du développement sous-estiment toujours l'importance de la collecte et de l'analyse de données sur la répartition, les types et l'incidence des armes à feu. *Aucun répit pour les humanitaires* estime que la mise en place d'indicateurs valides et fiables pour mesurer les risques et l'insécurité générés par la disponibilité et l'usage impropre des armes bénéficierait aux agences, aussi bien directement qu'indirectement. A tout le moins, attirer l'attention sur la nature du contexte sécuritaire dans lequel celles-ci travaillent, sur la généralisation, la localisation et les types d'armes à feu utilisées, sur la législation nationale relative aux armes, et l'efficacité des dispositifs de sécurité sont autant de premières étapes vers une meilleure protection des civils comme des personnels.

Si les instances dirigeantes de l'humanitaire et du développement ont mis un certain temps à réagir à la crise des armes légères, c'est en partie parce qu'elles manquaient d'éléments probants pour prendre la mesure du problème. Bien que certaines études empiriques aient souligné les effets de la violence armée sur la sécurité humaine, notamment en matière de conditions de subsistance et de non respect des droits⁶, les recherches, à l'échelle internationale, sur la violence délibérée à l'encontre des personnels dans ces secteurs manquent toujours d'uniformité et de cohérence. Il existe peu d'informations sur le coût financier et le coût de productivité globaux des blessures mortelles et non mortelles, ni sur leur incidence dans des domaines aussi variés que la qualité de la programmation, les assurances ou les politiques de recrutement.

Pourtant, même si la volonté politique et institutionnelle de réagir se concrétise lentement, le danger que représente la violence armée n'en est pas moins largement reconnu. Ainsi le Sous-Secrétaire général aux affaires humanitaires et coordinateur des secours d'urgence a estimé que la capacité de la communauté humanitaire à «protéger et à acheminer l'assistance humanitaire aux populations civiles qui en ont besoin est fragilisée par les menaces et les agressions flagrantes à l'encontre de nos personnels humanitaires sans défense... Les agressions des groupes armés de tout bord ne feront que paralyser l'efficacité de vastes opérations humanitaires.»⁷

La capacité de la communauté humanitaire à protéger et à acheminer l'assistance humanitaire aux populations civiles qui en ont besoin est fragilisée par les menaces et les agressions flagrantes à l'encontre de nos personnels humanitaires sans défense.

Les organisations se retrouvent désormais contraintes de réagir à la crise de l'insécurité. Issue des conflits armés ou de la criminalité, la prise pour cible délibérée de travailleurs humanitaires et du développement a provoqué une recrudescence des évacuations et des arrêts de mission, dont beaucoup ont fait la une des médias. Ainsi, en Afghanistan, pas moins de 29 humanitaires ont été abattus au cours du premier semestre 2004. Médecins Sans Frontières (MSF), qui comptabilisait 24 années de présence sur place, a évacué ses collaborateurs après la mort de

⁶ Voir, à titre d'exemple, Beasley *et al* (2003), le SAS (2002), Muggah et Griffiths (2002) et le CICR (1999).

⁷ OCHA 2004

cinq d'entre eux des suites de blessures graves. Fin 2004, CARE, World Vision et d'autres agences ont interrompu leurs activités en Irak pour une période indéterminée en raison de menaces réelles ou présumées à l'encontre de leurs employés. Suite au meurtre de quatre de ses membres en 2004, c'est également à contrecœur que Save the Children a évacué son personnel du Darfour à la fin de l'année.

Toutefois, comme l'indique le Graphique 1 ci-dessous, les actes de violence à l'encontre des humanitaires ont été bien plus nombreux en 2004 que ce qu'ont annoncé les gros titres. La victimisation ne se limite pas à la violence délibérée pouvant entraîner la mort ; c'est un phénomène plus subtil qui regroupe agressions et vols à main armée, harcèlement sexuel et actes d'intimidation. Nombre d'organisations s'efforcent de documenter les incidents de sécurité subis par leur personnel, ne serait-ce que de manière ponctuelle. Hélas, la plupart d'entre elles sont incapables de rassembler les statistiques désagrégées, et ce, pour plusieurs raisons : divergences entre les définitions de ce qu'est un «incident de sécurité», moyens limités de l'organisation ou réticence des collaborateurs eux-mêmes à signaler les actes dont ils ont été victimes. Le tableau ci-après répertorie les incidents les plus courants signalés par des organisations qui, pour leur part, collectent des informations relativement détaillées sur les actes de violence subis par leurs membres.

Graphique 1. Incidents violents signalés par des organisations entre 2003 et 2004

	ONU		Concern		OIM		IRC		SCF	
	Nb	Taux / 1 000	Nb	Taux / 1 000	Nb	Taux / 1 000	Nb	Taux / 1 000	Nb	Taux / 1 000
Décès	24	0.34	3	0.81	1	.024	2	0.29	7	1.76
Prise d'otages	^a 12	0.17	1	0.24	4	0.58	0	0
Agression	^b 388	5.54	15	3.64	^j 8	1.17	^l 5	1.26
Harcèlement	^c 307	4.38	29	7.05
Alerte à la bombe	^d 34	0.48	6	1.45
Violence contre l'organisation	^e 698	9.97	7	1.89	32	7.77	^k 26	3.80	2	^f 5
Vol	^f 1 806	2.58	27	6.56
Evacuation	...		10	2.70	1	0.24	5	0.73	^m 10	2.52
Attaque de convoi	^g 7	0.1
Personnel total (dénominateur)	^h 70 000		ⁱ 3 700		4 115		6 835		3 964	

Notes :

a* dont 7 prises d'otages concernant 14 collaborateurs en 2003, et 5 pour le premier semestre 2004.

b* dont 258 agressions en 2003, et 130 pour le premier semestre 2004.

c* 168 cas de harcèlement signalés en 2003, et 139 pour le premier semestre 2004.

d* Une trentaine d'alertes à la bombe signalées en 2003, et 4 pour le premier semestre 2004.

e* Quelque 270 actes de violence contre l'ONU signalés en 2003, et 428 pour le premier semestre 2004.

f* au moins 550 vols signalés en 2003, et 1 256 pour le premier semestre 2004.

g* 7 attaques de convoi en 2004 : Irak, Ethiopie, Indonésie, Pakistan, RDC et Afghanistan.

h* Il est actuellement impossible de déterminer avec précision le dénominateur pour l'ONU, mais il est estimé à environ 70 000.

i* Ne sont pas pris en compte les 300 membres basés dans les bureaux au Royaume-Uni.

j* Avoisine 18 si toutes les blessures sont prises en compte.

k* Inclut la violence «directe» et «indirecte».

l* Y compris les agressions entraînant des blessures volontaires.

m* Toutes les réinstallations provisoires.

Données probantes : Exposition des travailleurs humanitaires à la violence armée

Selon une opinion largement répandue, la violence délibérée à l'encontre des travailleurs humanitaires et de développement n'aurait jamais été aussi courante.⁸ *Aucun répit pour les humanitaires* constate que, même si le nombre de blessures mortelles et non mortelles s'est stabilisé, voire a diminué par rapport au milieu des années 1990, l'impression d'une augmentation⁹ de la victimisation est, pour sa part, bien réelle. Pour citer un professionnel de la sécurité à l'ONU, «Ce ne sont pas tant les chiffres qui ont augmenté que la peur.»¹⁰

Aucun répit pour les humanitaires constate que les organisations n'ont pas encore pris l'habitude de collecter des données sur la vulnérabilité des travailleurs humanitaires et de développement à la violence armée, ni sur les impacts de cette dernière. Mais d'autres travaux majeurs ont néanmoins ouvert la voie à la présente étude. Ainsi, le Small Arms Survey et le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) ont mis en évidence certains effets pernicieux de l'usage abusif, largement répandu, des armes légères et de petit calibre sur les organisations chargées de l'action humanitaire et du développement, notamment la fréquence de l'interruption des opérations et de l'inaccessibilité des populations bénéficiaires, et l'omniprésence de la violence délibérée à l'encontre des civils tout comme des personnels¹¹. Néanmoins, vu la disparité des capacités de collecte de données et l'insuffisance d'information sur les valeurs de dénominateur, ces études n'ont pas réussi à établir de chiffres ou pourcentages précis de décès et de blessures.

Des hommes et des femmes meurent en vain alors même qu'ils travaillent à sauver des vies. Des mesures doivent être prises immédiatement pour en finir avec cette double tragédie.

Ramiro Lopes da Silva
directeur de pays du PAM Soudan
s'exprimant sur le décès de deux collaborateurs, le 8 mai 2005¹²

Outre ces recherches de la première heure, une enquête rétrospective menée par des chercheurs de la Johns Hopkins Bloomberg School of Public Health montre que la violence délibérée est la principale cause de décès chez les membres de 32 organisations entre 1985 et 1998.¹³ Elle note qu'à eux seuls, l'âge, le genre et l'expérience n'ont pas d'influence sensible sur la violence délibérée potentielle. Dennis King constate également que, ces dernières années, les travailleurs ont surtout été tués lors d'attaques de convois d'aide humanitaire – généralement dans des

⁸ Voir, à titre d'exemple, les travaux de King (2004b, 2002a) basés sur une analyse des informations de l'IRIN et d'autres rapports documentant des incidents de sécurité isolés.

⁹ Toutefois, les quelques statistiques disponibles ne semblent pas confirmer cette impression généralisée d'insécurité grandissante. Comme le souligne une étude de l'ECHO, «On ne peut guère tirer de conclusions des statistiques disponibles en raison des divergences de définitions, et du manque d'informations sur le nombre total de travailleurs humanitaires» (ECHO, 2004), pp. 1-2.

¹⁰ ECHO (2004). *Rapport sur la sécurité du personnel humanitaire : Normes et pratiques axées sur la sécurité du personnel humanitaire, et plaidoyer pour un espace humanitaire*, Bruxelles.

¹¹ Voir, à titre d'exemple, Muggah et Griffiths (2002), Muggah et Berman (2001), Small Arms Survey (2002), et le CICR (1999). D'autres études, comme Sheik et al (2000) ou Seet et Burnham (2000) ont établi une tendance longitudinale dans les taux de mortalité et de morbidité des agents des organisations humanitaires et du personnel chargé du maintien de la paix. Ces études s'inspirent du système de report existant au niveau des organisations, et manquent de données de dénominateur.

¹² «Soudan : deux travailleurs humanitaires tués au Darfour», IRIN NEWS, 12 mai 2005

¹³ Voir Sheik et al (2001). Les accidents de la route et la maladie arrivent respectivement en deuxième et troisième position. L'étude a pris en compte tous les décès survenus, entre 1985 et 1998, parmi les personnels sur le terrain ou résultant de la présence sur le terrain en phases d'urgence ou de transition.

zones reculées tenues par les rebelles durant l'acheminement des secours ou lors de missions d'évaluation.¹⁴ De son analyse non exhaustive de sources multiples, il ressort que la majorité des décès signalés se concentrent en Afrique, en Asie centrale et au Moyen-Orient (voir Graphique 2 ci-dessous).

Graphique 2. Pays ayant signalé le nombre le plus élevé de travailleurs humanitaires tués entre 1997 et 2003

Pays ou Territoire	Victimes
Angola	58
Afghanistan	36
Irak	32
Soudan	29
République démocratique du Congo	18
Rwanda	17
Somalie	16
Burundi	11
Territoires palestiniens occupés (TPO)	7
Ouganda	7
Serbie et Monténégro (Kosovo)	5
Liberia	5

Source : King (2004a)

Cette récente accumulation d'éléments concrets semble indiquer que les principales victimes de la violence volontaire sont les personnels locaux ou nationaux, et non les expatriés.¹⁵ Comme le dit un analyste, «Ne considérons pas la sécurité des personnels locaux comme un pensum supplémentaire pour nous. Bien au contraire, ces collaborateurs jouent un rôle essentiel dans la mise en place de solutions de sécurité pertinentes et efficaces pour l'ensemble du personnel.»¹⁶ En examinant les archives de presse depuis 1997, King a observé une augmentation du pourcentage global des actes de violence à l'encontre des humanitaires, notamment les personnels nationaux.¹⁷ *Aucun répit pour les humanitaires* tient cette analyse en grande partie pour fiable, même si des variations de tendances par régions sont observées.

*Les premières victimes de la violence délibérée sont les personnels locaux ou nationaux, et non les expatriés.*¹⁸

¹⁴ Voir King (2004a). Investir dans la protection des véhicules et la conduite préventive pourrait sans nul doute contribuer à faire baisser le nombre de blessures mortelles.

¹⁵ Le terme «personnel national» renvoie à un certain nombre d'éléments : nationalité, liens avec la population locale ou le groupe bénéficiaire local, degré de responsabilité, etc. Il fait référence ici à tous les travailleurs humanitaires ou du développement nés dans le pays où ils et elles travaillent actuellement. Voir, à titre d'exemple, ECHO (2004).

¹⁶ InterAction (2001) p.2.

¹⁷ King (2004a, 2004b).

¹⁸ Voir, à titre d'exemple, King (2004a) sur www.odihpn.org/report.asp?ID=2454.

Graphique 3. Nombre de décès signalés de travailleurs humanitaires et de développement dus à des actes de violence entre 1997 et 2003¹⁹

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Personnel national	12	24	22	36	18	27	49
Personnel expatrié	10	23	13	11	10	9	27

Source: King (2004b)

Plusieurs initiatives récentes veulent nous faire mieux comprendre les tendances actuelles en matière de mortalité et de blessures parmi les personnels chargés de l'aide humanitaire et du développement. Ainsi, un projet en cours aux Etats-Unis sur le taux de mortalité et de morbidité parmi les travailleurs humanitaires vise à documenter systématiquement les incidents de sécurité signalés par plus de 21 ONG, ainsi que par le CICR, la FICR, le HCR, l'UNICEF et le PAM, entre 2003 et 2008.²⁰ Bien que le projet n'en soit encore qu'à ses débuts, plusieurs tendances se dégagent déjà : la présence d'armes à feu dans plus de la moitié de tous les incidents provoqués par des actes de violence délibérée ou encore la présence massive des dites armes dans les cas de blessures mortelles.²¹

S'appuyant sur ces travaux, ainsi que sur d'autres études *quantitatives*, la première phase de *Dans la Ligne de Mire* a voulu s'attacher aux dimensions «subjectives» de l'insécurité. Plus précisément, puisant dans toute une série de ressources qualitatives, le projet visait à étudier la perception que les travailleurs humanitaires et du développement ont de leur propre contexte sécuritaire, ainsi que le comportement induit par celui-ci. Une enquête de victimisation auto-administrée avait été conçue en collaboration avec un vaste éventail de protagonistes pour donner la parole aux travailleurs humanitaires et soulever des questions qui n'avaient jamais été abordées. Les observations de la Phase I sont résumées dans l'Encadré 1 ci-dessous.

¹⁹ L'étude de King (2004a) ne fait pas de distinction entre les différentes «causes» d'homicide volontaire : tirs, coups de couteau ou autres. Mais elle note, en revanche, plusieurs types d'agressions mortelles, parmi lesquels : embuscade, meurtre (à l'extérieur du véhicule), attentat à la voiture / au camion piégé, mine terrestre anti-personnel, attaque antiaérienne et bombardement aérien. Il est possible que des armes à feu aient été utilisées dans 70 % des incidents signalés.

²⁰ Elizabeth Rowley et Gilbert Burnham (2005). Développé à la Johns Hopkins Bloomberg School of Public Health, ce projet a été soutenu par le HD Centre et le Small Arms Survey entre 2002 et 2003.

²¹ Entre janvier 2003 et février 2005, 114 incidents sont signalés, dont **26 décès**, 68 évacuations sanitaires, et 20 hospitalisations. Dans l'ensemble, plus de 57 % des 26 décès (15) sont dus à des actes de violence délibérée, contre 27 % d'actes de violence involontaire, et 4 % de maladies occasionnelles. Bien que la majorité des incidents aient lieu en Afrique (plus de 70 %), les actes de violence délibérée se répartissent à travers le monde. Les décès se concentrent en Angola, en Afghanistan, en Erythrée, en Haïti, au Kenya, au Soudan et en Ouganda. Tandis que des évacuations sanitaires ont lieu en Afghanistan, en Irak et au Zimbabwe. Les armes légères sont présentes dans plus de la moitié des 28 cas de violence volontaire (53,5 %), et dans plus de 70 % des cas à l'issue fatale. Bien que les chiffres soient encore provisoires, deux tendances semblent apparaître. Premièrement, même si elle ne représente qu'un quart de tous les incidents signalés, la violence volontaire a tendance à provoquer la mort. Deuxièmement, les actes de violence délibérée entraînant ou non la mort semblent plus fréquents parmi les collaborateurs nationaux que chez leurs collègues expatriés. Des recherches ultérieures détermineront si les pourcentages sont différents ou si cela reflète le profil démographique des organisations participantes.

Encadré 1. Résumé des observations de la Phase I

Menée de 2002 à 2003, la phase I du projet *Dans la Ligne de Mire* a été la première enquête systématique sur la façon dont les personnels chargés de l'aide humanitaire et du développement perçoivent l'insécurité engendrée par la généralisation et l'usage impropre des armes légères. Découlant de plus de 600 réponses de travailleurs basés dans 39 pays et 2 territoires, certaines de ses conclusions sont les suivantes :

Les personnes ayant répondu indiquent travailler dans des contextes sécuritaires très divers, qui vont de violence «faible» ou «nulle» au «conflit armé généralisé». Le degré estimé de violence armée constitue un critère clé dans leur évaluation de cet environnement.

Indépendamment du contexte sécuritaire, les personnels chargés de l'aide humanitaire et du développement signalent que beaucoup de groupes détiennent des armes à feu. La majorité des participants déclare que, outre l'armée, la police et les forces de sécurité privée, de nombreux segments de la société sont armés, dont les groupes criminels organisés, les insurgés et les civils.

Les opérations pâtissent également de la disponibilité et de l'utilisation abusive des armes à feu. Des difficultés (évacuations, interruptions ou retards, et inaccessibilité des populations bénéficiaires) vont souvent de pair avec des environnements violents, ainsi qu'avec des estimations particulièrement élevées de la généralisation et l'usage impropre des armes légères. Près de *trois quarts* des personnels travaillant dans des secteurs à taux «très élevé» de disponibilité des armes légères font part d'interruptions ou de retards récents dans les opérations.

Les civils sont aussi fréquemment victimes de l'utilisation des armes légères. Des cas de civils pris pour cibles, d'homicides et de blessures involontaires, et d'utilisation fréquente des armes à des fins criminelles ou de coercition, sont rapportés. Globalement, parmi les civils, les armes de poing sont responsables du plus fort taux de décès et de blessures dus aux armes. En revanche, dans les zones de guerre ou de conflit généralisé, les fusils d'assaut leur volent la première place. Apparemment, les participants rencontrent aussi régulièrement une multitude d'armes légères - essentiellement des armes de poing et des fusils d'assaut - dans les zones d'opérations et à leur périphérie.

Nombre d'agents se sentent personnellement menacés par les armes à feu. Ce sentiment est non seulement exacerbé dans les secteurs à degré de violence ou de conflit particulièrement élevé, mais aussi dans les zones où la détention d'armes à feu par les civils est considérée comme très répandue. Outre cette impression de menace personnelle, un grand nombre de participants mentionnent de graves incidents ayant compromis leur sécurité ou celle de leurs collègues, entre autres : intimidation au moyen d'armes, vol ou attaque à main armée, captivité et enlèvement. Par ailleurs, beaucoup parlent de collègues victimes de blessures mortelles ou non mortelles provoquées par des armes à feu.

Les humanitaires ont beau opérer dans des milieux dangereux, ils ont déclaré n'avoir reçu aucune formation à la sécurité au sein de l'organisation pour laquelle ils travaillent actuellement. La fréquence de formation à la sécurité signalée ne correspond pas toujours au degré de violence d'un environnement donné, ni aux estimations quant à la généralisation et l'usage impropre des armes légères, ni au degré de menace personnelle évoqués par les participants. Plus troublant encore, dans de nombreuses organisations, les personnels locaux sont *deux fois moins susceptibles* que leurs homologues expatriés de recevoir une formation à la sécurité.

Or, ceux qui en ont bénéficié considèrent généralement cette formation ou sensibilisation comme «utile» pour faire face à la disponibilité et l'usage impropre des armes légères. La formation ou sensibilisation à la sécurité va également de pair avec une tendance accrue chez les agents à s'entourer de précautions, comme marcher en groupe ou limiter les déplacements locaux. La grande majorité des participants ne connaît pas les règles élémentaires de sûreté concernant les armes à feu et les munitions, comme engager un cran de sûreté ou entreposer des armes dans des conditions sûres. Cependant, ceux ayant été formés à la sécurité ne sont pas plus familiarisés avec ces mesures que ceux n'ayant reçu aucune formation.

Source : Beasley et al (2003)

Caractéristiques de *Dans la Ligne de Mire* : Phase II

Le projet *Dans la Ligne de Mire* repose essentiellement sur une enquête de victimisation. Dès l'origine, les organisations ont été sélectionnées pour y participer en fonction de leur rayon d'action mondial, et de la diversité de leurs activités et de leurs contextes opérationnels.²²

Engageant un processus similaire à la Phase I, la Phase II a mis en place un dispositif efficace de distribution du questionnaire pour garantir une diffusion optimale (voir l'Annexe 1).

A l'instar de la Phase I, deux régions ont été mises en gros plan pour permettre une appréhension plus fine de la dynamique de la disponibilité et de l'utilisation abusive des armes, ainsi que de leurs incidences sur le personnel des organisations humanitaires et de développement.²³ Les Grands Lacs (notamment le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda, la RDC et la République du Congo) et le Moyen-Orient (notamment l'Irak, l'Iran, la Jordanie, la Palestine et Israël) ont été les régions retenues, car elles sont en proie à de violents conflits qui sévissent de longue date. En outre, la majorité des organisations partenaires mènent des opérations et élaborent des programmes dans ces deux régions.

Le nombre de partenaires a considérablement augmenté entre les deux phases. En tout, 10 ONG à vocation internationale et 7 institutions spécialisées des Nations Unies ont participé en 2004 (soit une augmentation de 35 %) : CARE, Concern, le GTZ, la Fédération internationale de la Croix-Rouge (FICR), le International Rescue Committee (IRC), Médecins du Monde (MdM), Oxfam-GB, Registered Engineers for Disaster Relief (Red-R), Save the Children, World Vision, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Bureau pour la coordination des

Graphique 4. Taux de participation en 2004

	Fréquence	%
CARE	433	21.0
Concern Worldwide	171	8.3
FICR	113	5.4
GTZ	56	2.7
HCR	117	5.6
IRC	89	4.3
MdM	5	0.2
OCHA	31	1.5
OIM	42	2.0
Oxfam	91	4.4
PAM	154	7.4
PNUD	151	7.3
Red-R	10	0.4
SCF	95	4.6
UNICEF	112	5.4
UNSECOORD	18	0.8
World Vision	173	8.4
Autres organisations	198	9.6
Total	2 059	100
Système (non identifiées)	30	
	2 089	

affaires humanitaires (OCHA), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité (UNSECOORD) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Le taux de participation par organisation est précisé dans le Graphique 4 ci-contre.

Suite à des consultations avec les agences participantes tout au long de 2003 et 2004, plusieurs modifications et améliorations ont pu être apportées au questionnaire²⁴. Des critères et conditions d'admission larges et souples ont été délibérément adoptés afin de promouvoir la plus vaste participation possible. De ce fait, le nombre de pays représentés a quasiment triplé, de 39 en 2002 à au moins 96 en 2004 (voir l'Annexe 2i)²⁵, et le nombre de personnes ayant répondu à l'enquête a, quant à lui, plus que triplé, passant de 600 en 2002 à 2 089 en 2004.

²² Les participants perçoivent de diverses manières le contexte sécuritaire dans lequel ils vivent et travaillent. 31 % parlent de « violence faible ou nulle », environ 46 % évoquent un degré de violence « modéré », et les 23 % restants, un degré de violence « élevé ».

²³ Dans la Phase I, les régions en gros plan étaient l'Asie du Sud-Est et les Balkans.

²⁴ Des aménagements issus de ces consultations ont entraîné des modifications de certaines questions. Quand ces modifications entrent en ligne de compte pour comparer les observations de la Phase I et II, nous l'avons indiqué voir Annexe 1).

²⁵ Les questionnaires retournés proviennent de 96 pays identifiés, mais un petit nombre nous est revenu sans indication du pays d'origine.

Section 2. Observations

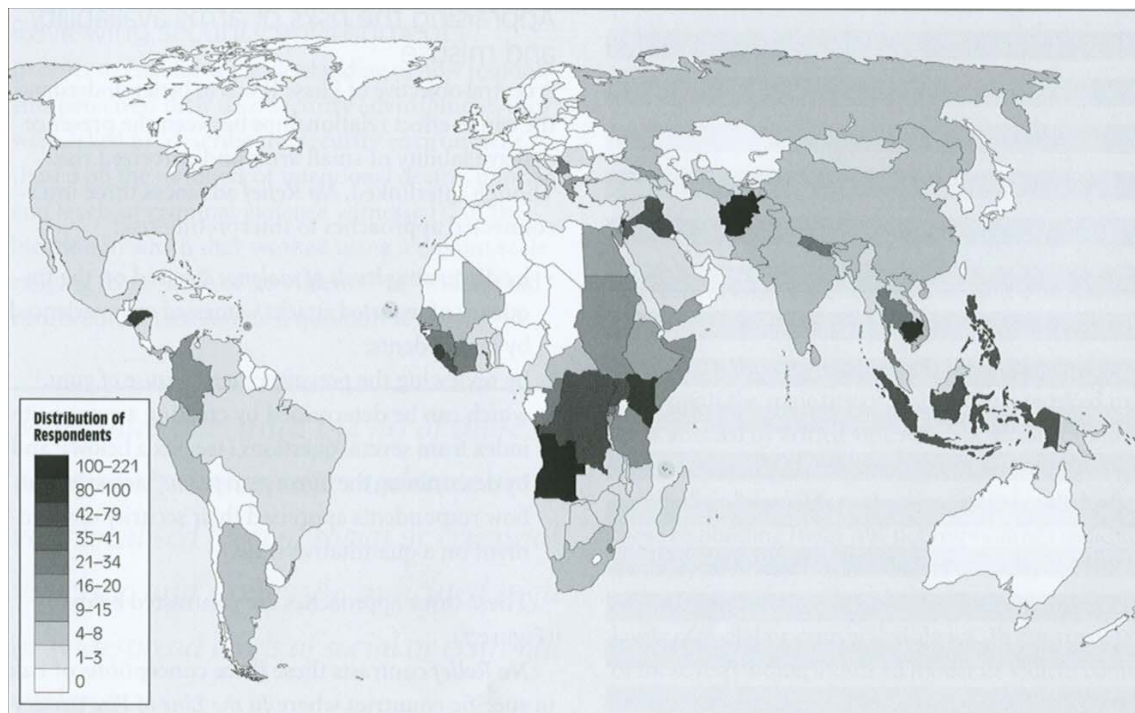
Afin de réunir un échantillon significatif de personnel expatrié et national, et de recueillir un vaste éventail d'opinions, le questionnaire a été distribué en sept langues : farsi, arabe, khmer, portugais, espagnol, anglais et français. Nous avons reçu des réponses dans toutes ces langues. Les participants disposaient également d'espaces pour s'exprimer librement.

Profil des participants

Le profil des participants semble être représentatif des divers secteurs de l'action humanitaire et de développement. Il ressort de l'examen des 2 089 réponses que :

- Les trois quarts (74 %) sont *originaires du pays* dans lequel ils travaillent contre 25 % d'*expatriés*, et un petit pourcentage non précisé ;
- *L'âge moyen* des participants est de 37 ans, les âges allant de 18 à 67 ans ;
- Plus de 66 % des participants sont de sexe masculin, 30 %, féminin, et le pourcentage restant, non précisé ;
- Plus de deux tiers (67 %) des participants indiquent être *mariés* ou en couple, 32 % sont *célibataires*, et le pourcentage restant, non précisé,
- Environ 69 % des participants indiquent avoir des enfants avec eux, et 30 % disent ne pas en avoir.

Graphique 5. Les participants de *Dans la Ligne de Mire* : 2004

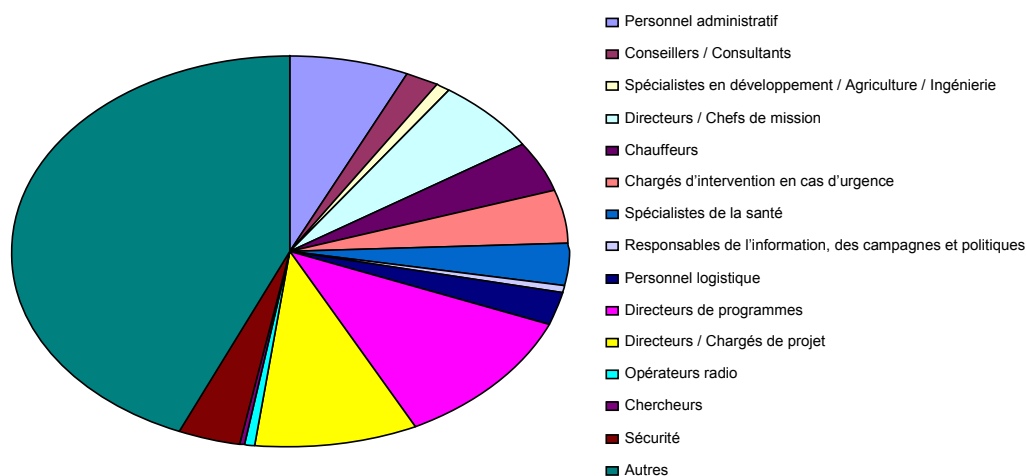


Source : Annexe 2i

En matière d'emploi et d'expérience, les participants offrent également un profil très représentatif. S'ils ont en moyenne six années d'expérience environ, la palette est vaste, allant de moins d'un mois à largement plus de quarante ans. A peu près un tiers d'entre eux indiquent avoir travaillé moins d'une année complète. Le nombre d'années passées au siège va de zéro à sept, avec une moyenne à peine supérieure à 1,5. La majorité des agents (95 %) sont employés à plein temps, seul un petit pourcentage étant à temps partiel (4 %). En outre, ceux-ci sont essentiellement engagés pour une durée déterminée (63 %), mais on compte aussi 16 % de contrats de courte durée, 6 % de consultants, 2 % de volontaires et 3 % d'autres.

Le Graphique 6 montre clairement que les participants appartiennent à une multitude de catégories professionnelles, parmi lesquelles : administrateurs (7 %), conseillers / consultants (1 %), directeurs / directeurs de pays / chefs de mission (6 %), chauffeurs (4%), spécialistes en développement, en agriculture ou en ingénierie (1 %), chargés d'interventions en cas d'urgence (4 %), spécialistes de la santé et de la nutrition (3 %), personnel logistique (3 %), directeurs de programmes (11 %), directeurs / chargés de projets (9 %), opérateurs radio (0,5 %), sécurité (3 %), et autres (43 %).

Graphique 6. Profil professionnel des participants



Source : Annexe 2ii

Les organisations participantes offrent une grande diversité de mandats, cultures, et chaînes d'activités et de responsabilités administratives. Certaines ONG et institutions de l'ONU entreprennent à la fois des programmes de secours et de développement, tandis que d'autres limitent leurs activités à un seul axe. Divers organismes participent à des missions intégrées à orientation militaire et politique, mais d'aucuns s'efforcent de se dissocier des activités manifestement sécuritaires dans un souci de préserver leur indépendance. Un certain nombre d'agences ont défini et diffusé des règles et pratiques pour définir quand, comment, avec qui et en faveur de qui elles interviennent, alors que d'aucunes privilégient une approche au cas par cas. Certaines sont extrêmement centralisées tandis que d'autres ont adopté une structure décentralisée. A vrai dire, leur diversité reflète la complexité des réalités et des débats au sein de la communauté humanitaire et de développement.

Evaluer les dangers de la généralisation et de l'usage impropre des armes

L'un des objectifs premiers de la Phase II était de mieux comprendre la relation de cause à effet entre, d'un côté, la présence et la généralisation des armes légères, et, de l'autre, le risque tel qu'il est perçu. *Aucun répit pour les humanitaires* propose trois modes d'interprétation du risque, lesquels sont toutefois étroitement liés et interdépendants :

- établir des *degrés de violence*²⁶ basés sur la fréquence des agressions vécues par les participants ou dont ils ont été témoins,
- examiner *la généralisation et l'usage impropre des armes à feu*²⁷, ce qui nécessite de constituer un indice composite à partir de plusieurs questions (voir **encadré 2** ci-dessous), et
- déterminer la *perception de menace*²⁸ en fonction du classement des contextes sécuritaires sur une échelle quantitative.

Ces trois modes d'interprétation sont mis en contraste ci-dessous (Graphique 7).

Encadré 2. Qu'est-ce que l'indice de généralisation et d'usage impropre ?

L'indice de généralisation et d'usage impropre (G&UI) renvoie à plusieurs questions de l'enquête.²⁹ Il est constitué de plusieurs éléments, notamment :

- La fréquence avec laquelle les participants indiquent avoir vu différents types d'armes légères ;
- Les groupes (hormis l'armée, la police, les vigiles et les organismes internationaux) que les participants indiquent avoir effectivement vu détenir des armes à feu ;
- Les différents lieux où les participants indiquent avoir observé des armes à feu ;
- Les incidents liés à l'usage impropre des armes légères contre les civils dont les participants indiquent avoir connaissance,
- La prise pour cible de collaborateurs et de collègues par des individus armés dont les participants indiquent avoir connaissance.

Aucun répit pour les humanitaires met en contraste ces trois conceptions du risque dans certains pays où opèrent les participants de *Dans la Ligne de Mire*. Ainsi, le Graphique 7 ci-dessous compare les pays qui totalisent plus de 20 questionnaires renvoyés. En matière de risque par pays, il ressort de cette étude que la Guinée, le Népal, les Territoires palestiniens occupés (TPO), l'Ouganda, le Kenya et l'Irak, dans cet ordre, connaissent des niveaux extrêmement élevés de violence. Par ailleurs, la RDC, l'Irak, la Côte d'Ivoire, la République du Congo et l'Ouganda semblent arriver au premier rang quant au degré de généralisation et d'usage impropre des

²⁶ Les degrés de violence sont indiqués dans un tableau croisé qui associe les questions 6a et 12 du questionnaire.

²⁷ Dans la Phase I, un «indice» similaire avait été utilisé, la principale différence entre les deux étant que le premier intégrait «le degré de détention d'armes par les civils» au lieu du N°1 ci-dessus (q9 : une ou plusieurs armes vues «fréquemment»). Il y a quatre raisons à ce changement. Premièrement, q9 est une évaluation «à la première personne», ce qui signifie qu'elle renvoie à l'expérience personnelle du participant au lieu de lui demander d'évaluer un élément concernant quelqu'un d'autre (la détention par les civils). Il y a donc de fortes chances pour que les réponses traduisent de façon plus précise la généralisation réelle des armes légères. Deuxièmement, un pourcentage non négligeable de participants n'ont pas répondu à la question «détention par les civils» (q15 dans la Phase II) ou ont répondu «sans opinion» (soit à eux deux 26 % des réponses). Utiliser ce paramètre pour constituer «l'indice» reviendrait dès lors à éliminer plus d'un quart des participants de toute analyse. Troisièmement, la Phase I ne comportait pas de question «fréquence» concernant les armes observées. En règle générale, la «fréquence» est un meilleur indicateur de «généralisation» que de «détention par les civils». Ce changement se justifie donc pour des raisons de concept. Quatrièmement, la question sur la détention par les civils de la Phase II a subi deux modifications importantes : le nombre de catégories de réponse a été augmenté (avec les possibilités «aucun domicile» et «tous les domiciles»), et surtout, la signification de chaque catégorie de réponse a été explicitée pour que les participants aient une idée «objective» de ce que «modéré», par exemple, signifie : «environ la moitié de tous les domiciles». La répartition potentielle des réponses à cette question s'en trouve considérablement modifiée par rapport à la Phase I, et effectivement, l'examen des réponses fait apparaître un changement sensible. A l'instar de la Phase I, chaque élément est pondéré de la même manière. Les deux composants de l'indice G&UI sont la généralisation et l'usage impropre, lesquels ont été séparés ci-après. La généralisation renvoie aux trois premiers éléments ci-dessus (sur une échelle de 0 à 3 : nulle, faible, modérée, élevée), tandis que l'usage impropre renvoie aux deux derniers éléments ci-dessus (sur une échelle de 0 à 2 : faible, modéré, élevé).

²⁸ Les degrés de menace sont indiqués dans un tableau croisé qui associe les questions 4, 6a et 34 du questionnaire.

²⁹ A savoir : les questions 9, 10, 14, 21, 26 et 33a,c,e. L'indice s'échelonne de 0 à 5, avec 0 pour «Nul», 1 pour «Très faible», 2 pour «Faible», 3 pour «Modéré», 4 pour «Élevé» et 5 pour «Très élevé».

armes. Enfin, ce sont les agents basés dans les TPO, en Irak, en Afghanistan, en Ouganda et au Népal qui font état du plus fort sentiment de menace.

Graphique 7. Classement du degré de violence, de généralisation et usage impropre (G&Ui), et du sentiment de menace

Degré de violence (0-2)		Généralisation & Usage Impropre (0-5)		Sentiment de menace (0-2)	
Guinée	1.40	RDC	3.73	TPO	1.08
Népal	1.40	Irak	3.60	Irak	1.04
TPO	1.30	Côte d'Ivoire	3.59	Afghanistan	1.01
Ouganda	1.28	Congo	3.58	Ouganda	0.98
Kenya	1.24	Ouganda	3.57	Népal	0.97
Irak	1.19	TPO	3.48	Guinée	0.90
Côte d'Ivoire	1.16	Guinée	3.42	Kenya	0.89
Colombie	1.15	Somalie	3.30	Philippines	0.78
Honduras	1.15	Philippines	3.17	Colombie	0.77
Afghanistan	1.07	Kenya	3.17	Côte d'Ivoire	0.76
Philippines	1.03	Honduras	3.16	Honduras	0.67
Somalie	1.00	Népal	3.05	Liberia	0.67
RDC	0.97	Afghanistan	2.85	Somalie	0.63
Liberia	0.96	Liberia	2.81	Thaïlande	0.58
Thaïlande	0.93	Colombie	2.60	Cambodge	0.52
Congo	0.92	Cambodge	2.48	Angola	0.47
Serbie & Monténégro	0.75	Indonésie	2.40	Serbie & Monténégro	0.46
Indonésie	0.68	Sierra Leone	2.38	RDC	0.43
Cambodge	0.68	Angola	2.30	Indonésie	0.37
Sierra Leone	0.58	Rwanda	2.30	Congo	0.32
Angola	0.53	Jordanie	2.12	Jordanie	0.28
Jordanie	0.46	Thaïlande	2.00	Rwanda	0.26
Rwanda	0.41	Serbie & Monténégro	1.96	Sierra Leone	0.25

Note : Degré de violence, généralisation et usage impropre (G&Ui), et sentiment de menace pour les pays ayant retourné au moins vingt questionnaires.

La Guinée, le Népal, les Territoires palestiniens occupés (TPO), l'Ouganda, le Kenya et l'Irak connaissent des niveaux extrêmement élevés de violence, tandis que la République démocratique du Congo (RDC), l'Irak, la Côte d'Ivoire, la République du Congo et l'Ouganda semblent arriver au premier rang quant au degré de généralisation et d'usage impropre des armes.

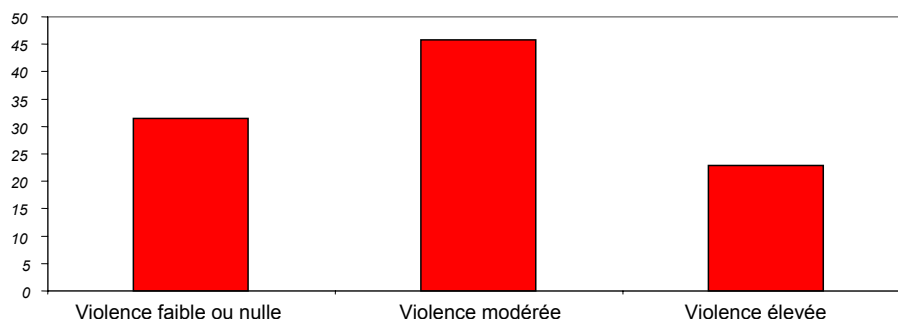
Lieux d'insécurité : Bilan des contextes sécuritaires

Aux fins d'appréhender la perception qu'ont les participants de leur propre contexte sécuritaire, nous leur avons demandé «décrire le contexte sécuritaire (d'après le nombre d'homicides, de blessures et d'actes de violence criminelle volontaires dont ils ont été témoins)» de l'endroit où ils travaillaient à l'aide d'une échelle sur cinq, allant de «violence faible ou nulle» à «guerre / conflit généralisé» (voir Annexe 1, question 12).

Bien que la majorité d'entre eux travaillent dans des secteurs en proie à la violence armée, la violence «sociale» ou «criminelle» est davantage citée que la «guerre» ou le «conflit violent». En effet, plus d'un tiers (34%) des personnes ayant répondu (11 % s'étant abstenues) font état d'un degré de violence sociale ou criminelle modéré ou très localisé, et 15 %, d'un degré élevé ou généralisé. Comparativement, seuls 11 % et 6 % évoquent, respectivement, des degrés similaires pour le contexte de guerre ou conflit violent (voir Annexe 3i). Ces tendances sont quasiment identiques à celles dégagées par la Phase I.

Si l'on considère uniquement le «degré de violence» mentionné par les participants (qu'il soit lié au conflit ou à la criminalité³⁰), environ un quart d'entre eux (31 %) déclare travailler dans un secteur à violence faible ou nulle. Près de la moitié (45 %) parle de violence modérée, et plus d'un cinquième (22%), de violence élevée. En d'autres termes, ils sont largement plus des deux tiers à travailler dans des secteurs à degré de violence modéré ou élevé (voir Graphique 8 et Annexe 3i). Des résultats qui surprennent, car on imaginerait les personnels plutôt concentrés dans des zones sensibles aux catastrophes naturelles, des environnements post-conflit ou des situations «pacifiques», mais qui n'en concordent pas moins avec ceux de la Phase I.

Graphique 8. Perception du contexte sécuritaire



Source : Annexe 3i

³⁰ Estimation issue de la question 12, où a : «violence faible ou nulle», b&d : «violence modérée», c&e : «violence élevée», car les deux catégories de violence modérée ont été regroupées, ainsi que les deux catégories de violence élevée. A partir de là, cette variable est communément appelée «degré de violence» ou «degré global de violence».

Plus d'un tiers (34%) des personnes ayant répondu font état d'un degré de violence sociale ou criminelle modéré ou très localisé, et 15 %, d'un degré élevé ou généralisé.

Les armes à l'échelle locale

De toute évidence, les personnels humanitaires et de développement sont confrontés à des armes légères et de petit calibre à tous les niveaux ou presque de leur action. De par leur omniprésence, les armes à feu échappent à l'attention de beaucoup sur le terrain, et elles ne figurent pas dans les manuels de formation à la sécurité et d'évaluation du risque. La présence massive d'armes légères, à la fois légales et illégales, est corroborée par les réponses à quatre questions connexes³¹ :

- A votre connaissance, qui détient des armes ?
- Quels types d'armes ont été observés entre les mains des différents groupes ?
- Quels sont les lieux précis où les armes ont été vues ?
- Quel est le degré de détention d'armes légères par les civils ?

En ce qui concerne la première question, les segments qui reviennent le plus souvent dans les réponses sont : l'armée (87 %), la police

(86 %), les rebelles, les sociétés de sécurité privée et les groupes criminels organisés (avec chacun moins de 50 %). Entre 30 et 40 % de participants estiment que les éléments criminels non organisés, les groupes paramilitaires et les hommes détiennent des armes à feu. Par ailleurs, les organisations internationales (9 %), les femmes (5 %) et les enfants (5 %) sont considérés comme moins susceptibles d'en détenir. Environ 4 % déclarent ne connaître aucun groupe détenant des armes légères et de petit calibre, une réponse qui s'explique vraisemblablement par l'éloignement de leur lieu d'activité de ce qu'il est convenu d'appeler le «terrain». Ces pourcentages reflètent fidèlement les observations de la Phase I.

«Nous sommes préoccupés par l'usage impropre qui est fait des armes à feu. Cela va des groupes criminels non organisés qui s'en procurent facilement aux enfants qui se suicident parce que des parents ou des tuteurs négligents ne les ont pas cachées en lieu sûr.»

PNUD Namibie, expatriée

60 % des 640 millions d'armes légères et de petit calibre sur la planète se trouvent entre les mains de civils : enfants, chasseurs, criminels, amateurs de tir sportif, collectionneurs et vigiles, pour n'en citer que quelques-uns.³²

³¹ Voir, à titre d'exemple, les questions 9, 10, 14 et 15 de l'Annexe 1.

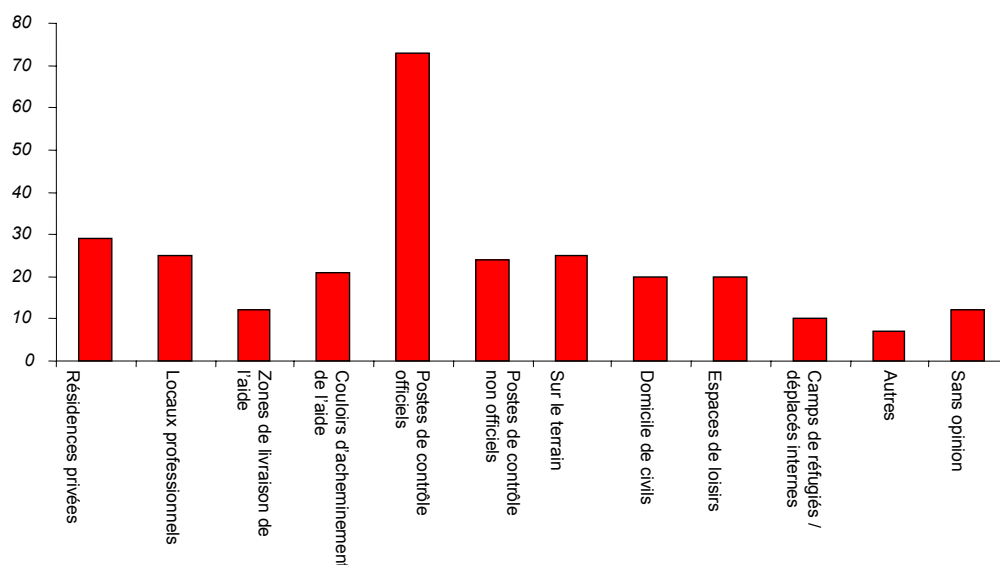
³² Annuaire du Small Arms Survey, Edition 2002, p. 79.

Il a été difficile d'évaluer le degré d'armes légères entre les mains des civils, vu le pourcentage important de réponses «sans opinion» (23 %) à la question. Plus de la moitié des participants (51 %) considère ce degré comme «très faible» ou «faible» contre 11 % pour «élevé», «très élevé», voire «tous les ménages». Environ 9 % font état d'un degré «modéré» de détention par les civils (voir l'Annexe 3ii).

Pour connaître les types d'armes les plus fréquemment observés, nous avons fourni aux participants des représentations graphiques de divers types d'armes, et leur avons demandé quels étaient ceux les plus couramment rencontrés (Annexe 1, question 9). Le fusil d'assaut arrive en tête des réponses (48 %), suivi par le pistolet (31%), la mitrailleuse (19 %), le fusil et le revolver (15 % chacun), la grenade à main et le lance-grenades RPG (14 %), et le fusil sniper (4 %) ; le système portatif de défense (MANPAD) étant observé par moins de 2 % des participants.

Quand nous leur avons demandé où les armes étaient le plus fréquemment observées, un nombre substantiel a répondu avoir personnellement vu des armes légères et des munitions connexes dans un ou plusieurs lieux précis, parmi lesquels : postes de contrôle officiels (73 %), résidences privées (29 %), locaux d'une entreprise ou de l'organisation, et «sur le terrain» (25 %), ainsi que postes de contrôle non officiels (24 %). Des armes sont également parfois rencontrées au domicile de civils (20 %), dans des espaces de loisirs (20 %) et d'autres lieux, mais rarement dans les zones de distribution de l'aide, et dans les camps de réfugiés ou de personnes déplacées dans leur propre pays (12 % et 10 % respectivement). Seules 11 % des personnes interrogées affirment n'avoir jamais vu d'armes dans les endroits répertoriés (voir Graphique 9).³³

Graphique 9. Ici, là, et partout ailleurs : où sont observées les armes



Source : Annexe 3ii

Incidence sur les civils

Il est fondamental de prendre conscience de la relative vulnérabilité des civils à l'insécurité et à la violence pour appréhender la multiplicité des contextes sécuritaires dans les zones où œuvrent les agences humanitaires. Mais cet état des lieux joue également un rôle important pour aider les organisations à examiner l'efficacité potentielle des actions préventives. Plusieurs questions ont été conçues afin d'évaluer la vulnérabilité des civils à l'usage impropre des armes à feu : les

³³ Ces résultats sont globalement similaires à ceux de la Phase I, à deux différences près : les «postes de contrôle» ont été ajoutés à la liste des réponses possibles de la Phase II, et le nombre d'armes observées «sur le terrain» a diminué de plus de 10 %.

types d'armes les plus susceptibles de provoquer décès et blessures parmi les civils, la fréquence de l'inaccessibilité des groupes bénéficiaires en raison de l'insécurité armée, l'utilisation coercitive des armes par divers groupes contre les civils.³⁴

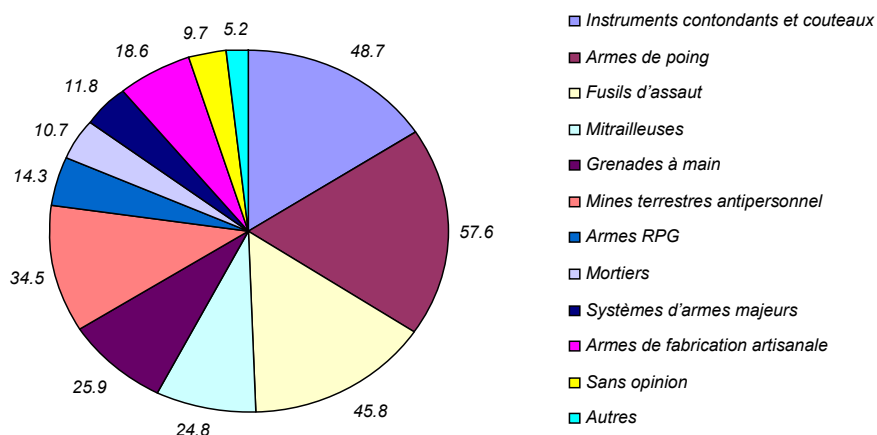
«Avec le nombre d'armes légères qui ne cesse d'augmenter, le risque d'escalade du conflit actuel s'intensifie, tandis que les chances d'une résolution pacifique diminuent. Le problème au Népal, c'est que l'on a du mal à savoir si les victimes sont des civils ou des rebelles.»

ONG, Népal, expatriée.

Pour 57 % de l'ensemble des participants, les armes de poing sont les principales responsables des décès ou des blessures chez les civils. Elles sont suivies par les couteaux et autres instruments contondants (48 %), les fusils d'assaut (45 %), les mines terrestres antipersonnel (34 %), les grenades à main (25 %), les mitrailleuses (24 %). Dans les rangs des autres types d'armes incriminés se trouvent les armes de fabrication artisanale, les lance-grenades RPG, les systèmes d'armes majeurs et les mortiers. Environ 10 % des participants indiquent ne pas savoir quelle arme est la principale cause directe de décès ou de blessures parmi les civils dans le pays où ils travaillent (voir Graphique 10).³⁵

Pour 57 % de l'ensemble des participants, les armes de poing sont les principales responsables des décès ou des blessures chez les civils.

Graphique 10. Les coupables : les armes causant le plus de décès et de blessures parmi les civils



Source : Annexe 3iii

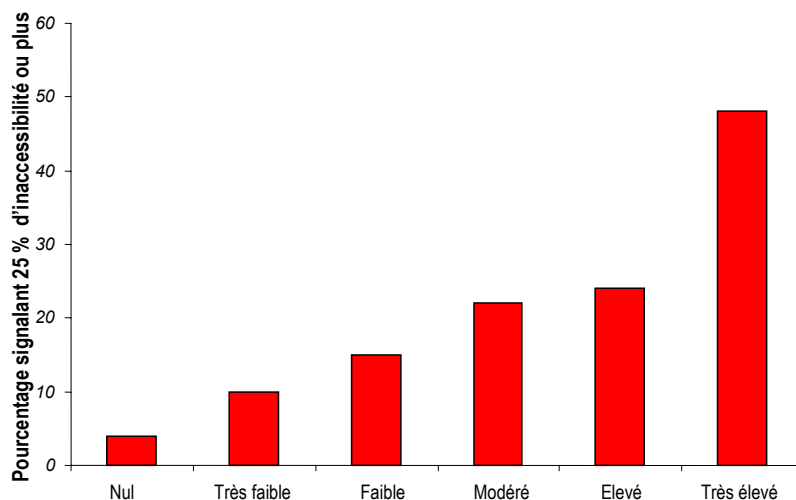
Il ressort des réponses que l'insécurité générée par les armes a rendu inaccessible un pourcentage considérable de populations bénéficiaires. Ainsi, plus d'un cinquième (21 %) de l'ensemble des participants indique que 25 % et plus des groupes cibles étaient inaccessibles du fait de menaces armées au cours des six derniers mois, et ils sont encore 22 % à juger cette

³⁴ Voir, à titre d'exemple, les questions 13,32, 33 et autres dans l'Annexe 1.

³⁵ Même si le classement de ces armes est relativement similaire aux réponses de la Phase I, les pourcentages diffèrent légèrement, et la «mitrailleuse» est devenue une catégorie à part entière dans la Phase II.

inaccessibilité inférieure à 25 %. Seul un tiers (34 %) estime que toutes les populations bénéficiaires étaient accessibles, tandis qu'environ 21 % n'ont pas d'opinion. Comme l'on pouvait s'y attendre, la «généralisation et l'usage impropre» des armes légères sont étroitement liés au pourcentage de groupes cibles inaccessibles. (Graphique 11 et Annexe 3iv).³⁶

Graphique 11. La généralisation et l'usage impropre des armes entravent-ils l'accès aux populations bénéficiaires ?



Source : Annexe 3iv

Environ 59 % des personnes interrogées ont connaissance de l'utilisation d'armes contre les civils à des fins de coercition et ce, par des criminels ou des militaires, contre 18 % seulement qui affirment ne pas être au courant de tels agissements. Plus de quatre participants sur dix (43 %) savent que des civils sont pris pour cibles avec des fusils d'assaut, et parmi ceux-ci, ils sont quasiment un tiers (31 %) à évoquer une fréquence quotidienne ou hebdomadaire. 46 % de personnes interrogées ont connaissance de décès et de blessures involontaires provoqués par des fusils d'assaut, dont 26 % mentionnant une fréquence quotidienne ou hebdomadaire. Par ailleurs, elles sont une sur cinq à faire également état de civils délibérément pris pour cibles par des tirs de mortier ou d'artillerie, dont quasiment un tiers à évoquer une fréquence quotidienne ou hebdomadaire.

En jeu : les incidences sur les personnels

L'enquête consistait en une série de questions conçues pour évaluer comment les agents perçoivent leur sécurité personnelle, en quoi ils ont l'impression d'être menacés, et s'ils se sentent prêts à réagir en cas d'atteinte à leur intégrité physique.³⁷ Elle cherchait également à savoir dans quelle mesure ils considèrent la violence armée et l'usage impropre des armes sur le terrain comme un obstacle aux opérations, et en quoi cela entrave l'accès aux populations sinistrées.

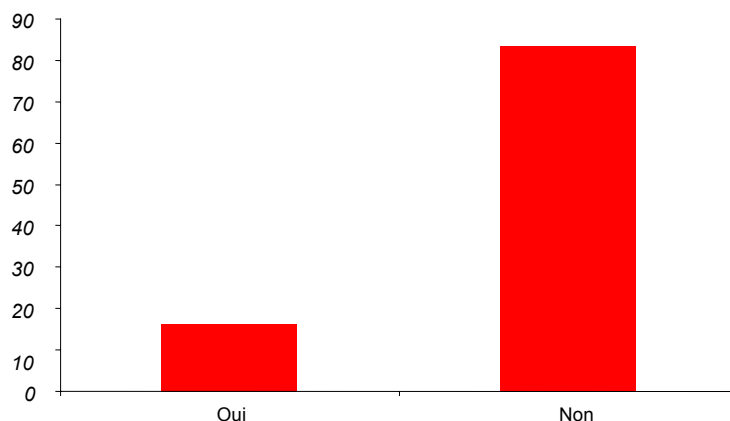
Quasiment un participant sur cinq déclare avoir personnellement subi un «incident de sécurité» (à savoir : agression, vol, intimidation, harcèlement, enlèvement, violences sexuelles, etc.) au cours des six mois précédant notre enquête (voir Annexe 3v). Leur profil et leurs circonstances

³⁶ Des observations qui rappellent des liens similaires analysés en Phase I.

³⁷ Les résultats mentionnés dans cette section renvoient aux questions suivantes : 20, 21, 22, 23, 24, 27, 29, 30, 31, 34, 35m, 36, 37, 38, 39, 40 et 41. Se reporter à l'Annexe 1 pour davantage de détails.

ont beau être totalement différents, ce taux est considérablement supérieur à celui de la Phase I (à savoir : un sur dix).³⁸ Un peu plus d'un tiers (35 %) des victimes d'incident de sécurité mettent également en cause une arme légère et de petit calibre (Annexe 3v).³⁹ Par ailleurs, sur l'ensemble des participants, environ 6 % indiquent avoir été mis en joue, 4 %, volés sous la menace d'une arme, 3 %, témoins de coups de feu, 2 %, victimes d'une agression armée, et 1 %, kidnappé, au cours des six derniers mois. Résultat révélateur, moins de 1 % de toutes les personnes interrogées disent avoir subi un incident lié à la présence de mine terrestre antipersonnel.⁴⁰

Graphique 12. Avez-vous été victime d'un incident de sécurité ?



Source : Annexe 3 v

Le profil des victimes nous livre des résultats aussi révélateurs qu'inattendus. Ainsi, il ne semble pas exister de rapport statistiquement significatif entre le genre et la victimisation. En outre, après vérification de l'âge, de la nationalité et du degré de violence dans les secteurs où travaillent les participants, il apparaît que les femmes sont moins susceptibles d'être victimes d'incident que les hommes.⁴¹ Pour autant, l'indicateur de victimisation le plus pertinent est le degré de violence signalé : plus la violence est élevée dans un secteur, plus grands sont les risques d'incidents de sécurité (Annexe 3 vi).

4 % de l'ensemble des participants indiquent avoir été blessés par armes à feu durant la période de remise et de recueil. Parmi eux, 30 % n'ont pas nécessité d'hospitalisation ni de soins d'urgence importants. En revanche, un peu moins de 16 % ont, quant à eux, nécessité de tels soins, 9 % supplémentaires ont été hospitalisés, et quelque 8 % l'ont été pour des blessures

³⁸ Cette hausse apparente du taux de victimisation personnelle peut s'expliquer par l'augmentation du nombre de participants et de pays ou la conception même du questionnaire, et elle nécessite de plus amples recherches empiriques.

³⁹ Ce taux est inférieur à celui dont fait état l'enquête Johns Hopkins précédemment mentionnée sur le taux de « mortalité et morbidité des travailleurs humanitaires ». Plus précisément, les armes légères sont responsables de 53,5 % des 28 cas de violence volontaire signalés depuis 2002. Sur les 15 incidents dus aux armes légères, 10 (67 %) ont entraîné la mort. Parmi les types d'armes identifiés : les mitrailleuses (7 cas), les lance-grenades RPG (4 cas), et les armes de poing ou armes non précisées (3 cas). Il ressort de cette étude que la majorité des actes de violence volontaire ont été commis sur des agents alors qu'ils se déplaçaient pour mener des activités de projet. (Rowley et Burnham 2005).

⁴⁰ **Aucun répit pour les humanitaires** fait état d'un pourcentage d'incidents liés à la présence de mine terrestre antipersonnel largement inférieur aux autres études sur la victimisation des personnels humanitaires. A titre d'exemple, King (2004a) mentionne un nombre relativement supérieur d'incidents liés aux mines dans son étude rétrospective portant sur diverses organisations. De la même manière, selon l'étude Johns Hopkins sur le « taux de mortalité et de morbidité des travailleurs humanitaires », 25 % des 28 cas de blessures volontaires signalés sont dus aux mines terrestres antipersonnel, contre 36 % à la criminalité et à la délinquance, 32 % aux groupes criminels organisés, et 7 % non précisés (Rowley et Burnham 2005). Même si le pourcentage relativement élevé de blessures imputables aux mines terrestres antipersonnel peut être attribué à leur pouvoir meurtrier (le faible nombre d'issues non fatales), la question nécessite d'être approfondie sans délai.

⁴¹ Ces observations vont tout à fait de pair avec les résultats de l'étude Johns Hopkins sur le « taux de mortalité et de morbidité des travailleurs humanitaires » dont il ressort que les actes de violence délibérés et involontaires constituent pour les hommes la cause majeure de décès, d'évacuations sanitaires et d'hospitalisation (Rowley et Burnham 2005). Les études ultérieures devraient se pencher davantage sur les répercussions selon le sexe.

mettant leur vie en danger. Parmi cette catégorie, 17 % environ estiment avoir été «traumatisés», mais il faudrait de toute évidence pousser plus avant l'enquête pour savoir ce qu'ils entendent par là.

Une autre façon de déterminer l'ampleur de la victimisation globale consiste à demander aux participants s'ils ont connaissance d'un collègue ou d'un collaborateur ayant été pris pour cible ou blessé au cours des six derniers mois. Si 31 % de l'ensemble des participants ont répondu par l'affirmative, notons qu'une arme à feu a été utilisée dans plus de la moitié (55 %) des cas mentionnés de victimisation de collègue ou de collaborateur, parmi lesquels : vol et menaces au moyen d'une arme (45 % chacun), coups de feu (23 % de l'ensemble des cas signalés) et agression armée (22 %) ; l'existence ou la présence de mines terrestres antipersonnel n'étant citée que dans seulement 9 % des cas (voir Annexe 3 vi).⁴²

«Pendant mon séjour en Angola (environ 14 mois), je n'ai personnellement jamais observé d'armes légères. Par contre, beaucoup de mes amis ont été menacés ou blessés au cours d'agressions armées. De tels incidents se produisent très fréquemment, car toutes les routes et les rues sont prises d'assaut par des bandes criminelles non organisées, des individus prêts à tout pour survivre.»

UNICEF, pays non précisé, expatrié

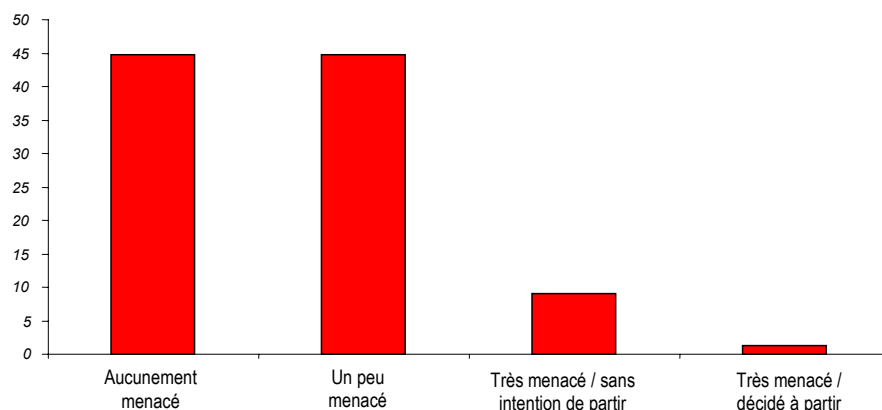
Quant aux auteurs de tels incidents, les groupes criminels (organisés et non organisés) sont quasiment deux fois plus susceptibles d'être cités que les soldats, les policiers ou les rebelles. La criminalité semble bel et bien être la source majeure d'insécurité, et non la menace directe que constituent les combattants armés (forces gouvernementales ou insurgés, indifféremment). Ainsi, bien que la «prise pour cibles» des humanitaires par les combattants soit montée en épingle, c'est la violence criminelle qui fait peser, et de loin, le plus grand risque sur cette communauté.

Beaucoup de participants font part d'une impression de menace personnelle liée à la violence armée en général, et aux armes à feu en particulier. Ils sont quasiment 42 % à se sentir «plutôt» menacés au quotidien, et 9 % supplémentaires, «très menacés» (contre 41 % ne ressentant aucune menace). En d'autres termes, plus de la moitié de l'ensemble des participants ont l'impression d'être soit «plutôt», soit «très» menacés par la violence armée quotidienne.⁴³ Les participants sentent leur sûreté et leur sécurité personnelles davantage menacées dans les secteurs à «degré de violence sociale ou criminelle élevé» que dans tous les autres types de contexte sécuritaire, y compris «guerre ou conflit généralisé». Plus d'un sur dix affirme se préoccuper davantage des risques de blessures dues à la violence armée depuis les six derniers mois (Annexe 3 vii).

⁴² Ces réponses ont tendance à surestimer le taux de victimisation, ce qui s'explique soit par des comptages doubles, soit par un biais de mémoire. Des recherches permettraient d'éclaircir utilement la question.

⁴³ La période de remise et de recueil allait de février à novembre 2004. Dans la mesure où elle a plus ou moins coïncidé avec des événements largement relayés par les médias, comme l'attentat contre le siège de l'ONU en Irak, la vague de meurtres en Afghanistan et la poursuite des violences au Darfour, il est possible que certains résultats aient pâti de cette médiatisation.

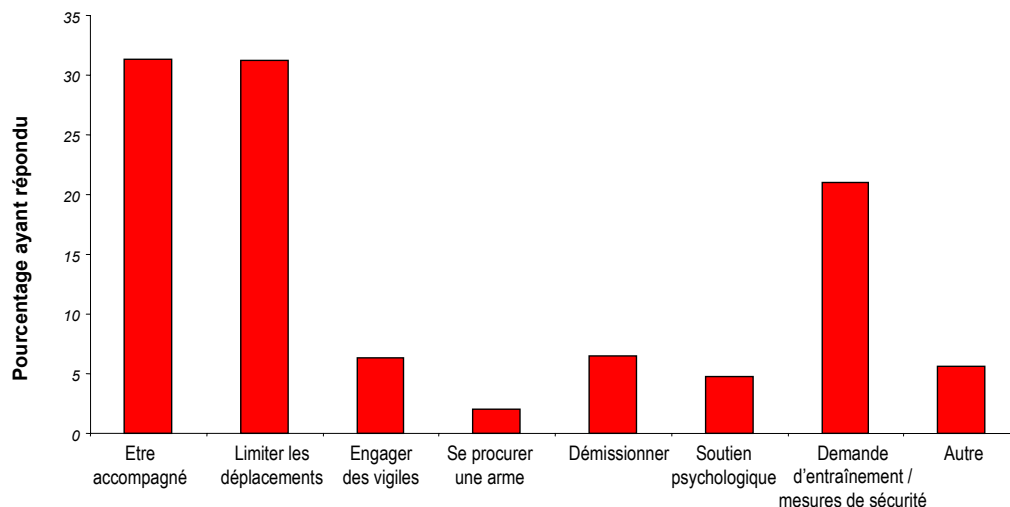
Graphique 13. Degré de menace personnelle générée par les armes à feu



Source : Annexe 3 vii

Quand nous leur avons demandé de répertorier les lieux les moins sûrs, les participants ont répondu se sentir particulièrement vulnérables à la menace générée par les armes légères et de petit calibre «sur le terrain» (26 %), aux postes de contrôle non officiels (25 %), dans les couloirs d’acheminement de l’aide (24 %), aux postes de contrôle officiels (23 %), à leur domicile personnel (21 %) et dans les espaces de loisirs (21 %). Ils ne ressentent aucune insécurité particulière au domicile de civils, ni dans les camps et colonies de réfugiés et de personnes déplacées dans leur propre pays, alors même que certains d’entre eux seraient militarisés.⁴⁴

Graphique 14. Comportements face à l’insécurité



Source : Annexe 3viii

Afin d’évaluer les comportements face à l’insécurité, nous avons posé aux participants plusieurs questions concernant leurs réactions personnelles au contexte sécuritaire, les règles et pratiques de sécurité en place, et l’efficacité du soutien psychologique. Ainsi, nous leur avons demandé s’ils se faisaient désormais accompagner dans leurs déplacements, s’ils avaient limité ou réduit

⁴⁴ Le Small Arms Survey, le Bonn International Centre for Conversion (BICC) et le HCR ont préparé ensemble une étude comparative sur la militarisation des camps de réfugiés et de personnes déplacées en Guinée, en Tanzanie, en Ouganda et au Rwanda. Voir Muggah (2005) et www.odihpn.org/report.asp?ID=2574 pour davantage de renseignements sur leurs observations.

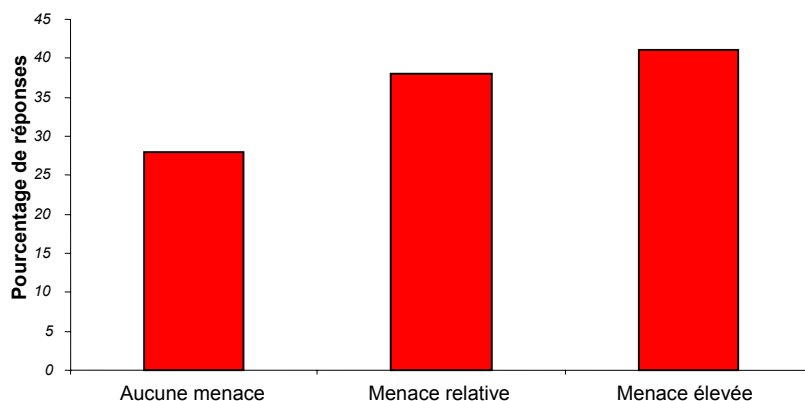
ceux-ci, s'ils avaient engagé un vigile, s'ils s'étaient procuré une arme à feu, s'ils avaient mis fin à leur contrat, bénéficié d'un soutien psychologique, demandé une formation et / ou des mesures accrues en matière de sécurité. Le Graphique 14 présente les différents comportements adoptés face aux risques. La plupart de ces stratégies d'adaptation misent davantage sur le renforcement de la protection et de la dissuasion que sur l'acceptation, ce qui soulève plusieurs questions pratiques importantes quant à la pertinence des solutions envisagées pour atténuer le danger.

Sur l'ensemble des participants, moins de 5 % indiquent avoir personnellement consulté un thérapeute alors qu'ils sont quasiment un tiers à pouvoir bénéficier d'un soutien psychologique grâce à leur organisation (contre 39 % qui n'en bénéficient pas, et 25 % sans opinion). Les personnels se tourneraient davantage vers les services d'écoute psychologique et autres si ceux-ci étaient plus largement accessibles ou si eux-mêmes étaient mieux informés : une bonne moitié de l'ensemble des participants (56 %) considère, en effet, le soutien psychologique comme utile (voir Annexe 3ix). Bien que cette observation reste à affiner, il existerait une corrélation entre l'accès au soutien psychologique, d'une part, et le sentiment de menace, de l'autre, les participants qui ont consulté ayant une perception plus nuancée de l'insécurité (voir Graphique 15, Annexe 3x).

Tous les jours, on quitte le poste de secours sans savoir ce qui nous attend. En tant qu'ambulancier, je dois toujours montrer aux gens que j'aide que je suis fort, pour qu'ils se sentent rassurés. Mais ce qu'ils ignorent souvent, c'est que moi aussi, je suis un être humain, et j'ai peur.

Employé de la Société du Croissant-Rouge palestinien⁴⁵

Graphique 15. Accès au soutien psychologique et sentiment de menace



Source : Annexe 3x

Aucun répit pour les humanitaires constate que les organisations ont également commencé à réagir face au sentiment d'insécurité exprimé par leurs personnels.⁴⁶ A titre d'exemple, plus d'un tiers (36 %) de l'ensemble des participants indiquent que leur agence a imposé des procédures de sécurité. Ils sont 32 % à évoquer des limitations ou des réductions de leurs déplacements, et 27 % au moins indiquent que certains déplacements locaux se font désormais sous escorte. En outre, 16 % déclarent devoir se rendre «sur le terrain» en convoi, et un participant sur dix fait part

⁴⁵ Rapport de la Société du Croissant-Rouge palestinien, (janvier 2001-décembre 2002), p.9

⁴⁶ Savoir si les organisations chargées de l'aide humanitaire et du développement ont fait les bons investissements en améliorant les structures et les politiques relatives à la sécurité est toujours un objet de débat. Ainsi, une étude conclut que «de nombreuses ONG n'ont pas mis en place les pratiques et les politiques de sécurité adéquates. Si tant est qu'elles existent, ces pratiques ne résultent généralement pas de consultations avec tous les groupes de collaborateurs, et ne répondent pas toujours aux menaces identifiées. Elles ont par là même peu de chances d'être pertinentes, respectées, et en fin de compte, suivies par le personnel.» ECHO (2004) p.3.

de transfert de personnel ou de recrutement de vigiles armés au cours des six derniers mois, soit des mesures de *renforcement de la cible*. Mais 5 % seulement évoquent l'arrêt de projets tandis que 31 % affirment ne pas être concernés par les mesures et précautions en matière de sécurité.

Un fait troublant est assurément la méconnaissance élémentaire des armes dont continuent de faire preuve les personnels de terrain. Certes, et cela se conçoit aisément, les participants sont concentrés sur leurs responsabilités spécifiques, mais ils n'en manifestent pas moins un manque déconcertant de connaissances fondamentales quant aux types d'armes à feu en circulation, aux mécanismes de sûreté, et aux moyens de rendre les armes inopérantes. Seuls cinq pour cent d'entre eux ont validé toutes les réponses à la question sur les caractéristiques des armes contre quasiment les deux tiers (63 %) qui n'en ont validé aucune. Répondant à une question ouverte, plusieurs personnes laissent nettement entendre qu'une formation à la reconnaissance des armes et aux pratiques de sécurité leur serait infiniment précieuse. Reste dès lors à savoir dans quelle mesure les organisations sont prêtes à encourager une telle formation.⁴⁷

Incidences sur les opérations

Plusieurs questions ont été conçues pour évaluer l'impact de la généralisation et de l'usage impropre des armes à feu sur les activités des organisations.⁴⁸ Ainsi que nous l'avons précédemment mentionné, un pourcentage conséquent de participants évoque des interruptions ou des retards dans les opérations au cours des six derniers mois, dus aux menaces que les armes légères font peser sur la sécurité.⁴⁹ Les personnels subissent fréquemment des interruptions, des évacuations et des transferts du fait de ces menaces, plus d'une personne sur cinq (21 %) faisant état d'évacuations contre 61 % déclarant ne pas avoir été évacuées. Sur la même période, des interruptions d'activités sont aussi fréquemment évoquées, la guerre ou les combats étant responsables d'un tiers d'entre elles (33 %), et la violence sociale (criminalité ou délinquance civiles), d'un quart (26 %).

Quand on étudie le rapport entre «la généralisation et l'usage impropre» des armes à feu, et la fréquence des obstacles aux opérations signalés (comme la possibilité de se déplacer ou de transporter du matériel et des fournitures médicales), on aboutit à des constatations qui ne surprennent guère. Dans les secteurs à degré extrêmement élevé de généralisation et d'usage impropre, obstacles et retards sont d'autant plus nombreux à être signalés.⁵⁰

Sur la même période, des interruptions d'activités sont aussi fréquemment évoquées, la guerre ou les combats étant responsables d'un tiers d'entre elles (33 %), et la violence sociale (criminalité ou délinquance civiles), d'un quart (26 %).

⁴⁷ Ces constatations font malgré tout écho aux conclusions d'un rapport récent sur la sécurité des humanitaires où «la compétence du personnel» était perçue comme le point faible majeur des pratiques actuelles de gestion de la sécurité. (ECHO 2004).

⁴⁸ A titre d'exemple, voir les questions 16, 17, 18 et 19 en Annexe 1.

⁴⁹ Une discussion sur les types d'«interruptions», d'«évacuations» et de «retards», ainsi que sur les définitions contradictoires proposées par différentes organisations d'aide humanitaire, se trouve à la fin de *Aucun répit pour les humanitaires*.

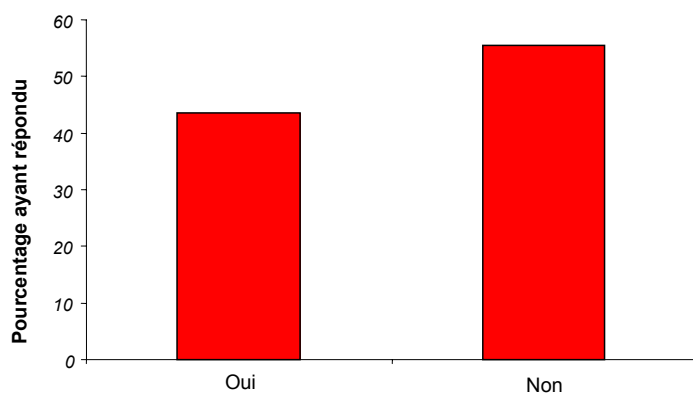
⁵⁰ A titre d'exemple, voir le Graphique 11 et l'Annexe 3v mettant en évidence le rapport entre généralisation & usage impropre, et accès aux bénéficiaires.

Formation à la sécurité

Nous avons demandé aux participants s'ils avaient reçu une formation à la sécurité, et si oui, en quoi elle les avait aidés à gérer la violence et la disponibilité des armes légères. La situation actuelle a beau ne pas être idéale, elle n'en représente pas moins un progrès, conclut **Aucun répit pour les humanitaires**. En effet, sur l'ensemble des participants, quasiment un tiers déclarent avoir bénéficié d'une telle formation au sein de leur organisation, alors qu'ils n'étaient que 16 % dans la Phase I⁵¹. Moins de la moitié (44 %) disent avoir été formés au cours de leur carrière (voir Graphique 16).⁵² Dans plus de trois quarts des cas, cette formation est obligatoire.⁵³ Ils sont 55 % à l'avoir trouvée «utile» ou «très utile» (alors qu'ils n'étaient que 48 % à en dire autant dans la Phase I), et 17 % à ne pas avoir d'opinion. Un participant sur cinq (20 %) la trouve «plutôt utile» (contre 31 % en Phase I), et 4 %, inutile (contre 11 % en Phase I) (voir Annexe 3 xi).⁵⁴ Il nous faudra creuser davantage pour comprendre précisément pourquoi ces derniers ont une aussi mauvaise opinion de leur formation.

La Phase I avait, entre autres, observé d'énormes différences dans l'accès à la formation de sécurité, notamment entre collaborateurs expatriés et nationaux, or cette tendance se poursuit dans la Phase II. A titre d'exemple, plus de 74 % des expatriés sont formés contre moins de 25 % qui ne le sont pas. Phénomène inquiétant, seuls 43 % des personnels locaux déclarent avoir bénéficié d'une formation analogue, et plus de 56 % n'en ont jamais reçu.

Graphique 16. Votre organisation actuelle ou un employeur précédent vous a-t-il formé à la sécurité ?



Source : Annexe 3xi

«La formation [que nous avons reçue] était essentiellement axée sur la violence des groupes à des fins politiques. Je me permets de suggérer la mise en place de formations à la sécurité pour nous aider à faire face à la criminalité.»

PAM, Afghanistan, collaborateur national

L'analyse de régression ne montre pas de lien flagrant entre formation et sentiment de menace, et ce, même en prenant en compte des critères tels que perception du contexte sécuritaire, sexe,

⁵¹ Cela peut s'expliquer en partie par les remarquables progrès en matière de formation à la sécurité réalisés par l'UNSECOORD en 2003 et 2004, mais probablement aussi par l'augmentation du taux de réponse de l'enquête en 2004.

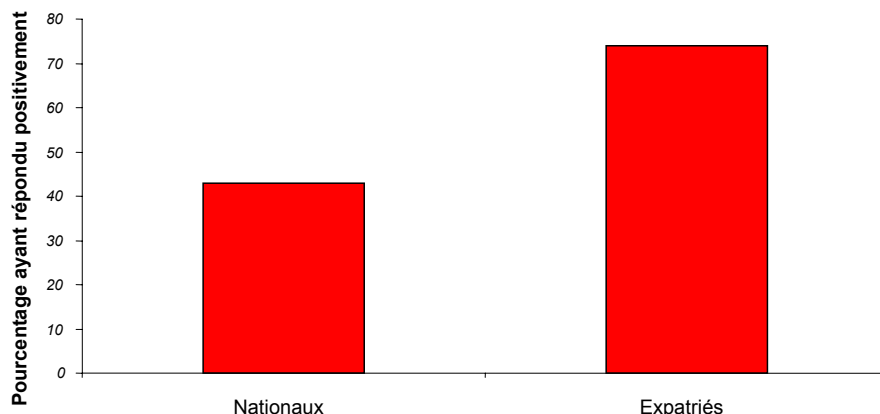
⁵² Le taux global de formation a beau passer à 50 % de l'ensemble des participants si l'on intègre les formations antérieures, cela signifie malgré tout que 47 % de l'ensemble n'ont jamais reçu la moindre formation à la sécurité.

⁵³ Rappelons que la formation à la sécurité est obligatoire pour tous les personnels des Nations Unies.

⁵⁴ Mais la formation semble bel et bien influencer les comportements. Ainsi, l'analyse de régression montre que la formation va de pair avec une tendance à limiter ou diminuer les déplacements locaux (question 38b), et ce, en prenant en compte un certain nombre de critères tels que perception du degré de violence, généralisation & usage impropre des armes légères, sexe, âge, nationalité, et attitude face aux armes.

âge, attitude envers les armes ou généralisation et usage impropre des armes légères.⁵⁵ En d'autres termes, le fait d'être formé à la sécurité ne semble pas jouer sur la perception qu'a le ou la participante de son contexte sécuritaire.

Graphique 17. Pourcentage de personnels local et international formés à la sécurité



Source : Annexe 3 xii

Aucun répit pour les humanitaires confirme l'écart alarmant d'accès à la formation de sécurité entre personnels international et national.

Mais surtout, il existe apparemment un rapport entre la perception de l'insécurité et le degré de formation prodiguée à certains personnels (voir Graphique 18 et Annexe 3xiii). Plus précisément, la formation des expatriés semble plutôt progresser dans les secteurs où l'insécurité est fortement ressentie. Cela étant, dans tous les contextes sécuritaires, le degré de formation des personnels internationaux semble très élevé. En revanche, ce rapport ne s'appliquerait pas aux collaborateurs locaux, le pourcentage de nationaux «formés» étant même comparativement bas, quel que soit le contexte sécuritaire où ils travaillent (voir Graphique 19 et Annexe 3xiv).

⁵⁵ L'analyse de régression est une technique statistique utilisée pour déterminer le degré de corrélation entre une variable dépendante et une ou plusieurs variables indépendantes, c'est-à-dire pour voir s'il existe une relation de cause à effet importante ou non entre les variables. Voir, à titre d'exemple, l'Annexe 3xv.

Privatisation de la sécurité

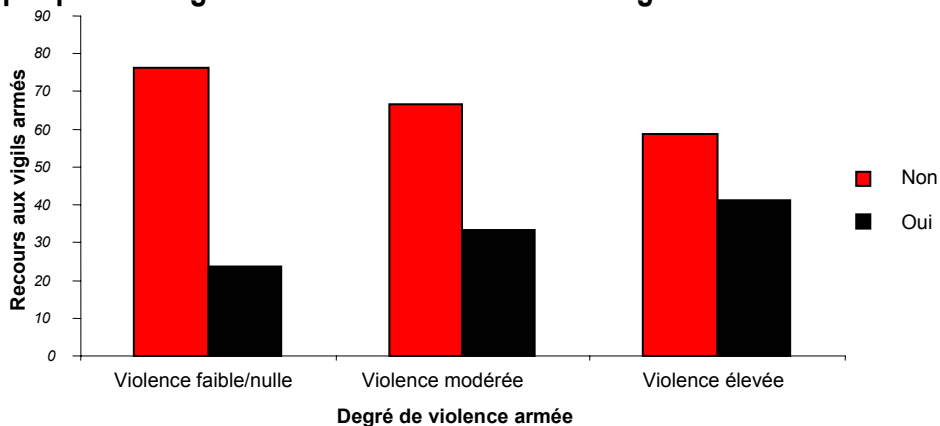
Le recours à des sociétés de sécurité privée pour faire face à l'insécurité croissante est une question sensible et litigieuse au sein de la communauté humanitaire et de développement. De telles forces de sécurité ont beau faciliter l'accès des personnels aux populations en détresse, leur utilisation risque toutefois de modifier la façon dont les organisations, elles-mêmes, sont perçues à l'échelle locale.⁵⁶ En outre, malgré leur présence massive dans certains endroits, il n'existe guère de directives ni de réglementations régissant les règles d'engagement, l'usage de la force ou les relations avec les populations bénéficiaires des projets.⁵⁷ A tout le moins, la façon dont ces forces de sécurité privée peuvent être interprétées localement, ainsi que toute la complexité et les controverses potentielles qui en découlent, ne sont pas suffisamment prises en compte par les organisations qui ont souvent recours à leur service.

Vu la carence des réglementations de nombre de pays hôtes ou d'organisations en la matière, les risques d'usage abusif de la force par les agents de sécurité privée sont particulièrement préoccupants. Il existe toutefois des exceptions à la règle : de nombreuses agences ont adopté des directives pour interdire formellement le recours aux vigiles armés, voire l'accès, à toute personne armée, des lieux de vie et de travail des humanitaires. Cependant, quand on interroge directement les travailleurs humanitaires et de développement qui se trouvent en première ligne, on a tout lieu de constater leur présence, laquelle est d'ailleurs en augmentation. Tout porte ainsi à croire que la tendance à faire appel aux sociétés de sécurité qui va croissant chez les civils se retrouve chez les organisations humanitaires et de développement.

Les acteurs armés non gouvernementaux qui sont motivés par l'argent posent des problèmes inédits aux humanitaires... Mais avec ces éléments de sécurité privée, qui est responsable ? Qui doit rendre des comptes ? Les actionnaires ?

Kenny Gluck, directeur des opérations
Médecins Sans Frontières, Pays-Bas⁵⁸

Graphique 21. Degré de violence et recours aux vigiles armés



Source : Annexe 3 xvii

⁵⁶ Voir ECHO (2004) ; Joanna Macrae et Adele Harmer (2003)

⁵⁷ Voir Koenraad Van Brabant (2000)

⁵⁸ Paul Keilthy, *Private security firms in war zones worry NGOs*, 11 août 2004, Reuters Alert-Net

La hausse sensible du recours aux vigiles armés constitue l'une des observations majeures de la Phase II. Bien qu'il faille être prudent dans les comparaisons, 32 % des participants au questionnaire 2004 disent faire appel à eux⁵⁹, contre 17 % en Phase I. A la question «Où sont-ils déployés ?», 22 % répondent «dans les bureaux», les autres précisant qu'ils servent à «protéger» le transport de personnel ou matériel, le domicile des collaborateurs ou les convois. Ils sont largement plus de la moitié (58 %) à estimer que les vigiles armés améliorent réellement leur sécurité (contre 62 % en Phase I), et 41 % à dire que non. Tandis que 27 % pensent qu'ils n'ont aucune incidence perceptible dessus, et quasiment un sur dix (8,7 %), qu'ils nuisent, en fait, à leur sécurité (contre 7 % en Phase I). Bien que la question nécessite d'être davantage approfondie, l'analyse de régression ne révèle apparemment pas de rapport entre l'attitude positive ou négative des participants face aux armes à feu, et l'incidence positive ou négative des vigiles armés sur la sécurité personnelle. La Section 6 explore plus en détail les solutions concrètes et institutionnelles apportées à l'insécurité.

Cela dit, le sentiment d'insécurité des participants, et l'emploi de vigiles armés sont, quant à eux, liés. Comme le montre le Graphique 21, plus des trois quarts des participants ne font pas appel aux forces de sécurité privée dans les secteurs à violence faible ou nulle. En revanche, là où le degré de violence est perçu comme élevé, ils sont quasiment la moitié à avoir recours à leurs services (voir Graphique 21 et Annexe 3xvii). Le recrutement de vigiles armés va donc véritablement de pair avec la perception du contexte sécuritaire.

⁵⁹ Environ 65 % répondent ne pas employer de vigiles armés, et le pourcentage restant n'a pas d'opinion.

Section 4. Deux régions en gros plan : les Grands Lacs et le Moyen-Orient

Deux régions, les Grands Lacs et le Moyen-Orient, ont été retenues pour éclairer les risques spécifiquement régionaux pesant sur les personnels et les organisations de terrain.⁶⁰ A peu près 46 % de l'ensemble des participants de la Phase II sont issus des régions en gros plan (20 % du Moyen-Orient et 26 % des Grands Lacs), et ils sont encore 20 % basés dans l'un des deux pays en gros plan : l'Afghanistan et l'Angola. Le reste des participants, largement éparpillés à travers plus de 80 pays, constitue une base de référence mondiale.

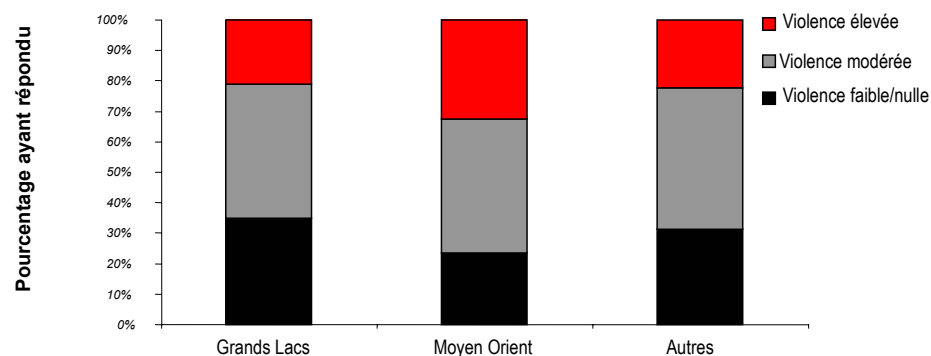
Contexte sécuritaire des régions en gros plan

Aucun répit pour les humanitaires constate que les participants du Moyen-Orient font état d'un environnement de travail plus violent que leurs homologues des Grands Lacs (voir Graphique 22 et Annexe 3xviii). Étonnamment, en revanche, la perception de la violence dans les Grands Lacs est analogue à celle de la base de référence mondiale. Dans la même perspective, l'ampleur du sentiment de menace varie d'une région en gros plan à l'autre. Ainsi, le degré de «menace» signalé au Moyen-Orient est supérieur à celui des Grands Lacs (voir Graphique 23 et Annexe 3xix).

«Si l'on prend en compte... les problèmes de sécurité au Congo, la difficulté de savoir précisément qui a caché des armes et pourquoi, ainsi que la grande pauvreté qui met la sécurité en péril, une organisation humanitaire comme Concern Worldwide a l'obligation de proposer à ses membres davantage de stratégies pour identifier et éviter le danger.»

Concern, Rwanda, collaboratrice locale

Graphique 22. Comment les participants perçoivent le degré de violence dans les Grands Lacs et au Moyen-Orient



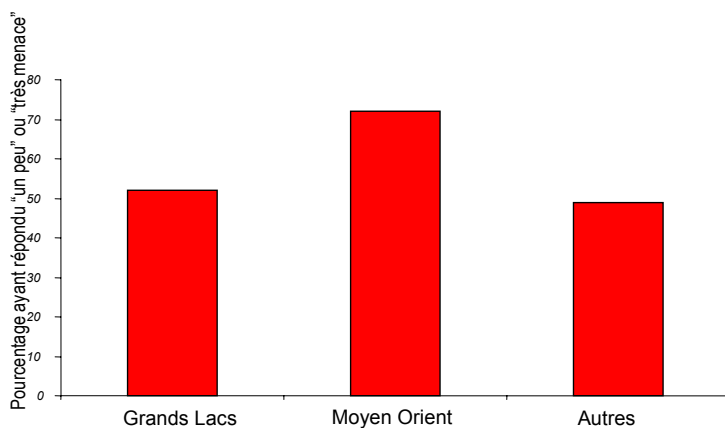
Source : Annexe 3xviii

La perception du degré de menace varie selon les participants de chacune des régions en gros plan. À titre d'exemple, les collaborateurs locaux semblent se sentir moins menacés que leurs confrères expatriés dans les mêmes secteurs (voir Graphique 24 et Annexe 3xx). Dans les Grands

⁶⁰ Dans la région des Grands Lacs, les pays principalement ciblés étaient le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda, la RDC et la République du Congo, et pour le Moyen-Orient : la Jordanie, l'Irak, l'Iran, Israël et les Territoires palestiniens occupés.

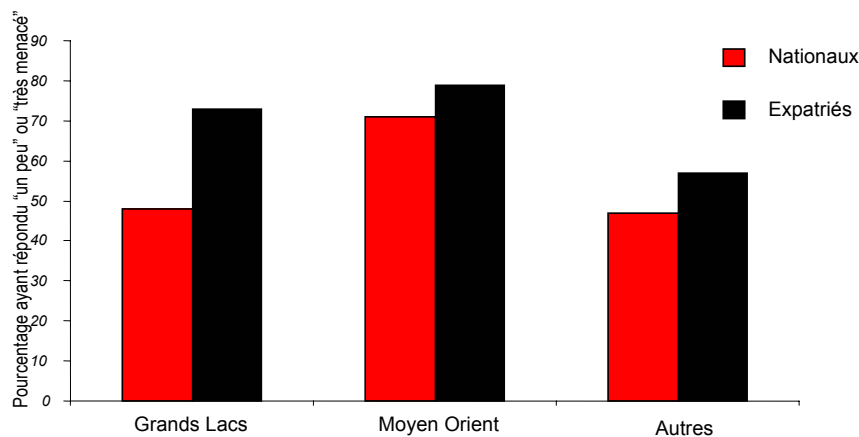
Lacs, les hommes comme les femmes expriment un sentiment de menace à peine supérieur à la base de référence mondiale, tandis qu'au Moyen-Orient les degrés de menace exprimés sont comparativement plus élevés (voir Graphique 25 et Annexe 3xx). Outre la nationalité, l'attitude personnelle à l'égard des armes à feu (positive ou négative) semble aller de pair avec un sentiment de menace légèrement moindre.

Graphique 23. Comment les participants perçoivent le degré de menace dans les régions en gros plan



Source : Annexe 3xix

Graphique 24. Comment nationaux et expatriés perçoivent le degré de menace dans les régions en gros plan



Source : Annexe 3xx

Graphique 25. Comment hommes et femmes perçoivent le degré de menace



Source : Annexe 3 xx

Répercussions sur les civils et les opérations

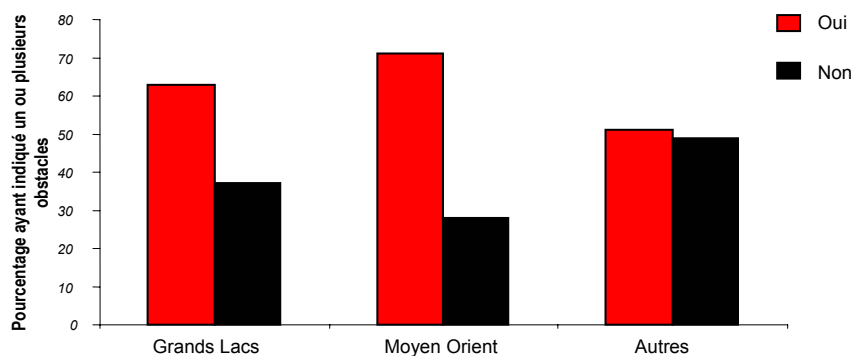
Au Moyen-Orient, le degré de détention d'armes à feu par les civils est supérieur à celui des Grands Lacs (voir Annexe 3xxi).⁶¹ En effet, plus d'un participant sur quatre de cette région évoque un degré de détention «élevé», «très élevé», voire «tous les ménages». Comparativement, dans les Grands Lacs, personne n'estime que tous les ménages détiennent des armes, et seulement un participant sur dix répond «élevé» ou «très élevé» à cette question. Mais les deux régions en gros plan dépassent la base de référence mondiale en matière de détention d'armes par les civils.

«Chez moi, au Kenya... il est extrêmement dangereux de se promener à pied ou même en voiture, surtout la nuit. Car malheureusement, dans mon pays, les criminels et les policiers tirent sur les civils. On ne sait jamais entre quelles mains il vaut mieux se retrouver.»

PAM, Kenya, collaboratrice locale

Vu le degré très élevé de violence armée, mais aussi de détention d'armes à feu par les civils, des obstacles aux opérations sont plus fréquemment mentionnés dans les deux régions en gros plan que dans la base de référence mondiale (voir Graphique 26 et Annexe 3 xxii). A titre d'exemple, presque deux participants sur trois (63 %) des Grands Lacs, et quasiment les trois quarts du Moyen-Orient (71 %), ont subi un ou plusieurs obstacles opérationnels au cours des six derniers mois contre approximativement la moitié (51 %) de leurs homologues des autres pays.

Graphique 26. Obstacles aux opérations dans les Grands Lacs et au Moyen-Orient



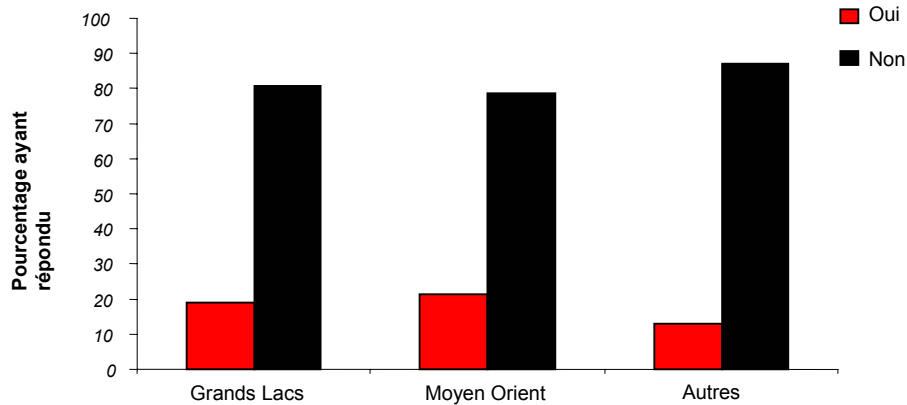
Source : Annexe 3xxii

⁶¹ Le grand Moyen-Orient est connu pour sa culture des armes, laquelle a été analysée dans plusieurs éditions de l'Annuaire sur les armes légères (2003, 2004, 2005).

Pris pour cibles

Tant les Grands Lacs que le Moyen-Orient présentent un taux de victimisation relativement élevé. Plus précisément, la victimisation personnelle du Moyen-Orient est très légèrement supérieure (22 %) à celle des Grands Lacs (19 %). En outre, une arme légère et de petit calibre est responsable de quasiment la moitié des incidents de sécurité au Moyen-Orient (46 %), et de pratiquement un tiers dans les Grands Lacs (31 %).

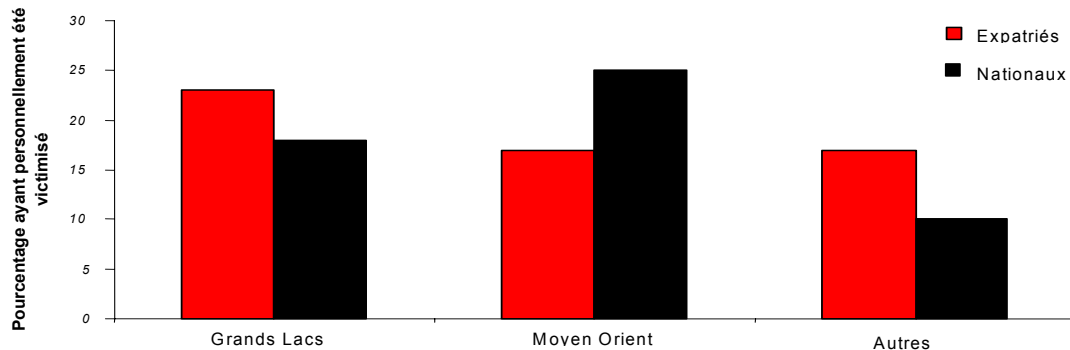
Graphique 27. Avez-vous été victime d'un incident de sécurité au cours des six derniers mois ?



Source : Annexe 3xxii

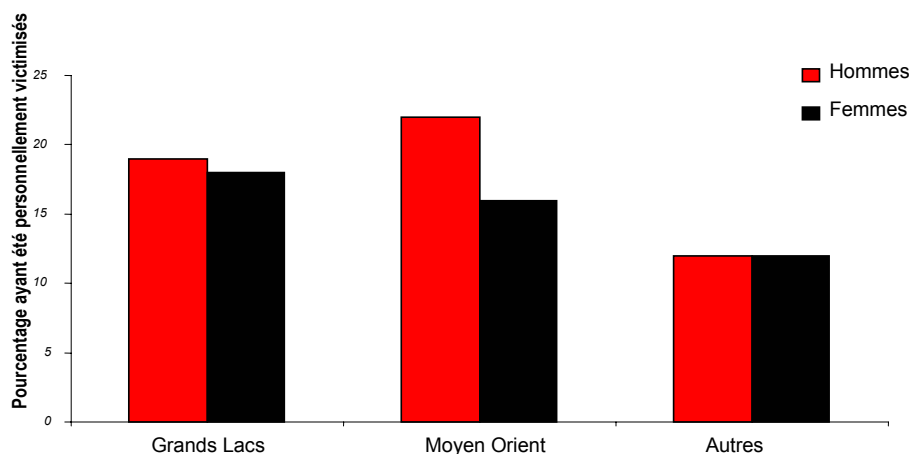
Si les taux de victimisation des Grands Lacs et du Moyen-Orient dépassent quelque peu celui de la base de référence mondiale, la prise en compte de la nationalité et du genre fait aussi apparaître des différences entre les régions. A titre d'exemple, au Moyen-Orient, les collaborateurs locaux sont plus susceptibles d'être victimes d'incidents que les expatriés tandis que le phénomène s'inverse dans les Grands Lacs (Graphique 28 et Annexe 3xxiii). En outre, dans les deux régions en gros plan, les hommes ont légèrement plus tendance à mentionner de tels incidents que les femmes (Graphique 29 et Annexe 3xxiii), alors que partout ailleurs, ils courent à peu près autant de risques qu'elles d'être pris pour cibles. L'analyse de régression révèle que les hommes seraient davantage susceptibles de faire état d'incidents que les femmes, indépendamment de l'âge, de la nationalité, et du degré de violence perçu (voir Annexe 3xxiv). Comme bien des cas de violences sexuelles et sexuées ne sont pas déclarés, il est clairement nécessaire de pousser plus loin l'investigation quant à ces tendances et celles du même ordre.

Graphique 28. Victimisation personnelle selon la nationalité et la région



Source : Annexe 3xxiii

Graphique 29. Victimisation personnelle selon la région et le genre



Source : Annexe 3xxiii

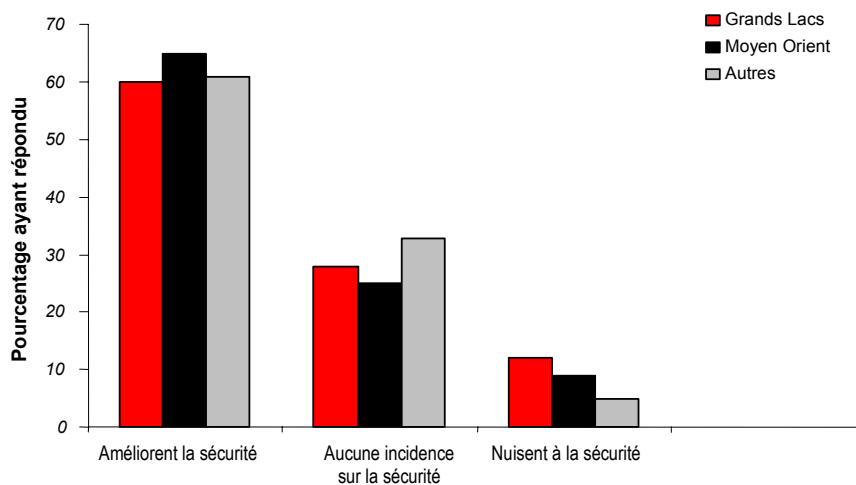
Vigiles

Afin de protéger leur personnel de la violence armée, et de garantir la continuité de l'apport en matériel et en services, nombre d'organisations des deux régions en gros plan recrutent des forces de sécurité privée (à plein temps ou à temps partiel). Même si les points de vue divergent sur le bien-fondé de cette présence, une vaste majorité de participants de ces deux régions estime qu'elle améliore leur sécurité (voir Graphique 30 et Annexe 3xxv). Constatation alarmante, ils sont toutefois un certain nombre dans ces mêmes régions à trouver que la présence de vigiles nuit, en fait, à celle-ci.

«Les vigiles armés mis à disposition par la police diplomatique en Iran ne sont que de jeunes gens qui effectuent leur service militaire. J'ignore s'ils utiliseraient le fusil d'assaut dont ils sont armés à supposer que la situation l'exige.»

PAM, Irak, expatrié

Graphique 30. Comment les participants perçoivent l'efficacité des vigiles

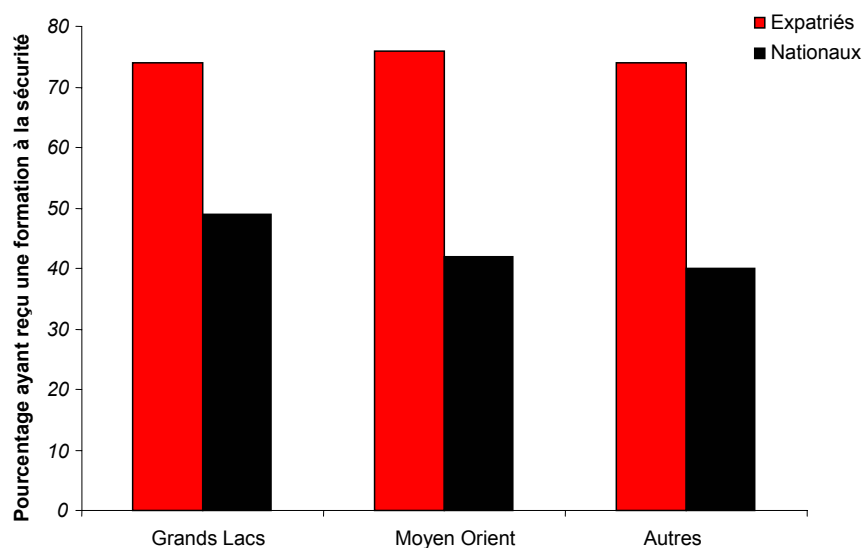


Source : Annexe 3xxv

Formation à la sécurité

De nombreuses organisations ont mis en place une formation à la sécurité pour, manifestement, permettre aux personnels d'assurer de façon plus judicieuse leur propre protection. La majorité des participants en ayant bénéficié ont beau préciser que les armes à feu ne faisaient pas directement partie de cette formation, ils n'en sont pas moins la moitié à souligner son importance dans les réponses aux questions qualitatives de l'enquête.

Graphique 31. Formation à la sécurité selon les régions : Comparaison personnels expatrié / national



Source : Annexe 3xxvi

Dans les Grands Lacs et au Moyen-Orient, la formation à la sécurité semble relativement systématique et supérieure à la moyenne, ce qui est de bon augure. A titre d'exemple, plus de la moitié de l'ensemble des participants des Grands Lacs (55 %) et du Moyen-Orient (53 %) déclare avoir suivi une telle formation contre 48 % de la base de référence mondiale (voir Annexe 3 xxvi). Mais l'introduction d'autres variables fait toutefois apparaître certaines différences. Ainsi, alors qu'il y a un équilibre dans la proportion hommes-femmes en la matière, les expatriés sont toujours beaucoup plus susceptibles d'avoir bénéficié d'une telle formation que leurs collègues locaux, tant au Moyen Orient que dans les Grands Lacs. Si l'on prend en compte le genre, l'âge ou le degré de violence, être « ressortissant » du pays où l'on travaille va sensiblement de pair avec être « non formé » (Annexe 3xxvi). Ainsi, la nationalité constitue bel et bien un meilleur indicateur d'accès à la formation en matière de sécurité que le degré de violence signalé pour un pays (voir Annexe 3xxvi). Ce déséquilibre entre personnels local et international est une question qui mérite que l'on s'y attache sans attendre (voir Annexe 3xxvi).

Section 4. Pays en gros plan : l'Angola et l'Afghanistan

Les deux pays en gros plan, l'Angola et l'Afghanistan, ont obtenu un taux de retour relativement élevé, avec plus de 200 réponses chacun. Bien que les participants de l'Afghanistan⁶² fassent état d'un degré de violence et de perception de menace deux fois plus élevé que ceux de l'Angola⁶³, leurs constatations se ressemblent pourtant souvent étonnamment⁶⁴. Les deux pays sont déchirés par des formes de violence et d'insécurité traumatisantes, mais totalement différentes. En outre, un nombre considérable d'armes illégales y serait en circulation.

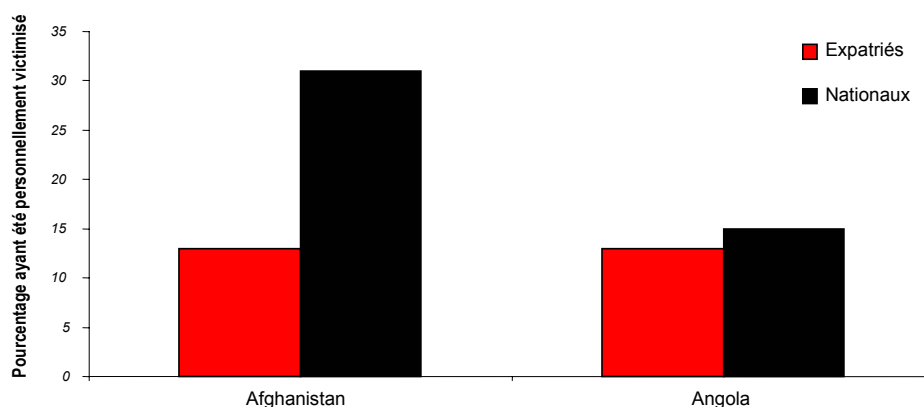
Pris pour cibles

Si le taux de victimisation de l'Afghanistan (23 %) et de l'Angola (15 %) est supérieur à la base de référence mondiale (13 %), leur proportion de personnels nationaux indiquant avoir été personnellement pris pour cibles (comparativement aux expatriés) est encore plus élevée (voir Graphique 32). Ainsi, en Afghanistan, les participants locaux sont trois fois plus susceptibles que leurs confrères internationaux d'avoir subi de tels incidents⁶⁵. Par ailleurs, les hommes ont généralement plus de risques d'être pris pour cibles tandis que la parité entre les sexes se fait davantage sentir en Angola (Graphique 33).

«Depuis un an [en Angola], les incidents de sécurité (vols, agressions armées, intimidation au domicile par des «agents de l'immigration», harcèlement quand on marche dans la rue ou qu'on se gare) sur les personnels expatriés (ONU et ONG) sont en augmentation. Or, le problème est que même si on porte plainte, la police ne fait absolument rien. Du coup, les collaborateurs de ces organisations doivent se protéger par eux-mêmes (vigiles sur leur lieu de vie, etc.), et ils finissent aussi par limiter leurs déplacements dans Luanda où il n'y a déjà pas grand-chose à faire.»

Concern, Angola, expatrié.

Graphique 32. Victimisation personnelle selon les pays en gros plan : personnels expatrié et local



Source : Annexe 3xxvii

⁶² Le degré de violence est évalué à 1,07 sur 2, et la perception de menace, à 1,01 sur 2.

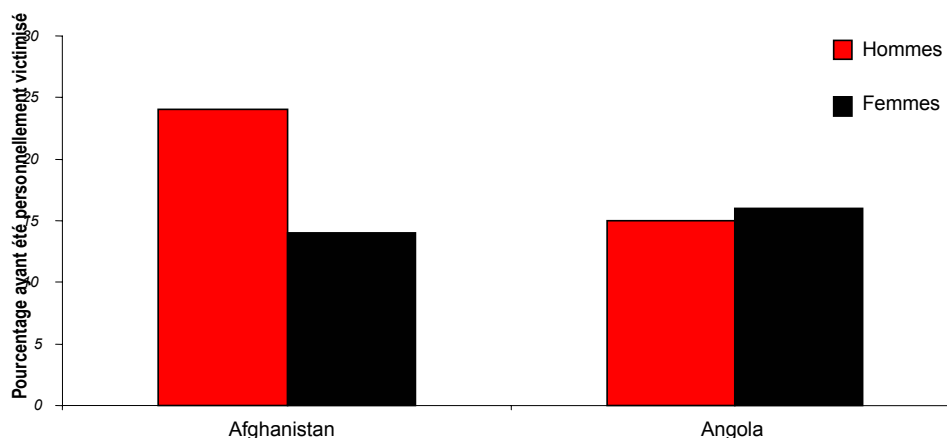
⁶³ Le degré de violence est évalué à 0,53 sur 2, et la perception de menace, à 0,47 sur 2.

⁶⁴ Curieusement, les participants font état d'un taux de généralisation et d'usage abusif plutôt dans la moyenne, mais ils lui ont respectivement attribué 2,85 et 2,3 (sur une échelle de 1 à 5).

⁶⁵ Voir ANSO et CARE (2005). Les ONG ont perdu 12 collaborateurs en 2003, 24 en 2004 et 5 au 1^{er} mai 2005.

Pour la période allant de 1997 à septembre 2001, le nombre de morts correspond à tout le pays, y compris les secteurs sous contrôle des talibans, de l'Alliance du Nord et des autres groupes. Sur cette période, la moyenne annuelle de décès est de 2,6.

Graphique 33. Victimisation personnelle selon les pays en gros plan et le genre



Source : Annexe 3xxvii

Encadré 3 : L'Angola

Entre 1975 et avril 2002, l'Angola s'est enlisé dans une guerre civile interminable. D'après les estimations, plus de 300 000 personnes ont péri de mort violente, tandis qu'un tiers de la population a été déplacée au cours des seize premières années du conflit. Après le rejet de l'accord de paix de 1994 par l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA), des centaines de milliers de civils auraient encore été tués, et ce, malgré la présence d'une force de maintien de la paix durant pas moins de neuf ans. En 2002, au lendemain de la disparition de Jonas Savimbi, chef de longue date de l'UNITA, les Accords de Luanda ont été signés avec les forces gouvernementales du Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA), et ont consacré le retour à la paix. Bien que la paix règne « officiellement » sur le pays depuis 2002, et que des traités aient été signés pas plus tard qu'en 2004, le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) n'a toujours pas été mené totalement à bien. En 2003, l'ONU a recensé quelque 105 000 anciens combattants de l'UNITA (avec chacun six personnes à charge, d'après les estimations) vivant dans des zones de cantonnement après avoir déposé les armes de leur plein gré. L'avenir de ces ex-soldats pèse lourdement sur la stabilité future du pays : même désarmés, ils demeurent des hommes de guerre, et les causes du conflit sont toujours vivaces.

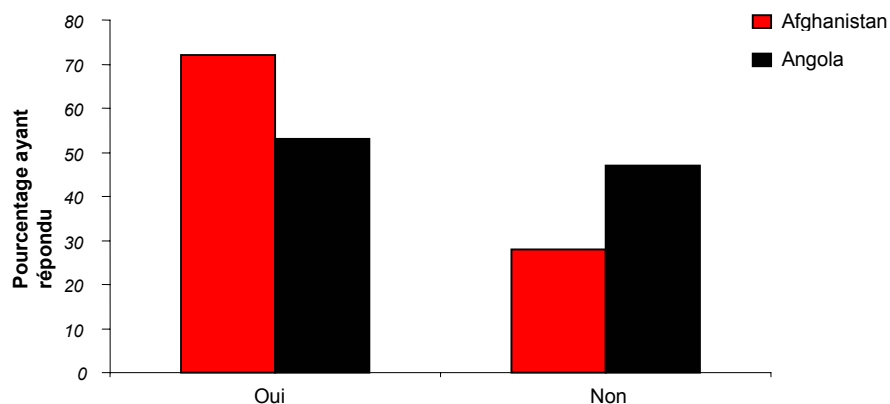
Obstacles aux opérations

Dans les deux pays en gros plan, les menaces perçues ou réelles que font peser la violence armée entravent fréquemment les opérations. En Afghanistan, près de trois participants sur quatre (72 %) signalent un ou plusieurs obstacles opérationnels au cours des six derniers mois, et en Angola, ils sont plus de la moitié (53 %) à montrer du doigt la violence armée pour la même période (voir Graphique 34).

« Tous les jours, nous entendons parler d'incidents liés à l'utilisation de divers types d'armes. En Afghanistan, les seigneurs de la guerre sont massivement armés, ce qui déstabilise la situation. Cela a une incidence tangible, mais aussi des répercussions psychosociales très négatives. »

UNICEF, Afghanistan, collaboratrice locale.

Graphique 34. Pourcentage de participants signalant un ou plusieurs obstacles générés par la violence armée



Source : Annexe 3xxviii

Encadré 4 : L’Afghanistan

L’Afghanistan vit en état de guerre quasi permanent depuis 1979. La première phase (de 1979 à 1988) consistait en un mouvement de résistance rurale armé par les USA, l’Arabie saoudite et le Pakistan, et visant à renverser le régime de Kaboul soutenu par l’URSS. Au lendemain de l’accord de paix de 1988 et du retrait des troupes soviétiques, des luttes intestines éclatent : encadrées par des tierces parties, les factions afghanes s’affrontent jusqu’à la victoire des moudjahidin, en 1992. Puis, la guerre civile reprend de plus belle, et les talibans s’emparent de Kaboul, en 1996. Après des frappes aériennes américaines répétées, entrecoupées d’épisodes de violence entre groupes rivaux, le pays est à nouveau envahi en 2002, cette fois, par Washington, et un nouveau gouvernement est constitué, en 2003. Les origines des conflits qui ont récemment agité l’Afghanistan sont très anciennes, antérieures à la première guerre de 1979. Le bilan des pertes est extrêmement lourd : au moins un million de morts, six millions de personnes déplacées, et l’appauvrissement d’une vaste majorité de la population. Pour tenter de freiner chefs de guerre et talibans qui terrorisent toujours le pays, un programme national de DDR, reposant sur le volontariat, est inauguré en juillet 2004.⁶⁶ Des «mesures d’incitation» sont mises en place pour aider ceux ayant déposé les armes à subvenir aux besoins de leur famille en attendant qu’ils puissent se prendre en charge par eux-mêmes. De source informée, «les anciens combattants recevront une enveloppe d’indemnisation contenant 200 \$, des vêtements et des vivres»⁶⁷.

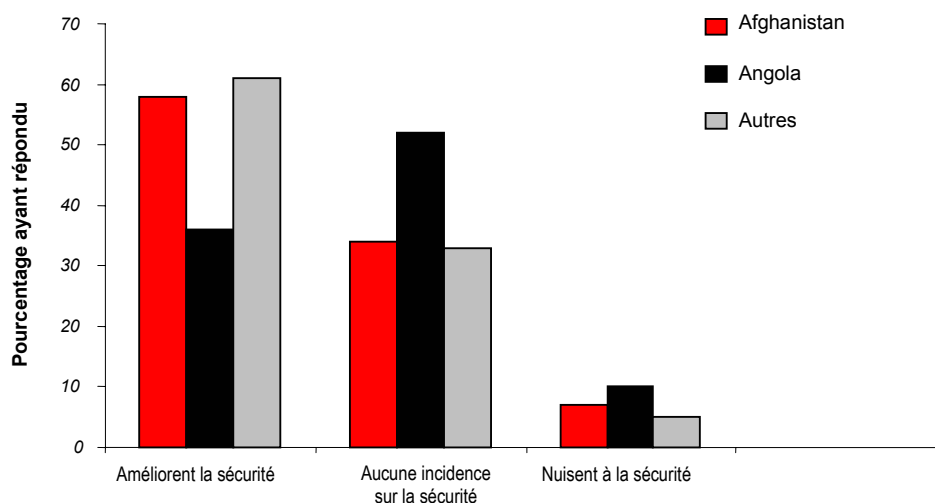
⁶⁶ Avant ce lancement, pas moins de 6 projets pilotes visant à désarmer quelque 6 000 personnes ont été établis depuis octobre 2003 dans les provinces de Kunduz, Gardéz, Mazar-é Charif, Parvan (Kaboul), Kandahar et Bamian. Selon le programme de l’ONU «Nouveau départ pour l’Afghanistan», ces projets avaient pour objectif de préparer l’événement majeur : le processus de DDR de 100 000 anciens combattants.

⁶⁷ Le Small Arms Survey a entrepris de dresser un bilan exhaustif du processus de DDR en Afghanistan en collaboration avec des partenaires locaux. Le rapport final devrait être achevé début 2006. Voir aussi les travaux du Centre pour le dialogue humanitaire en matière de justice et d’état de droit en Afghanistan, disponibles sur www.hdcentre.org

Vigiles

Malgré le débat actuel sur la pertinence du recours aux forces de sécurité privée, leur présence dans divers endroits est signalée par un pourcentage considérable de participants, aussi bien en Angola qu'en Afghanistan. Toutefois, bien qu'ils soient plutôt nombreux à estimer que les vigiles «renforcent» leur sécurité, certains évoquent leur «incidence négative» sur celle-ci dans les deux pays en gros plan (voir Graphique 35).

Graphique 35. Comment les participants perçoivent l'efficacité des vigiles



Source : Annexe 3xxix

Section 5. Considérations méthodologiques

Depuis son ébauche en 2001, *Dans la Ligne de Mire* est un projet qui a considérablement évolué, et la Phase II a enregistré plusieurs progrès notables. Ainsi, pour mettre au point cette enquête de victimisation élargie, l'équipe pilotant ce projet a contacté les sièges des organisations partenaires fin 2003, et leur ont expliqué les objectifs, la méthodologie, la chronologie et l'intérêt d'une seconde étude. Par ailleurs, de nouvelles agences ont été sollicitées afin de participer à cette entreprise. En novembre 2003, un atelier a été organisé à Genève pour examiner le questionnaire et la méthodologie⁶⁸ avec nos points de contact dans les agences partenaires.

L'importance des rapports directs avec les bureaux nationaux et régionaux a été un enseignement majeur tiré de la Phase I. Soucieux de mieux faire connaître les objectifs et la logistique du projet, nous nous sommes rendus dans les régions et les pays en gros plan tout au long de 2003 et 2004⁶⁹ :

- le Kenya – septembre 2003
- l'Ouganda – septembre 2003 (Kampala) et octobre 2004 (Gulu)
- le Sri Lanka – octobre 2003
- l'Angola – novembre 2003
- Israël et les Territoires palestiniens occupés – novembre 2003
- les Philippines – février 2004 (Manila) et mars 2004 (Mindanao)
- le Cambodge – février 2004
- l'Indonésie – mars 2004
- la Thaïlande – avril 2004
- le Burundi – avril 2004
- le Rwanda – avril 2004
- la République démocratique du Congo – avril 2004 (Kinshasa) et octobre 2004 (Goma)
- Israël et les Territoires palestiniens occupés – avril 2004
- les îles Salomon – avril 2004
- la Papouasie-Nouvelle-Guinée – mai 2004
- l'Afghanistan – mai 2004
- le Mali – mai 2004
- la Sierra Leone – juin 2004
- le Liberia – juin 2004

Avancées

La Phase II a permis au projet de faire d'importants pas en avant. Parmi les progrès clairement établis, notons la nette augmentation du nombre total d'organisations participantes (de 9 en Phase I à 17) ; l'explosion du nombre de réponses (de 602 en Phase I à 2 089), davantage de questions liées à la victimisation, à la sécurité et aux variables démographiques, d'où une analyse plus fine des dangers associés à la violence et à l'usage impropre des armes à feu que précédemment⁷⁰ ; une détermination plus précise du taux de réponse et des facteurs de risque grâce à la présence de données de dénominateur ; et une couverture géographique quasiment multipliée par trois (de 39 pays et 2 territoires en Phase I à 96 pays et territoires).

Tout comme la première fois, le questionnaire était disponible en ligne sur le site du Centre pour le dialogue humanitaire et du Small Arms Survey. Un CD-ROM avec sa traduction dans nos

⁶⁸ Le questionnaire a été mis au point et a fait l'objet d'un test-pilote avec Oxfam-GB en 2001 (Muggah 2001). Puis, il a été élargi et peaufiné par les organisations participantes et un groupe de professionnels des enquêtes en novembre 2001, et exploité en 2003. Ensuite, il a été de nouveau examiné, modifié, et distribué entre février et novembre 2004.

⁶⁹ De plus, entre juin et août 2004, nous avons contacté par téléphone les bureaux nationaux auxquels nous ne pouvions pas rendre visite ou non disponibles pour les réunions.

⁷⁰ Ainsi, des silhouettes ont été ajoutées pour faciliter la reconnaissance des armes, davantage de questions ouvertes ont été posées pour recueillir plus de données qualitatives, sans oublier plusieurs autres modifications pour améliorer la précision des réponses (voir Annexe 1).

sept langues de travail a été fourni aux points de contact, en plus des versions électronique et papier.⁷¹ Les points de contact et les représentants des bureaux nationaux étaient chargés de distribuer et collecter les questionnaires, puis de les retourner aux responsables du projet, ce qui s'accompagne nécessairement de certains biais géographiques et sectoriels.⁷²

Les pays où s'étaient rendus les responsables du projet ont obtenu les meilleurs taux de retour. Quasiment la moitié de l'ensemble des réponses (issues de toutes les organisations) provenait de ces régions et/ou pays : une constatation qui souligne une fois encore l'importance des contacts personnels et directs avec le personnel sur le terrain, ainsi que, par ricochet, la difficulté de mener à bien un tel projet sans un soutien approprié des instances supérieures, ni une coordination, un encadrement et un suivi permanents de la part des organisations elles-mêmes. Tous les points de contact ont répété combien il avait été difficile de susciter l'intérêt des bureaux nationaux, défi qu'ils doivent constamment relever.

Revers

Les responsables du projet a eu beau mettre en pratique les enseignements tirés de la Phase I, elle n'en a pas moins essuyé plusieurs revers, lesquels sont liés à la façon dont les questionnaires ont été distribués et diffusés auprès des participants potentiels, à la *représentativité* de l'enquête et au taux de réponse.

L'une des préoccupations majeures des coordinateurs était de promouvoir une diffusion large et efficace des questionnaires par l'intermédiaire des points de contact. Conscients de l'inéluctable «lassitude» des organisations participantes face à une énième étude, nous nous sommes efforcés de fluidifier la chaîne de communication entre elles, de faire preuve de plus de précision dans le calendrier, et d'informer davantage les bureaux nationaux. Malheureusement, ces efforts n'ont pas abouti aux résultats escomptés, sauf pour un petit nombre de partenaires. Dans certains cas, les questionnaires n'ont pas été envoyés aux bureaux nationaux dans les délais convenus (ce qui a ensuite retardé la traduction, ainsi que la saisie et l'analyse de données), des versions incomplètes ou préliminaires du questionnaire ont été envoyées (d'où des problèmes de cohérence) et des questions «sensibles» ont été supprimées (d'où des problèmes de comparabilité), et ce, en dépit des engagements pris durant les réunions et les ateliers.

Comme dans la Phase I, les responsables du projet n'a pas réussi à constituer un échantillon représentatif de toutes les organisations participantes, lesquelles étaient, en définitive, chargées de distribuer le questionnaire à leurs bureaux nationaux, et de demander qu'il soit rempli par le plus grand nombre possible. Malgré les efforts de sollicitation déployés régulièrement par les coordinateurs du projet *Dans la Ligne de Mire* pour garantir une diffusion ciblée vers les pays et les régions en gros plan, la distribution des questionnaires n'a pas été suffisamment encadrée. En outre, le taux de rotation du personnel de certaines agences participantes a rendu difficile le maintien de la continuité au niveau de la communication et de la distribution.

Comme pour toute enquête, des facteurs exogènes peuvent expliquer le faible taux de retour : le support physique du questionnaire (en ligne ou papier), le temps dont disposent les participants, leur envie de répondre à un questionnaire facultatif, et bien d'autres éléments encore. Quel que soit leur thème, les enquêtes auto-administrées sont impersonnelles, et génèrent souvent un faible taux de réponse, voire ne donnent pas toute la mesure du phénomène, notamment quand des questions sensibles sont en jeu. Comme indiqué dans le rapport de la Phase I, «une méthodologie faisant appel à davantage de contact personnel et d'interaction en face-à-face - groupes cibles, entretiens ou évaluation participative - peut parfois être mieux adaptée pour susciter des réponses sur de tels thèmes.»⁷³

Certes, ce questionnaire auto-administré était disponible en plusieurs langues, et a livré une énorme quantité d'informations, mais il présentait néanmoins plusieurs défauts :

⁷¹ Vu le faible taux de retour en ligne en 2002, cette possibilité de réponse n'a pas été proposée en 2004.

⁷² Une fois le délai initialement fixé à mi-2004, les responsables du projet ont contacté régulièrement toutes les organisations pour les informer de leur taux de réponse, et encourager le retour des questionnaires manquants. Le taux de réponse plus faible que prévu de certaines d'entre elles a entraîné le report de la date limite.

⁷³ Beasley et al 2003, p.37

- Bien que réduit (par rapport à la Phase I), et ne demandant que dix à quinze minutes pour être complété, il a encore été jugé trop long par un certain nombre de participants (réels et potentiels). Un questionnaire plus court serait un atout pour les enquêtes ultérieures.
- Plusieurs questions offraient une marge d'erreur ou d'interprétation trop importante. Par exemple, beaucoup de participants ont été déboussolés par les questions avec des items en échelle (comme la 36) ou des pourcentages répartis (comme la 32).
- Parfois, les participants ont estimé les questions trop générales ou trop vagues. Comme indiqué par l'un d'eux : «Certaines questions de l'enquête doivent être plus explicites si vous voulez des réponses qui conviennent (par exemple, la 50). Et d'autres ne sont pas pertinentes.» Certains réclament d'être mieux informés des résultats du questionnaire comme condition pour le remplir. «Personnellement, je demande qu'on soit tenu au courant des résultats, et que ces informations soient accessibles à chaque collaborateur.»
- Enfin, définitions et concepts ont été fréquemment contestés ou remis en cause (par exemple : «évacuation» / «transfert»). Une liste de définitions normalisées, ainsi qu'un glossaire de termes, seraient nécessaires à l'avenir.

Section 6. Discussion

Le désarmement dans une perspective de sécurité humaine

Comme le démontrent de manière flagrante les observations de *Aucun répit pour les humanitaires*, les personnels des organisations chargées de l'aide humanitaire et du développement sont confrontés, dans l'exercice de leur mission, à une multitude de défis posés par les armes à feu. Bien au-delà de leur incidence tangible et immédiate sur les hommes, la généralisation et l'usage impropre peuvent avoir des effets pervers sur la programmation : recrutement de collaborateurs compétents, négociations délicates sur l'accès aux bénéficiaires, escarmouches avec les combattants dans les zones dangereuses.⁷⁴ A n'en pas douter, l'action humanitaire et de développement a été fragilisée par le degré de violence armée tel qu'il a été perçu en 2003 et en 2004, une violence commise en grande partie avec des armes légères et de petit calibre.

Par bonheur, les organisations prennent visiblement de plus en plus conscience des incidences de la généralisation et de l'usage impropre des armes légères sur les personnels et les opérations. Au plan institutionnel, elles réagissent en renforçant la formation à la sécurité du personnel, et en ayant recours aux forces de sécurité privée, ce qui prête davantage à controverse. Par ailleurs, un tout petit nombre d'entre elles se tournent aussi activement vers le lobbying politique et la sensibilisation du public. Un parfait exemple en est l'énergie déployée par Oxfam-GB dans la campagne *Contrôlez les armes* qu'a lancée Amnesty International en partenariat avec le Réseau d'Action International sur les armes légères (RAIAL).⁷⁵ De la même manière, l'importance que le PNUD attache à l'information du public en matière de collecte et de destruction des armes légères pour un développement humain durable illustre également la façon dont les acteurs de la communauté humanitaire et de développement s'attellent à la question.⁷⁶ Quoi qu'il en soit, de nombreuses agences ont encore toute latitude pour agir plus avant en la matière.

Les initiatives visant à améliorer la sûreté et la sécurité doivent être centrées à la fois sur le développement de l'attention et du respect portés aux droits humains et au droit international humanitaire, et sur le renforcement des normes relatives au contrôle des armes – à la source tout comme pendant et en périphérie des opérations. Assurément, si l'on compare l'action bilatérale et multilatérale en faveur du contrôle des armes légères aux négociations entreprises pour endiguer l'armement nucléaire, biologique, chimique et classique, on est fondés à afficher un optimisme prudent. Par ailleurs, depuis le milieu des années 1990, un large éventail d'actions de normalisation et d'activités institutionnelles a été mis en œuvre pour contrôler les armes légères, ce qui s'avère assurément de bon augure.

Depuis la *Conférence sur les armes légères* de l'ONU en 2001 et l'adoption du *Programme d'action* - non juridiquement contraignant - pour contenir les flux illicites d'armes à feu, la Conférence Biennale des Etats a eu lieu en juillet 2003 aux fins d'examiner les progrès de la mise en œuvre du Programme d'action.⁷⁷ Sur la même période, nombre de conférences ont été organisées au niveau régional, tandis que des plans d'action nationaux ont été adoptés pour appliquer le *Programme d'action*, les Etats donnant ainsi progressivement suite aux dispositions de celui-ci⁷⁸. Donateurs internationaux, organismes multilatéraux et ONG ont lancé simultanément des activités de collecte et de destruction d'armes, mais aussi de DDR, dont

⁷⁴ Dans certains pays, comme l'Irak, l'Afghanistan, le Pakistan, les Philippines, l'Indonésie et la Somalie, le nombre croissant d'humanitaires pris pour cibles s'inscrit visiblement aussi dans une stratégie d'insurrection plus générale, mais il est encore trop tôt pour dire si ce problème dépasse leurs frontières (ECHO 2004 : 25). Voir également Macrae et Harmer (2003).

⁷⁵ Pour davantage d'informations sur la campagne *Contrôlez les Armes*, rendez-vous sur www.controlarms.org

⁷⁶ Voir Muggah et Batchelor (2002)

⁷⁷ Les observations de la Phase I du projet *Dans la Ligne de Mire* ont été présentées lors de la 1^{re} Réunion Biennale des Etats, en 2003. La prochaine Biennale se tiendra en juillet 2005, et sera suivie d'une Conférence d'examen pour évaluer la mise en œuvre du programme quinquennal, et s'entendre sur la poursuite des travaux multilatéraux.

⁷⁸ Voir Kytömäki et Yankey-Wayne (2004).

l'envergure et l'intention différent⁷⁹. Elles contribuent à l'essor de normes, encore balbutiantes, sur le contrôle des armes, avec des actions axées spécifiquement sur le marquage et le traçage ou la collecte et la destruction d'armes, et un suivi régulier de la mise en œuvre du *Programme d'action* de l'ONU.

Nombreux sont les détracteurs qui se demandent, toutefois, si ces engagements rhétoriques ont réellement donné lieu à des changements significatifs, notamment dans les parties du monde où les organisations chargées de l'aide humanitaire et du développement œuvrent le plus activement. Les acteurs de la lutte contre les armes ont beau réussir à attirer davantage l'attention sur le bilan de la violence armée, la dimension humaine de celui-ci est toujours la grande absente du débat international.⁸⁰

En dépit de tous les efforts consentis par les Etats qui partagent la même optique, et de la contribution permanente de plusieurs centaines d'ONG, des failles demeurent dans le *Programme d'action* ; et c'est précisément pour cette raison que la communauté humanitaire et de développement ne peut se permettre la moindre inertie en matière de contrôle des armes. De par leur longévité et la complexité des motivations qui sous-tendent leur acquisition et utilisation, les armes à feu ne sont pas un problème que l'on peut traiter simplement. Une action engagée et concertée de la part des communautés éprouvées, dont les organisations humanitaires et de développement, s'impose de toute urgence.

Encadré 5. «Remettre les armes à leur place» : un instrument pratique destiné aux organisations



Un guide sur les questions relatives aux armes légères est à la disposition de la communauté humanitaire. Il formule des recommandations concrètes sur des questions thématiques telles que le rapport entre les armes et les personnes déplacées, la violence des jeunes, et le genre. *Remettre les armes à leur place : Suggestions pratiques pour deux ans d'action par les agences humanitaires* dresse également un panorama du processus des Nations Unies sur les armes légères, et de la façon dont les organisations

peuvent, elles-mêmes, participer aux initiatives pour enrayer l'insécurité, et ce, non seulement dans les régions touchées, mais aussi au plan multilatéral. *Remettre les armes à leur place* est disponible en français, en espagnol et en anglais sur le site du Centre pour le dialogue humanitaire à : www.hdcentre.org.

Toutes les agences humanitaires et de développement sont concernées au premier chef par plusieurs points cruciaux du processus multilatéral sur les armes légères. Par exemple, peu de mesures ont été prises, et *a fortiori* moins de débats sérieux amorcés, quant à la réglementation de la détention d'armes par les civils à l'échelle nationale, au contrôle des transferts d'armes et de munitions à destination des groupes armés non-gouvernementaux, à l'assistance aux victimes, ou à l'importance de la réduction de la demande et des impacts dans les négociations multilatérales.⁸¹ Or, ce sont précisément ces questions qui comptent le plus pour les travailleurs humanitaires et de développement, ainsi que pour les personnes et les communautés qu'ils s'emploient à assister et protéger. En l'absence de contrôle suffisant des transferts d'armes vers les forces paramilitaires, les milices et les groupes rebelles, d'une réglementation digne de ce nom des transferts vers des criminels en puissance, et d'un véritable programme de rééducation, traitement et soins pour les victimes de blessures non mortelles, l'action humanitaire, en particulier, continuera à donner des résultats qui laisseront à désirer. ***Aucun répit pour les humanitaires*** offre aux organisations humanitaires et de développement une opportunité de faire entendre leur voix sur ces points cruciaux.

⁷⁹ L'Annuaire du Small Arms Survey (éditions 2005, 2004, 2003 et 2002) examine certaines de ces activités qui vont de l'élaboration de protocoles bilatéraux et internationaux aux programmes concrets de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) en passant par la réforme du secteur de la sécurité (SSR).

⁸⁰ Voir, par exemple, www.odihpn.org/pdfbin/newsletter021.pdf, Muggah et Griffiths (2002), *Accorder la priorité aux personnes* ; et d'autres publications sur les armes légères du Centre pour le dialogue humanitaire.

⁸¹ Voir, par exemple, le Centre pour le dialogue humanitaire (2004), l'Annuaire du Small Arms Survey (2002), Muggah et Griffiths (2002), et Muggah et Brauer (2005).

Plus important encore, il constitue un préliminaire, une feuille de route afin de les aider à réfléchir aux priorités en matière de gestion de la sécurité. Assurer la sécurité revient souvent à concrétiser des décisions. En dernier ressort, il incombe aux instances de direction de faire des choix délicats pour garantir au mieux la sécurité et la sûreté de son personnel, tout en prenant en compte les droits et les besoins des populations bénéficiaires. De telles décisions s'appuient souvent sur les informations fournies par les personnes de terrain ; or, des données fiables relatives à la surveillance font trop souvent défaut. Si les responsables de la sécurité ne connaissent que trop bien l'importance de la source des informations et des renseignements, ils doivent, en revanche, s'efforcer de plus en plus d'admettre que les agents, eux-mêmes, sont peut-être les mieux placés pour savoir comment améliorer leur sécurité.

Dispositions prises par les institutions

Aucun répit pour les humanitaires arrive à point nommé pour informer le débat au sein du Conseil de Sécurité de l'ONU, des médias et des organisations elles-mêmes sur les inquiétudes légitimes des travailleurs humanitaires et de développement quant à leur sécurité. Le nombre d'homicides et de blessures volontaires a atteint son plus haut niveau depuis 10 ans (Graphique 36)⁸², et comme le montre ce rapport, le sentiment d'insécurité est encore plus élevé. Outre les institutions de l'ONU, un nombre sans précédent d'ONG se retirent des pays où elles étaient implantées en l'absence de garanties de sécurité satisfaisantes au plan national, régional et international. Depuis que l'ONU a été la cible du tragique attentat de Bagdad en août 2003, sa conception de la gestion de la sécurité a été sévèrement condamnée.⁸³

Aucun répit pour les humanitaires estime que pour gérer la sécurité, une approche directive, à l'emporte-pièce, n'a guère de chance de répondre aux besoins de contextes radicalement différents. Il recense également toute une série de lignes de conduite très diverses adoptées par l'ONU et les ONG, mettant tour à tour l'accent sur la centralisation et la décentralisation. Mais de quelque manière que l'on conçoive la gestion de la sécurité, ce rapport constate que la plupart des organisations ne s'appuient toujours pas sur des données probantes pour mesurer le risque. En outre, malgré de nombreuses initiatives pour améliorer la mise en commun de renseignements, ces agences se révèlent aussi systématiquement incapables de partager les informations adéquates en continu. Cette réalité est particulièrement troublante, car, malgré le nombre relativement élevé d'incidents de sécurité signalés en 2003-2004, la totalité des cas n'est certainement pas déclarée, et de loin. Bien que dans certains pays, des réunions encouragent régulièrement la mise en commun d'informations, la collecte et l'analyse de données fait rarement l'objet d'une approche homogène et rigoureuse. Comme en témoigne la Phase I, celle-ci manque toujours d'unité et de coordination, et ne constitue pas une priorité.

Signalement des incidents et action récente de l'ONU

L'ONU a, quant à elle, déployé récemment d'importants efforts pour mieux évaluer les besoins de sécurité de ses collaborateurs, et y répondre. Sa capacité de suivi a beau s'améliorer lentement,⁸⁴ *Aucun répit pour les humanitaires* la trouve pourtant toujours insuffisante. Bien que le Département de la sûreté et de la sécurité (DSS, anciennement UNSECOORD)⁸⁵ établisse et centralise les statistiques sur le personnel civil de l'ONU, et que le Département des opérations de maintien de la paix (DPKO) recense les décès parmi les soldats de la paix, ces chiffres ne sont

⁸² Voir, par exemple, King (2004, 2002a, 2002b) et Martin (2001).

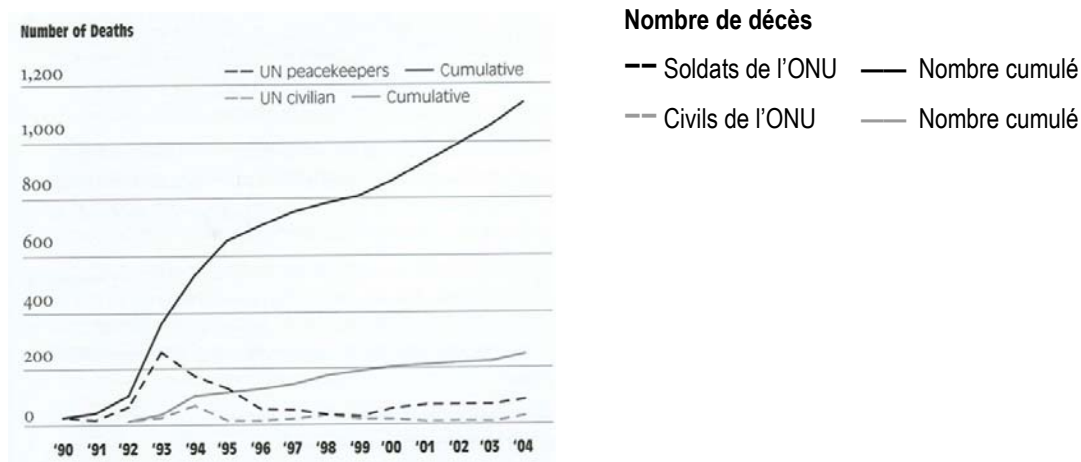
⁸³ Récemment, un groupe de travail indépendant constitué au lendemain de l'attentat contre le siège de l'ONU à Bagdad en août 2003 a établi que le système de gestion de la sécurité de l'ONU était défaillant, et manquait de transparence au niveau de la prise de décision. Dans son rapport, il a notamment recommandé une réforme de l'intégralité du système.

⁸⁴ Un effort concerté a été consenti par tout le système des Nations Unies pour améliorer et renforcer les dispositions de sécurité, notamment après l'attentat contre le siège de l'ONU à Bagdad. Le Secrétaire général a demandé une enquête du DPKO sur l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle au cours des missions, l'établissement de modalités d'évaluation du risque et de la menace pour tout le système des Nations Unies, l'amélioration et l'estimation indépendante des normes minimales de sécurité opérationnelle pour faire face aux nouvelles menaces, et bien d'autres dispositions encore.

⁸⁵ Le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité s'appelle le DSS depuis décembre 2004. L'UNSECOORD avait vu le jour conformément à la Convention sur la sécurité du personnel de l'ONU et du personnel associé (janvier 1999), et son budget avait considérablement augmenté entre 2003 et 2004.

pas forcément revus de manière régulière, ni ne prennent toujours en compte la totalité des collaborateurs *locaux*. Le HCR et l'OIM ont tous deux mis en place des systèmes distincts pour mesurer les incidents de sécurité, mais leur mise à jour manque parfois de rigueur. De ce fait, il y a tout lieu de craindre que la gravité de menaces spécifiques soit sous-estimée par l'ONU, y compris celles que fait peser la violence armée.

Graphique 36. Nombre de décès signalés parmi les personnels civil et militaire de l'ONU entre 1990 et 2004



Sources : DPKO (2004), différents rapports du Secrétaire général et de l'Assemblée générale de l'ONU (1997-2004) – Voir Annexe 4.

Pour les collaborateurs de l'ONU, les années 1990 ont été marquées par une augmentation du nombre annuel de décès et de blessures dus à des actes de malveillance. Quand ceux-ci étaient expressément visés (comme en Irak en 2003, au Timor occidental en 2000 ou au Rwanda en 1994, par exemple), l'événement a généralement été interprété comme isolé. Toutefois, même si les statistiques existantes sur les blessures mortelles ne viennent pas corroborer cela, la qualité du contexte sécuritaire des personnels semble s'être dégradée ces dernières années. Le mandat de nombreuses missions de l'ONU ayant, certes, évolué, les membres de multiples institutions interviennent de plus en plus souvent dans des opérations potentiellement dangereuses. Par ailleurs, les missions de maintien de la paix ont été menées à un rythme croissant dans des zones dangereuses, où civils et militaires sont déployés côte à côte. Mais manifestement, les personnels sont aussi exposés à des contextes dont l'hostilité ne cesse d'augmenter.

En partie sous l'effet de la détérioration du contexte social dans lequel elle se trouve plongée, l'ONU prend très au sérieux le renforcement de la formation à la sécurité, tout comme les ONG et autres assemblées d'ONG. L'ancien Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité a publié plusieurs manuels de formation, ouvert un centre de communication d'urgence fonctionnant en permanence, et organisé plus de 75 stages de formation entre 2002 et 2004.⁸⁶ On est fondés à penser que le DSS s'inspirera de ces activités pour les développer. Même si les questions liées aux armes à feu ne sont toujours pas représentées à leur juste place, elles

⁸⁶ L'UNSECOORD a lancé un programme «interactif» sur CD-ROM intitulé «Notions de base de sécurité sur le terrain : sécurité, santé et bien-être des fonctionnaires». Quelque 6 000 exemplaires ont été distribués depuis 2002. Il est également disponible sur Intranet et les sites de l'ONU dont l'accès est réservé aux membres. Les versions en espagnol et en arabe sont à paraître. En outre, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'UNSECOORD ont proposé une formation à la sécurité spécifique par pays au personnel humanitaire opérant dans les zones à risque élevé, en 2003 et 2004. Voir A/59 «Sécurité et sûreté du personnel humanitaire et protection du personnel de l'ONU» (2004). Pour sa part, l'UNSECOORD a créé 383 postes d'agent de sécurité en uniforme et 121 autres postes liés à la sécurité.

figurent néanmoins de temps à autre parmi de telles initiatives. De la même manière, de récentes avancées en matière de droit international humanitaire offrent autant de tremplins prometteurs pour améliorer la sécurité⁸⁷. Une multitude de réformes, résolutions et rapports de l'Assemblée générale et du Conseil de Sécurité ont souligné et redéfini l'importance de la sûreté et de la sécurité des personnels entre 1994 et 2004.⁸⁸

En 2004, le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité s'est également penché sur tout un éventail de questions et de progrès accomplis concernant la sécurité au sein du système de l'ONU. A titre d'exemple, dès 2004, l'UNICEF, le PAM, le PNUD, le HCR, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) avaient prévu des dépenses supplémentaires de sécurité à concurrence de 51 millions de dollars pour le prochain exercice biennal. Suite au rapport prononcé par le Secrétaire général devant l'Assemblée générale (A/58/756), celle-ci a autorisé des dépenses supplémentaires de l'ordre de 85,9 millions de dollars pour consolider la sécurité (UN A/59 2004).

De nombreux défis restent toutefois à relever, le financement et la bonne volonté des donateurs constituant une difficulté majeure. Malgré la création d'un *Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité des personnels de l'ONU* et l'intégration des programmes spéciaux pour la sécurité du personnel aux appels globaux annuels en cas de situation d'urgence, le financement de la sécurité n'en demeure pas moins limité.⁸⁹ Un autre obstacle n'est autre que l'application et la mise en œuvre insuffisantes des normes minimales de protection. Des normes et des critères nouveaux (les normes minimales de sécurité opérationnelle de l'ONU, les MOSS) ont été institués pour sensibiliser davantage les personnels de l'ONU à la sécurité, mais leur mise en vigueur s'avère lente et inégale au niveau national.⁹⁰

Dispositions prises par les ONG

Il y a de nombreux domaines où les ONG pourraient agir davantage pour assurer la sécurité de leur personnel. En fait, beaucoup d'efforts ont récemment été déployés par les organisations partenaires du projet *Dans la Ligne de Mire*. A tout le moins, ces agences s'accordent sur le besoin d'élaborer une nouvelle culture favorisant une solide gestion de la sécurité.⁹¹ A l'instar de l'ONU, l'importance des principes et directives de sécurité, et du respect de ceux-ci, est progressivement reconnue par tous, des sphères dirigeantes à l'agent de terrain. Le postulat de départ étant que, plus la qualité de la gestion de la sécurité augmentera chez les ONG, plus les bénéficiaires seront nombreux à recevoir l'assistance et la protection de travailleurs compétents et en sécurité.

Une meilleure gestion de la sécurité repose essentiellement sur le traitement de l'information et l'élaboration de directives pertinentes. Malgré de nettes différences d'approche, les ONG améliorent progressivement les moyens dont elles disposent pour suivre les tendances, avec la mise en place de systèmes de surveillance des incidents, la documentation détaillée des

⁸⁷ A titre d'exemple, en vertu du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, le meurtre d'un travailleur humanitaire constitue un crime de guerre, mais aucune poursuite n'a été engagée à l'échelon national.

⁸⁸ Voir, par exemple, les déclarations du Conseil de Sécurité sur la sûreté et la sécurité des forces et du personnel de l'ONU déployés dans les pays en proie aux troubles (1993, 2/25493), la condamnation du Conseil de Sécurité quant aux agressions de personnels de l'ONU (1997, S/PRST/1997/13), la résolution du Conseil de Sécurité sur l'usage de la force à l'encontre des civils et des réfugiés dans les situations de conflit (1997, S/PRST/1997/34), la résolution du Conseil de Sécurité sur la protection des activités d'assistance humanitaire aux réfugiés et autres personnes dans les situations de conflit (1998, S/PRST/1998/30), la résolution 1265 du Conseil de Sécurité (1999), la résolution 1502 du Conseil de Sécurité (2003), diverses déclarations du président du Conseil de Sécurité (S/PRST/2000/4), ainsi que la résolution de l'Assemblée générale 54/192 (1999) sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel de l'ONU.

⁸⁹ En juillet 2003, les contributions au Fonds d'affectation s'élevaient à 1,27 millions de dollars. Des fonds supplémentaires ont également été réunis grâce à des appels globaux, soit environ 4 millions de dollars. Le Fonds d'affectation a servi à financer des activités de formation, et permet à l'ONU de renforcer sans délai la sécurité dans les zones de risque aggravé. Il a aussi permis la création d'un centre d'information des opérations de sécurité en Irak, le recrutement pour une période de courte durée de plusieurs agents de sécurité sur le terrain, l'achat de matériel de communication, de véhicules et de matériel de soutien connexe. Voir UNSC A/58/344 (2003).

⁹⁰ D'après l'UNSECOORD, ces normes seraient quand même appliquées intégralement ou partiellement dans

90 % des 150 «lieux d'affectation» de l'ONU.

⁹¹ Voir ECHO (2004)

incidents et des entretiens approfondis avec les personnels qui en sont victimes, la surveillance de tendances en coopération avec les gouvernements hôtes, et l'élaboration de dispositifs pour apporter une réponse décentralisée à l'insécurité. La plupart des organisations humanitaires ont également formulé des directives, et diffusé plusieurs codes de conduite.⁹² Subtile différence avec l'ONU, un consensus apparaît chez la majorité d'entre elles : c'est aux collaborateurs qu'incombe, en dernier ressort, la responsabilité de la sécurité.

Les ONG ont, à maintes reprises, souligné l'importance de vérifier la compétence du personnel à gérer sa propre sécurité. Elles sont de plus en plus convaincues de l'intérêt de mettre sur pied des normes et des systèmes de gestion de la sécurité, mais aussi de s'assurer que leurs collaborateurs sont parfaitement formés, et savent comment gérer eux-mêmes le risque. A tout le moins, elles intègrent désormais la gestion de la sécurité aux processus de gestion administrative et de programmes. Elles confient également à certains collaborateurs de haut niveau des rôles et des responsabilités bien définis en matière de supervision de la sécurité. Des attributions qui comprennent aussi parfois le financement des systèmes de surveillance de la sécurité et d'alerte rapide. D'après *Aucun répit pour les humanitaires*, l'impression que les ONG ont parfaitement réussi à assimiler la sécurité est de plus en plus répandue, la planification et les décisions revenant souvent aux administrateurs sur le terrain, et les choix finaux étant approuvés par les instances dirigeantes.⁹³

Encadré 6. Gestion de la sécurité par les ONG : point de vue de OCHA

En 2004, une analyse de OCHA a mis en avant plusieurs éléments importants qui influeraient sur la gestion de la sécurité des organismes n'appartenant pas à la famille des Nations Unies. Bien que leur efficacité ne soit pas établie, ils peuvent être résumés ainsi :

Des interventions basées sur la connaissance du contexte : une approche qui suppose une compréhension partagée des activités, et nécessite une solide connaissance des sensibilités et du contexte au plan local, ainsi que des rapports actifs et soutenus avec le pouvoir local.

Une gestion intégrée et décentralisée : déléguer les responsabilités en matière de prise de décision, agir au niveau de la gestion des programmes et aux différents échelons intermédiaires, et instaurer une culture de la responsabilité, ainsi que du respect des normes et des règles.

Recrutement de conseillers techniques : des conseillers expérimentés sont recrutés au sein du personnel déjà en place, et se voient confier la responsabilité d'engager des actions de réduction des risques : suivi de l'entretien du matériel, des comportements et de la planification.

Introduction de stratégies de gestion des risques dans la programmation : Une récolte et une analyse plus vastes des informations, permettant de mieux connaître le contexte local, s'avèrent essentielles.

Renforcement de la participation des collaborateurs nationaux : De nombreuses ONG mettent essentiellement des collaborateurs nationaux aux postes de direction, et les associent à tous les aspects de la planification, de la collecte d'informations et de la formation. Il apparaît crucial d'améliorer la formation en matière de récolte des données et d'analyse de situation.

Source : OCHA (2004)

Là où la compétence des personnels laisse à désirer, un certain nombre d'agences et d'organes de coordination ont énergiquement installé des programmes et solutions de sécurité pour les remettre à niveau. Des acteurs comme InterAction, VOICE, Red-R et IRC ont établi des systèmes de coordination de la sécurité, et des programmes de formation relativement

⁹² Par exemple, de nombreuses ONG ne se contentent pas de s'autoréglementer, mais s'efforcent également de faire appliquer le «Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les organisations non gouvernementales lors des opérations de secours en cas de catastrophe».

⁹³ Une observation que ne partagent pas dans la même mesure les évaluations indépendantes de l'approche des ONG quant à la gestion de la sécurité (ECHO 2004). Parmi les autres points jugés de leur ressort : une planification stratégique efficace, des réunions d'information détaillées pour la direction au niveau des pays et du siège, un recrutement judicieux de personnel de sécurité, des réunions d'information sur la sécurité pour tous les nouveaux membres, la mise en place d'évaluations et d'évaluation des résultats pour les pratiques de sécurité, et une saisie digne de ce nom de toutes les informations relatives à la sécurité dans des systèmes de gestion des données.

perfectionnés, mais dont la continuité est compromise par plusieurs facteurs : tendance persistante à sous-estimer la formation à la sécurité, manque de financement pour la sécurité, et difficulté à analyser et partager en temps utile renseignements et informations au sein des organisations et entre elles.

Certaines ONG ont commencé à cerner les écarts d'accès à la formation de sécurité entre personnels nationaux et expatriés, et pris des mesures pour y remédier. A titre d'exemple, InterAction a commandité une étude sur les pratiques et les politiques de ses membres quant à la sécurité du personnel local.⁹⁴ Elle s'emploie désormais activement à l'associer davantage à l'établissement, l'examen et la mise en œuvre des programmes et politiques de sécurité, et elle consacre des ressources pour identifier de façon suivie les menaces à l'encontre du personnel local, clarifier les pratiques de sécurité, et intégrer ce personnel aux processus de gestion des ressources humaines, de formation et de planification préalable.

Un parfait exemple des initiatives entreprises par les ONG pour suivre et améliorer la sécurité des personnels au plan national n'est autre que ANSO, Bureau de sécurité des ONG en Afghanistan, mis sur pied début 2003 par un consortium d'ONG, avec le concours financier de ECHO. ANSO offre aux ONG d'Afghanistan des informations utiles et actualisées en matière de sécurité, un appui à la communication et à la coordination, ainsi qu'une formation, des conseils et une aide logistique globale. Cela consiste, entre autres, à examiner les pratiques de sécurité sur le terrain, et à contribuer à améliorer les dispositifs de sécurité. De telles activités facilitent l'accès des ONG aux populations bénéficiaires, et créent un milieu porteur pour la reconstruction et l'acheminement de l'aide.⁹⁵

⁹⁴ InterAction (2001)

⁹⁵ Depuis fin 2004, un membre du Red-R se trouve en Afghanistan pour travailler en étroite coopération avec ANSO (il est d'ailleurs basé dans leur bureau), assurant une fonction ciblée de formation et d'apprentissage.

Section 7. Recommandations

Tout porte à croire que la violence armée fera partie intégrante du paysage humanitaire et de développement pendant encore de longues années, une réalité qu'il est nécessaire d'aborder de front. Stratégies de communication novatrices, élaboration de directives de sécurité, amélioration de la formation, et renforcement de la coopération en matière de collecte et partage de l'information sont le minimum que les organisations puissent faire pour résoudre le problème. Tout bien considéré, ***Aucun répit pour les humanitaires*** estime que chaque intervention devrait reposer sur des données probantes.

Une approche directive, à l'emporte-pièce pour améliorer la sécurité, telle que le *renforcement de la cible* (qu'il s'agisse de surélever les clôtures, de publier des manuels sur la sécurité ou d'investir dans la formation), risque de ne pas réellement modifier l'*impression* qu'ont les humanitaires de leur propre sécurité. Il est possible *et* nécessaire de faire plus. A tout le moins, donateurs, décideurs politiques et instances dirigeantes des organisations doivent prendre conscience de la façon dont les personnels ressentent la violence dans les secteurs où ils travaillent, ainsi que la façon dont la généralisation et l'usage impropre des armes à feu nuisent à l'accessibilité et à la protection des populations bénéficiaires, et dont une orientation sur le comportement et la perception peut renforcer l'efficacité des directives, des codes de conduite et de certains mécanismes de protection sur le terrain.

Aucun répit pour les humanitaires ne clôt nullement le débat autour de la sécurité des personnels humanitaires et de développement. Du reste, le nombre d'initiatives majeures qui ont vu le jour de New York à Kaboul reflète l'importance croissante accordée à ce sujet. Tandis que le projet *Dans la Ligne de Mire* touche à sa fin, il est important de se pencher sur certaines observations essentielles qui ont été faites.

1. L'opinion des travailleurs humanitaires constitue une source d'inspiration extrêmement utile et économique pour les politiques et les pratiques des organisations humanitaires et de développement. Même si les données quantitatives sur les blessures mortelles et non mortelles sont fondamentales, l'interprétation subjective de l'insécurité, et la dissémination des armes légères et de petit calibre, mais aussi la connaissance des effets de la violence armée sur les civils, jouent un rôle potentiellement inestimable pour concevoir et corriger les initiatives de programmation et de planification de la sécurité, d'évaluation des risques, et les programmes visant à enrayer la violence. ***Aucun répit pour les humanitaires*** montre qu'il faut relayer la voix des personnels afin de guider organisations et gouvernements dans l'élaboration de politiques pour faire reculer la violence armée, et réglementer plus efficacement le commerce et la détention des armes légères.

2. Des informations fiables, comparables et précises sont la condition sine qua non pour mettre en œuvre des mesures pertinentes et énergiques. Les études et évaluations externes ne peuvent se substituer à des initiatives internes, à la fois rigoureuses et systématiques, de récolte de données. ***Aucun répit pour les humanitaires*** insiste sur l'importance d'interroger régulièrement les personnels sur leur perception de la violence et de l'usage impropre des armes. Il montre également comment des enquêtes simples et peu coûteuses, qui associent des indicateurs mesurables et des questions semi-ouvertes, peuvent livrer des informations utiles pour inspirer politiques et pratiques. Si elles veulent véritablement améliorer la gestion de la sécurité, les agences doivent entreprendre immédiatement de recueillir des données de référence.

3. Mettre en place un dispositif de suivi simple et applicable en pratique pour documenter les incidents de sécurité et les effets de la violence armée. ***Aucun répit pour les humanitaires*** propose un instrument accessible et éprouvé qui peut être transposé et adapté par les organisations humanitaires et de développement. Parmi les autres méthodes de surveillance de

tendances, on note le suivi régulier des incidents, l'examen des demandes d'indemnités, ou des enquêtes sporadiques. Il est indispensable que les agences adoptent des outils appropriés pour mesurer les risques réels ou perçus sur le terrain. Le projet *Dans la Ligne de Mire* propose un modèle (auquel d'autres axes peuvent être ajoutés) permettant aux organisations de réaliser des enquêtes annuelles ou biennales auprès de leur personnel.

*4. Pour faire réellement progresser la protection des personnels, les organisations doivent s'employer davantage à peser sur les normes nationales, régionales et internationales relatives à la prévention de la violence armée, et à la lutte contre les armes légères. **Aucun répit pour les humanitaires*** met en avant les multiples façons dont la violence armée et les armes à feu entravent les initiatives des organisations humanitaires et de développement. Toutefois, à ce jour, rares sont celles qui font entendre leur voix dans le débat sur le désarmement et le contrôle des armes légères. Les agences doivent influencer et peser davantage sur les négociations en matière de réforme des législations nationales sur les armes à feu, réduction des stocks d'armes en excédent, réponses apportées par la collectivité pour retirer les armes à feu de la circulation, limitation du commerce et du transfert des armes à destination des groupes armés non gouvernementaux, et projets de désarmement, démobilisation et réinsertion au lendemain de conflits.

*5. Comblent les écarts de formation à la sécurité entre personnels nationaux et internationaux. **Aucun répit pour les humanitaires*** démontre amplement que les collaborateurs locaux sont plus vulnérables à la violence armée que leurs homologues expatriés. Il fait également état des inégalités d'accès à la formation qui demeurent entre eux. Les organisations se doivent de réfléchir à ces déséquilibres et aux raisons de leur persistance, mais aussi de rechercher des solutions pour corriger et améliorer la quantité et la qualité de la formation à la sécurité dispensée à tous les personnels.

6. Inscrire à l'ordre du jour une formation à la sécurité et un soutien psychologique souples et sur mesure. Même si de nombreuses organisations, notamment celles appartenant au système des Nations Unies, ont rendu cette formation obligatoire, il faudrait s'attacher davantage à tester son efficacité, sa portée et sa pertinence. ***Aucun répit pour les humanitaires*** invite les agences à mettre au point des politiques de sécurité qui prennent en compte la façon dont les personnes perçoivent leur contexte sécuritaire, et y réagissent, notamment quant à l'exécution des programmes et la réalisation des objectifs. Il les encourage également à mettre davantage l'accent sur les entretiens après incident et les services de soutien psychologique.

7. Soutenir les initiatives coordonnées des ONG sur la sécurité. Il est important que les donateurs bilatéraux et multilatéraux aident les ONG à formuler des initiatives de sécurité coordonnées, et à stimuler l'investissement dans des dispositifs efficaces de suivi, d'évaluation et de réaction rapide. Le Bureau de sécurité des ONG en Afghanistan constitue un exemple précieux qu'il serait utile de transposer dans d'autres pays.

8. Adresser des suggestions positives et concrètes pour améliorer les initiatives en matière de contrôle des armes légères au plan national et multilatéral. Le Programme d'action de l'ONU sur les armes légères constitue un dispositif clé. En attendant la Conférence de Révision de juillet 2006, la communauté humanitaire et de développement disposera de plusieurs opportunités pour parler, cette fois, d'une même voix. Comme le montre ***Aucun répit pour les humanitaires***, si l'on veut donner à ce processus de désarmement capital une perspective axée sur la personne, une action stratégique et raisonnée de la communauté humanitaire et de développement s'impose sans attendre.

9. Mieux connaître la législation sur la détention d'armes à feu par les civils, et agir pour la renforcer. La violence armée, y compris la violence criminelle, risquant de compromettre la viabilité des activités de secours et de développement, les organisations devraient être plus au fait de la législation sur les armes à feu dans les pays où elles opèrent. Quand celle-ci nécessite d'être consolidée et actualisée, ces agences pourraient jouer un rôle décisif pour engager des

consultations encourageant la participation des collectivités et la contribution de spécialistes, proposer des pistes de réforme ou d'harmonisation, et soutenir les initiatives existantes de prévention de la violence.

*10. Privilégier des politiques de gestion de la sécurité souples qui tiennent compte de la réalité locale. **Aucun répit pour les humanitaires*** indique que les pays et régions de par le monde présentent des risques et des contextes sécuritaires extrêmement variés. Bien que potentiellement instructives, des lignes de conduite et des règles directives à l'emporte-pièce risquent de ne pas convenir à des environnements locaux en évolution. Les pratiques de sécurité devraient donc être adaptées pour correspondre aux conditions hétérogènes auxquelles sont confrontés les travailleurs chargés de l'aide humanitaire et du développement. Et elles devraient également être régulièrement mises à jour sur la base de données probantes.

Références et lectures conseillées

- Assemblée générale des Nations Unies (2000), *Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies*, Rapport du Secrétaire général, A/55/494.
- (1999), *Sûreté et sécurité du personnel humanitaire, et protection du personnel de l'ONU*. 54/192.
- Bureau de sécurité des ONG en Afghanistan et CARE (2005), *NGO Insecurity in Afghanistan*, mai 2005. Disponible sur : www.careusa.org/newsroom/specialreport/s/afghanistan/20050505_ansocare.pdf
- Beasley, Ryan, Cate Buchanan et Robert Muggah (2003), *Dans la Ligne de Mire : Etude sur la perception du personnel chargé de l'aide humanitaire et du développement sur l'incidence des armes légères et de petit calibre*. Centre pour le dialogue humanitaire et le Small Arms Survey, Genève. Disponible en français, espagnol et anglais sur : www.hdcentre.org
- Bierens de Haan, Barthold (2001), *L'Engagement humanitaire et les conflits armés : le facteur stress*, édition révisée, CICR, Genève.
- Centre pour le dialogue humanitaire (2003). *Accorder la priorité aux personnes : la prolifération et l'utilisation abusive des armes légères dans une perspective de sécurité humaine*. HD Centre, Genève. Disponible en français, espagnol, anglais, portugais et arabe sur : www.hdcentre.org
- (2004), *Remettre les armes à leur place : Suggestions pratiques pour deux ans d'action par les agences humanitaires*. Centre pour le dialogue humanitaire (HD Centre), Genève. Disponible en anglais, français et espagnol sur : www.hdcentre.org
- Comité international de la Croix-Rouge (CICR) (1997), *Séminaire sur la sécurité du personnel humanitaire sur le terrain à l'intention des organisations non-gouvernementales*. CICR, Genève.
- (1999), *Disponibilité des armes et situation des civils dans les conflits armés*. Revue internationale de la Croix-Rouge No. 835, pp. 669-672.
- Conseil de Sécurité de l'ONU (1998), *Résolution sur la protection des activités d'assistance humanitaire aux réfugiés et autres personnes dans les situations de conflit*. S/PRST/1998/30.
- (1997), *Résolution sur l'usage de la force contre les réfugiés et les civils dans les situations de conflit*. S/PRST/1997/34.
- (1997), *Condamnation des attaques contre le personnel de l'ONU*. S/PRST/1997/13.
- (1993), *Sûreté et sécurité des forces et du personnel de l'ONU déployés dans les pays en proie aux troubles*. 2/25493.
- Département des opérations de maintien de la paix (DPKO) (2004), *Statistiques*. Disponibles sur : www.un.org/Depts/dpko/fatalities/fatal11.htm
- Donini, Andoni, Larry Minear et Peter Walker (2005), "Iraq and the Crisis of Humanitarian Protection", *Echange humanitaire*. Disponible sur : www.odihpn.org/report.asp?ID=2616
- Duffield, Mark (2001), *Global Governance and the New Wars: The Merging of Security and Development*. Zed Books, Londres.
- Dworken, Jonathon (1998), *Where There is no Data: Patterns Trends and Unanswered Questions Concerning Relief Worker Security Problems*, CAN, Virginie.
- ECHO (2004), *Rapport sur la sécurité du personnel humanitaire : Normes et pratiques axées sur la sécurité du personnel humanitaire et plaidoyer pour un espace humanitaire*, Bruxelles. Disponible sur : www.europa.eu.int/comm/echo/pdf_files/security/
- Groupe de personnalités de haut niveau sur les défis, les menaces et le changement constitué par le Secrétaire général des Nations Unies (2004). *Groupe de personnalités de haut niveau sur les défis, les menaces et le changement*. New York : ONU. Disponible sur : www.un.org/secureworld

- InterAction (2001), *The Security of National Staff: Towards Good Practices: A Report for InterAction*. Disponible sur : www.interaction.org/library/
- Kaldor, Mary (1999), *New Wars and Old Wars: Organised Violence in a Globalised Era*. Stanford University Press, Stanford.
- Keilthy, Paul (2004), *Private security firms in war zones worry NGOs*, 11 août. Reuters Alert-Net. Disponible sur : www.alertnet.org/thefacts/reliefresources/109223838271.htm
- King, Dennis (2004a), *The Year of Living Dangerously: Attacks on Humanitarian Aid Workers in 2003*. Service d'information humanitaire, ministère américain des Affaires étrangères.
- (2004b), *Chronology of Humanitarian Aid Workers killed in 1997–2003*. 15 janvier. Disponible sur : www.vranet.com/Govt1027/Docs/chron1997-2003.html
- (2002a), *Paying the Ultimate Price: An Analysis of Aid-worker Fatalities*, Rapport ODI/HPN. Disponible sur : www.opihpn.org
- (2002b), *Chronology of Humanitarian Aid Workers killed in 1997-2001*. Disponible sur : www.reliefweb.int/symposium/NewChron1997-2001.html
- Kytömäki, Elli et Valerie Yankey-Wayne (2004), *Implementing the United Nations Programme of Action on Small Arms and Light Weapons*. Small Arms Survey/UNIDIR, Genève.
- Macrae, Joanna et Adele Harmer Eds. (2003), *Humanitarian Action and the Global War on Terror: A Review of Trends and Issues*. Rapport HPG, 14 juillet.
- Martin, Randolph (2001), "A more proactive UN role in the security of NGO staff", *Echange humanitaire*, No. 18. Disponible sur : www.odihpn.org/report.asp?ID=2289
- Muggah, Robert (2005), *A crisis turning inwards: refugee and IDP militarisation in Uganda*. HPN Exchange. Mai, disponible sur : www.odihpn.org/report.asp?ID=2574
- (2003), *In the Line of Fire: Surveying the impact of small arms on civilians and relief workers*. HPN Exchange. Mars, disponible sur : www.odihpn.org/report.asp?ID=2584
- (2001a), *But is it a Development Problem? A Developmental Response to Small Arms*. Bulletin de l'IDS. Mars, disponible sur : www.ids.ac.uk/ids/news/Archive2001/smallarms.html
- (2001b), *Perceptions of Small Arms Availability and Use Among Oxfam-GB Field Personnel*. Oxfam-GB/Small Arms Survey.
- Muggah, Robert et Jurgen Brauer (2005 – A paraître), "Small Arms Demand: Theory and Evidence", *Special Edition of the Journal of Contemporary Security Policy*, Routledge, London.
- Muggah, Robert et Martin Griffiths (2002), *Reconsidering the Tools of War: Small Arms and Humanitarian Action*. Dossier thématique n° 39, Overseas Development Institute (ODI), Londres.
- Muggah, Robert et Peter Batchelor (2002), *Development Held Hostage: Assessing the Effects of Small Arms on Human Development. A Study of the Socio-Economic Impacts and Development Linkages of Small Arms Proliferation, Availability and Use*, Division des interventions d'urgence, PNUD, New York.
- Muggah, Robert et Eric Berman (2001), *Humanitarianism under Threat: The Humanitarian Impacts of Small Arms and Light Weapons*, Etude de recherche comparative à l'intention du Comité permanent interorganisations de l'ONU, Genève. Disponible sur : www.smallarmssurvey.org/SReports/SReport1.pdf
- OCHA (2004), *Déclaration du Sous-Secrétaire général Jan Egeland au débat ouvert du Conseil de Sécurité sur la protection des civils dans les conflits armés*. Décembre, disponible sur : www.ochaonline.un.org
- OCHA, *Maintaining a UN Humanitarian Presence in Periods of High Insecurity: Learning from Others*. OCHA/CEAH, Rapport final du groupe restreint.
- Rowley, Elizabeth et Gilbert Burnham (2005), *Interim Update to the CHD and SAS on the Johns Hopkins Study*. Polycopié, février.

- Sheik, Mani et al (2000), "Deaths Among Humanitarian Workers," *British Medical Journal*, Vol. 321, pp. 166-9.
- Small Arms Survey (2005), *Edition 2005 de l'Annuaire sur les armes légères : Weapons at War*. Oxford University Press, Oxford.
- (2004), *Edition 2004 de l'Annuaire sur les armes légères : Droits en péril*. Oxford University Press, Oxford.
 - (2003), *Edition 2003 de l'Annuaire sur les armes légères : Impasse sur le développement*. Oxford University Press, Oxford.
- (2002), *Edition 2002 de l'Annuaire sur les armes légères : Evaluer le coût humain*. Oxford University Press, Oxford.
- Société du Croissant-Rouge palestinien, "Operating Under Siege" (janvier 2001-décembre 2002). Disponible sur : www.prcs.org
- The Lancet (1999), "A Thought for the Safety of Aid Workers in Dangerous Places," *The Lancet*, Vol. 354, No. 9179.
- Van Brabant, Koenraad (2000), *Security training: where are we now?*, Rapport ODI/HPN. Disponible sur : www.odihpn.org

Annexes

Annexe 1. Modèle de questionnaire

Questionnaire : Analyse des liens qui existent entre la prolifération des armes, et l'efficacité de l'action humanitaire et du développement

Dans le cadre d'une étude menée à l'échelle internationale aux fins d'évaluer l'incidence de la prolifération des armes légères et de petit calibre (telles que les armes de poing, les fusils d'assaut ou les mitrailleuses) sur le personnel humanitaire et de développement, nous vous prions de prendre le temps de remplir le questionnaire joint. Ce document constitue l'aboutissement d'une collaboration entre l'Université Johns Hopkins, le Small Arms Survey et le Centre pour le dialogue humanitaire, en concertation avec un grand nombre d'ONG et d'agences spécialisées de l'ONU. Concrètement, il vise à déterminer les effets de la violence armée, ainsi que de la disponibilité et de l'usage illicite des armes, sur la sécurité du personnel, la sûreté des opérations, et l'efficacité en matière d'aide humanitaire ou de programmation du développement.

Il est indispensable de mieux appréhender l'impact de l'utilisation abusive des armes légères sur les civils, dont les travailleurs humanitaires et de développement, avant que des dispositions ne soient prises à l'échelle internationale pour restreindre la prolifération desdites armes, à supposer qu'elles le soient. Notre enquête, entrée dans sa deuxième phase, contribue à établir une base de données probantes à l'importance capitale. Les observations de la première phase (2001-2002) sont présentées dans le rapport intitulé «Dans la Ligne de Mire», qui peut être téléchargé à l'adresse www.hdcentre.org/Programmes/smallarms/sasurvey en français, espagnol et anglais. Face à la disponibilité et l'usage illicite des armes, les impressions et les attitudes de plus de 600 participants travaillant dans 39 pays nous ont fourni des informations qui témoignent des répercussions de cette omniprésence et de cette utilisation abusive, lesquelles étaient très mal documentées jusque-là.

Votre participation à la seconde phase est déterminante pour dresser le bilan des menaces qui planent sur la sécurité du personnel humanitaire et des populations civiles dans les régions où vous travaillez, mais aussi pour définir des initiatives constructives et des mécanismes de signalement tendant à juguler ces mêmes menaces. Grâce à vos réponses, nous nous efforcerons d'enrichir cette base de données aux fins d'inciter les gouvernements à prendre des mesures quant à la crise des armes légères.

Conçu pour faire appel à vos impressions et perceptions, ce questionnaire ne nécessite aucune connaissance spécialisée : y répondre ne devrait pas prendre plus de vingt minutes de votre temps. En le renvoyant complété, vous autorisez les organisateurs du projet à exploiter vos réponses individuelles, lesquelles demeureront totalement confidentielles. Dans un même souci de confidentialité, la totalité des questionnaires ayant été remplis sera traitée à Genève par les organisateurs. En outre, votre nom, ainsi que celui de votre organisme de rattachement, sera supprimé dès que toutes les réponses auront été recueillies et analysées : les données seront présentées globalement. L'organisation pour laquelle vous travaillez actuellement sera informée des résultats dans les six mois qui suivront le retour de votre questionnaire. Elle a beau avoir accepté de prendre part à l'étude, votre participation personnelle repose entièrement sur la base du volontariat : si vous choisissez de ne pas répondre à notre enquête, il ne vous en sera nullement tenu rigueur.

Votre participation nous sera extrêmement précieuse. Merci d'avance !

PARTIE 1. FICHE DE RENSEIGNEMENTS

1. Nom (facultatif) : _____

2. Sexe : Masculin Féminin 3. Age : _____ ans

4. Nationalité : _____

5. Famille

5a. Situation de famille : célibataire marié / en concubinage

5b. Avez-vous des enfants ? oui non

5c. Votre famille (conjoint/concubin et enfants) vous a-t-elle accompagné ? oui non

6. Poste actuel

6a. Pays dans lequel vous êtes en poste actuellement : _____

6b. Date de prise de service dans le pays ci-dessus : _____ (mois-année, par ex. 09-1996)

6c. Nom complet de l'organisation pour laquelle vous travaillez : _____

6d. Fonction : _____

6e. Années de service dans l'organisation _____ (années sur le terrain)
_____ (années au siège)

6f. Type de service pour cette organisation plein temps temps partiel
 durée déterminée courte durée
 consultant volontaire
 autre (veuillez préciser) : _____

7. Quel secteur ou programme décrit le mieux votre travail ? (Cochez d'une **CROIX** une ou plusieurs des catégories suivantes.)

<input type="checkbox"/> (a) Protection, droit de l'homme/ primauté du droit	<input type="checkbox"/> (h) Lutte antimines
<input type="checkbox"/> (b) Sécurité alimentaire	<input type="checkbox"/> (i) Désarmement, démobilisation et réinsertion (DD&R)
<input type="checkbox"/> (c) Développement de l'agriculture	<input type="checkbox"/> (j) Reprise économique et développement de l'infrastructure
<input type="checkbox"/> (d) Logement et articles non alimentaires	<input type="checkbox"/> (k) Sécurité
<input type="checkbox"/> (e) Santé (y compris nutrition)	<input type="checkbox"/> (l) Autre (veuillez préciser) : _____
<input type="checkbox"/> (f) Eau et assainissement	
<input type="checkbox"/> (g) Education	

8. Nombre total d'années au service d'organisations humanitaires et de développement : _____ ans

Pour toutes les questions suivantes de cette enquête confidentielle, **répondez en fonction du pays et de la durée que vous avez indiqués aux questions 6a-6f ci-dessus**. Pour toutes les questions ci-dessous, **sauf indication contraire**, veuillez répondre en cochant **UNE** seule possibilité d'une **CROIX**. Dans la mesure où vous consacrez du temps à ce questionnaire, nous tenons à nous assurer que toutes vos réponses seront exploitables.

PARTIE 2. CONTEXTE DE SECURITE

**9. Parmi les armes suivantes, laquelle avez-vous vue, et avec quelle fréquence ?
Veuillez entourer distinctement UNE seule réponse pour chaque arme.**



**9A
(pistolet)**

- Fréquemment
- Parfois
- Rarement
- Jamais
- Sans opinion



**9B
(revolver)**

- Fréquemment
- Parfois
- Rarement
- Jamais
- Sans opinion



**9C
(fusil
d'assaut)**

- Fréquemment
- Parfois
- Rarement
- Jamais
- Sans opinion



**9D
(grenade à
main)**

- Fréquemment
- Parfois
- Rarement
- Jamais
- Sans opinion



**9E
(fusil)**

- Fréquemment
- Parfois
- Rarement
- Jamais
- Sans opinion



**9G (lance-
grenades RPG)**

- Fréquemment
- Parfois
- Rarement
- Jamais
- Sans opinion



**9I (Système
portatif de
défense
MANPAD)**

- Fréquemment
- Parfois
- Rarement
- Jamais
- Sans opinion



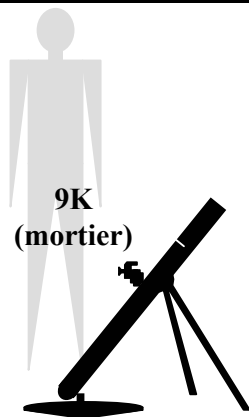
**9F
(fusil sniper)**

- Fréquemment
- Parfois
- Rarement
- Jamais
- Sans opinion



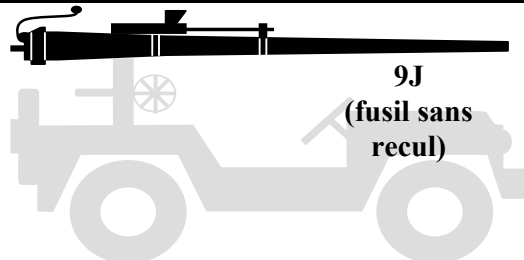
9H (mitrailleuse)

- Fréquemment
- Parfois
- Rarement
- Jamais
- Sans opinion



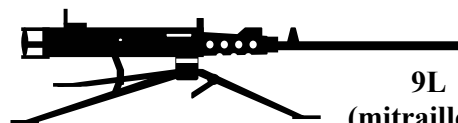
**9K
(mortier)**

- Fréquemment
- Parfois
- Rarement
- Jamais
- Sans opinion



**9J
(fusil sans
recul)**

- Fréquemment
- Parfois
- Rarement
- Jamais
- Sans opinion



**9L
(mitrailleuse
lourde)**

- Fréquemment
- Parfois
- Rarement
- Jamais
- Sans opinion

10. A votre connaissance, quels sont les groupes suivants qui détiennent les armes légères répertoriées à la question 9 ci-dessus ? (Cochez d'une CROIX toutes les réponses qui conviennent.)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> (a) forces militaires | <input type="checkbox"/> (i) milieu des affaires et de la politique |
| <input type="checkbox"/> (b) policiers et responsables de l'application des lois | <input type="checkbox"/> (j) civils (enfants) |
| <input type="checkbox"/> (c) rebelles ou forces insurgées | <input type="checkbox"/> (k) civils (femmes) |
| <input type="checkbox"/> (d) groupes criminels organisés | <input type="checkbox"/> (l) civils (hommes) |
| <input type="checkbox"/> (e) éléments criminels non organisés | <input type="checkbox"/> (m) autre (veuillez préciser) : |
| <input type="checkbox"/> (f) groupes paramilitaires | <input type="checkbox"/> (n) je n'ai connaissance d'aucun groupe détenant des armes |
| <input type="checkbox"/> (g) agents de sécurité privés | |
| <input type="checkbox"/> (h) organisations internationales | |

11. Veuillez indiquer le type d'armes que vous avez vu entre les mains des groupes suivants dans votre zone de travail. Mettez une CROIX dans les cases correspondantes du tableau ci-dessous.

	a) Armes de poing	b) Fusils	c) Fusils d'assaut	d) Mitrailleuses	e) Grenades à main	f) Lance-grenades RPG	g) Mortiers	h) Armes majeures (1)	i) Autre (fabrication artisanale, etc.)
Pour plus d'informations voir question 9	9A, B	9E, F	9C	9H, L	9D	9G, I, J	9K		
a) Militaires									
b) Policiers									
c) Rebelles									
d) Criminalité organisée									
e) Criminalité non organisée									
f) Paramilitaires									
g) Sécurité privée									
h) Civils (enfants)									
i) Civils (femmes)									
j) Civils (hommes)									
k) Autre (précisez) :									

(1) «Les armes majeures» sont des armes classiques comme les chars, les avions ou l'artillerie.

12. En ce qui concerne la sécurité, comment décririez-vous l'endroit où vous travaillez ? (D'après le nombre d'homicides, de blessures et d'actes de violence criminelle volontaires qui vous ont été rapportés ou dont vous avez été témoin.)

- (a) violence faible ou nulle
- (b) violence sociale ou criminelle modérée ou très localisée
- (c) violence sociale ou criminelle élevée ou généralisée
- (d) conflit / guerre modéré
- (e) conflit / guerre généralisé

13. A votre connaissance, quelle arme est la principale cause directe de décès ou de blessure parmi les populations civiles du pays ? (Cochez d'une CROIX toutes les réponses qui conviennent.)

- (a) instruments contondants et couteaux
- (b) armes de poing
- (c) fusils d'assaut
- (d) mitrailleuses
- (e) grenades à main
- (f) mines terrestres antipersonnel
- (g) armes RPG
- (h) mortiers (suffisamment petits pour être transportés par une ou deux personnes à pied)
- (i) systèmes d'armes majeurs (par ex. chars, avions ou artillerie trop lourde pour être transportée par moins de deux personnes à pied)
- (j) armes à feu de fabrication artisanale
- (k) sans opinion
- (l) autre, veuillez préciser : _____

14. Veuillez indiquer le ou les lieu(x) où vous avez observé des armes légères et des munitions. (Cochez d'une CROIX toutes les réponses qui conviennent.)

- (a) résidences privées
- (b) locaux d'une entreprise / de l'organisation
- (c) zones de livraison de l'aide
- (d) couloirs d'acheminement de l'aide
- (e) postes de contrôle officiels
- (f) postes de contrôle non officiels
- (g) sur le terrain (ailleurs que dans les zones de livraison de l'aide)
- (h) domicile de civils
- (i) espaces de loisirs (terrains de jeu, hôtels, restaurants, marchés, centres commerciaux, etc.)
- (j) camps de réfugiés et de personnes déplacées dans leur propre pays
- (k) autre (veuillez préciser) : _____
- (l) Je n'ai observé d'armes légères nulle part

15. Comment évaluez-vous le degré de détention d'armes légères par les civils ?

- (a) nul (aucun ménage)
- (b) très faible (quasiment aucun ménage)
- (c) faible (moins de la moitié de l'ensemble des ménages)
- (d) modéré (environ la moitié de l'ensemble des ménages)
- (e) élevé (plus de la moitié de l'ensemble des ménages)
- (f) très élevé (quasiment tous les ménages)
- (g) tous les ménages
- (h) sans opinion

PARTIE 3. SECURITE OPERATIONNELLE

(Pour les questions suivantes, cochez d'une **CROIX** UNE seule réponse, sauf précision contraire.)

La sécurité au cours des six derniers mois

16. D'après vous, quel pourcentage de «population bénéficiaire» (votre groupe cible) était inaccessible du fait de menaces armées ?

- (a) 0 % (tous étaient accessibles) (e) entre 75 et 99 %
 (b) entre 0 et 25 % (f) 100 % (tous étaient inaccessible)
 (c) entre 25 et 50 % (g) sans opinion
 (d) entre 50 et 75 %

17. Avec quelle fréquence les opérations / programmes ont été interrompus ou retardés du fait de la guerre ou d'un conflit armé ?

- (a) jamais (e) une fois par semaine
 (b) une fois sur les 6 derniers mois (f) plusieurs fois par semaine
 (c) deux à quatre fois sur les 6 derniers mois (g) quotidiennement
 (d) une fois par mois (h) sans opinion

18. Avec quelle fréquence les opérations / programmes ont été interrompus ou retardés du fait de la violence civile – par ex. criminalité ou banditisme ?

- (a) jamais (e) une fois par semaine
 (b) une fois sur les 6 derniers mois (f) plusieurs fois par semaine
 (c) deux à quatre fois sur les 6 derniers mois (g) quotidiennement
 (d) une fois par mois (h) sans opinion

19. Votre organisation a-t-elle évacué / transféré du personnel en raison de menaces avec utilisation d'armes légères ou de petit calibre ?

- (a) oui (b) non (c) sans opinion

Personnellement pris pour cible

20. Au cours des six derniers mois, avez-vous personnellement été victime d'un incident de sécurité (par ex. agression, vol, intimidation, harcèlement, enlèvement, violences sexuelles, etc.) ?

- (a) oui (b) non (passez à la question 23)

21. Si vous avez répondu oui à la question 20, une arme légère ou de petit calibre a-t-elle été utilisée ?

- (a) oui (b) non (passez à la question 23)

22. Si vous avez répondu oui à la question 20, de quel(s) type(s) d'incident avec présence d'une arme s'agissait-il ? (Cochez d'une **CROIX toutes les réponses qui conviennent.)**

- (a) tirs en votre présence
 (b) agression armée
 (c) vol à main armée
 (d) menace, intimidation ou harcèlement au moyen d'une arme
 (e) menace permanente des mines terrestres antipersonnel retardant les opérations
 (f) enlèvement
 (g) autre (veuillez préciser) : _____

Personnellement blessé

23. Depuis votre prise de poste actuel, avez-vous été victime de blessures directement causées par un incident lié aux armes légères ou de petit calibre ?

- (a) oui (b) non (passez à la question 25)

24. Si vous avez répondu oui à la question 23, quelle était la gravité de vos blessures ?

(Cochez d'une CROIX toutes les réponses qui conviennent.)

- (a) ne nécessitant pas d'hospitalisation, et peu de soins d'urgence, voire aucun
 (b) ne nécessitant pas d'hospitalisation, mais des soins d'urgence importants
 (c) nécessitant une hospitalisation, mais ne mettant pas ma vie en danger
 (d) nécessitant une hospitalisation, et potentiellement mortelles
 (e) traumatisme nécessitant une aide psychologique
 (f) j'ai été victime de plusieurs incidents, avec des blessures diverses
 (g) autre, veuillez préciser : _____

Collègues pris pour cibles

25. Au cours des six derniers mois, un de vos collaborateurs ou collègues a-t-il été victime d'un incident de sécurité (par ex. agression, vol, intimidation, harcèlement, enlèvement, etc.) ?

- (a) oui (b) non (passez à la question 29) (c) sans opinion

26. Si oui, une arme a-t-elle été utilisée ?

- (a) oui (b) non (passez à la question 29) (c) sans opinion

27. Si vous avez répondu oui à la question 26, de quel(s) type(s) d'incident de sécurité avec utilisation d'une arme s'agissait-il ?

(Cochez d'une CROIX toutes les réponses qui conviennent.)

- (a) tirs en direction ou à proximité d'un membre de «l'organisation X»
 (b) agression armée
 (c) vol à main armée
 (d) menace, intimidation ou harcèlement au moyen d'une arme
 (e) menace permanente des mines terrestres antipersonnel retardant les opérations
 (f) enlèvement
 (g) autre (veuillez préciser) : _____

28. Quels en étaient les auteurs ? (Cochez d'une CROIX toutes les réponses qui conviennent.)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> (a) forces militaires | <input type="checkbox"/> (g) agents de sécurité privés |
| <input type="checkbox"/> (b) policiers et responsables de l'application des lois | <input type="checkbox"/> (h) civils (enfants) |
| <input type="checkbox"/> (c) rebelles ou forces insurgées | <input type="checkbox"/> (i) civils (femmes) |
| <input type="checkbox"/> (d) groupes criminels organisés | <input type="checkbox"/> (j) civils (hommes) |
| <input type="checkbox"/> (e) éléments criminels non organisés | <input type="checkbox"/> (k) autre (veuillez préciser) : _____ |
| <input type="checkbox"/> (f) groupes paramilitaires | <input type="checkbox"/> (l) sans opinion |

Vigiles

29. Votre agence fait-elle appel à des vigiles armés dans certains secteurs où vous travaillez ?

(Cochez d'une **CROIX toutes** les réponses qui correspondent.)

- (a) non (passez à la Partie 4)
- (b) oui, dans les bureaux ou sur le terrain
- (c) oui, pour le transport aller retour du personnel sur le terrain
- (d) oui, pour le transport des secours et / ou du matériel sur le terrain
- (e) oui, au domicile du personnel et / ou des membres de sa famille
- (f) autre (veuillez préciser) : _____
- (g) sans opinion

30. Si vous avez répondu oui à la question 29, pourquoi votre agence a-t-elle recours à des vigiles armés ?

- (a) orientation générale de l'organisation
- (b) initiative de l'organisation au niveau national ou local
- (c) décision du siège de l'organisation
- (d) décision prise par l'ONU ou d'autres organes chargés de la sécurité
- (e) décision prise par les autorités nationales ou locales
- (f) autre (veuillez préciser) : _____

31. Si vous avez répondu oui à la question 29, quelle phrase traduit le mieux ce que vous pensez de la présence de vigiles armés dans votre zone de travail ?

- La présence de vigiles armés améliore ma sécurité personnelle.
- La présence de vigiles armés n'a aucune incidence perceptible sur ma sécurité personnelle.
- La présence de vigiles armés nuit à ma sécurité personnelle.
- Autre, veuillez préciser : _____

PARTIE 4. CONSEQUENCES SUR LES POPULATIONS CIVILES

32. Parmi les civils tués ou blessés par les armes légères, veuillez indiquer ci-dessous le **pourcentage** dont chacune des armes suivantes est, selon vous, responsable.

(Donnez un taux approximatif par type d'arme dans le tableau ci-dessous.

*** Attention, la somme de toutes les catégories (a-h) doit être égale à 100 %***)

Type d'arme	Pourcentage
(a) armes de poing	
(b) fusils automatiques / d'assaut (dont les tirs de sniper)	
(c) grenades à main	
(d) mines terrestres antipersonnel	
(e) mortiers	
(f) artillerie	
(g) systèmes d'armes majeurs (par ex. chars ou avions)	
(h) autre, veuillez préciser :	
TOTAL	100 %

33. Veuillez répondre aux questions suivantes :

Avez-vous connaissance des faits suivants ?	Réponse	Si oui, avec quelle fréquence ?
33a) Civils pris pour cibles avec des fusils d'assaut	(i) __ oui (ii) __ non (passez à 33b) (iii) __ sans opinion	(i) __ quotidienne (ii) __ hebdomadaire (iii) __ mensuelle (iv) __ tous les 6 mois, voire moins (v) __ sans opinion
33b) Mort ou blessures involontaires de civils provoquées par des fusils d'assaut	(i) __ oui (ii) __ non (passez à 33c) (iii) __ sans opinion	(i) __ quotidienne (ii) __ hebdomadaire (iii) __ mensuelle (iv) __ tous les 6 mois, voire moins (v) __ sans opinion
33c) Secteurs civils pris pour cibles par des tirs de mortier ou d'artillerie	(i) __ oui (ii) __ non (passez à 33d) (iii) __ sans opinion	(i) __ quotidienne (ii) __ hebdomadaire (iii) __ mensuelle (iv) __ tous les 6 mois, voire moins (v) __ sans opinion
33d) Mort ou blessures involontaires de civils provoquées par des tirs de mortier ou d'artillerie	(i) __ oui (ii) __ non (passez à 33e) (iii) __ sans opinion	(i) __ quotidienne (ii) __ hebdomadaire (iii) __ mensuelle (iv) __ tous les 6 mois, voire moins (v) __ sans opinion
33e) Utilisation d'armes légères contre des civils à des fins criminelles ou de coercition	(i) __ oui (ii) __ non (passez à 33f) (iii) __ sans opinion	(i) __ quotidienne (ii) __ hebdomadaire (iii) __ mensuelle (iv) __ tous les 6 mois, voire moins (v) __ sans opinion
33f) Utilisation d'armes légères par les forces militaires ou gouvernementales	(i) __ oui (ii) __ non (passez à 34) (iii) __ sans opinion	(i) __ quotidienne (ii) __ hebdomadaire (iii) __ mensuelle (iv) __ tous les 6 mois, voire moins (v) __ sans opinion

PARTIE 5. INCIDENCE SUR LE PERSONNEL

34. A l'heure actuelle, dans quelle mesure sentez-vous personnellement votre sûreté et votre sécurité menacées par la disponibilité et l'utilisation des armes légères ?

- (a) Je ne me sens pas du tout menacé
- (b) Je me sens plutôt menacé
- (c) Je me sens très menacé, mais je n'ai pas l'intention de partir
- (d) J'ai l'intention de partir pour des raisons de sécurité personnelle

35. Indiquez le lieu / les lieux où vous vous sentez le plus menacé actuellement par les armes légères et les munitions.

(Veuillez cocher d'une CROIX toutes les réponses qui conviennent.)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> (a) résidences privées | <input type="checkbox"/> (h) domicile de civils |
| <input type="checkbox"/> (b) locaux d'une entreprise / de l'organisation | <input type="checkbox"/> (i) espaces de loisirs (terrains de jeu, hôtels, restaurants, marchés, centres commerciaux, etc.) |
| <input type="checkbox"/> (c) zones de livraison de l'aide | <input type="checkbox"/> (j) camps de réfugiés et de personnes déplacées dans leur propre pays |
| <input type="checkbox"/> (d) couloirs d'acheminement de l'aide | <input type="checkbox"/> (k) autre (veuillez préciser) : |
| <input type="checkbox"/> (e) postes de contrôle officiels | <input type="checkbox"/> (l) Je n'ai observé d'armes légères nulle part |
| <input type="checkbox"/> (f) postes de contrôle non officiels | |
| <input type="checkbox"/> (g) sur le terrain (ailleurs que dans les zones de livraison de l'aide) | |

40. Pensez-vous qu'un soutien psychologique :

- (a) serait utile
- (b) est indispensable
- (c) devrait être plus largement accessible
- (d) n'est pas nécessaire

41. Quelle initiative votre organisation a-t-elle prise pour faire face à la présence d'armes légères sur votre lieu d'affectation actuel ? (Cochez d'une CROIX toutes les réponses qui conviennent.)

- (a) demander au personnel d'être accompagné lors des déplacements locaux (par ex. déplacement en groupe, hébergement à proximité des autres)
- (b) limiter ou réduire les déplacements locaux
- (c) se déplacer exclusivement en convoi
- (d) engager des gardes du corps
- (e) transférer du personnel
- (f) imposer des pratiques opérationnelles de sécurité
- (g) clore des projets
- (h) proposer un soutien psychologique
- (i) autre (veuillez préciser) : _____
- (j) non pertinent

Formation à la sécurité

42. Votre employeur actuel vous a-t-il formé à la sécurité ?

- (a) oui
- (b) non (passez à la question 44)

43. Si oui, cette formation était-elle obligatoire ?

- (a) oui
- (b) non

44. Aviez-vous reçu une formation à la sécurité avant votre poste actuel ? (par exemple, auprès d'une autre organisation)

- (a) oui
- (b) non

45. Si vous avez bénéficié d'une formation à la sécurité, a-t-elle été assurée par votre organisation actuelle (formation interne) ou par une autre (formation externe) ?

- (a) interne
- (b) externe
- (c) les deux

46. Si vous avez reçu une formation, dans quelle mesure celle-ci vous a été utile pour gérer la menace que constituent les armes légères sur votre lieu d'affectation actuel ?

- (a) pas du tout utile
- (b) plutôt utile
- (c) utile
- (d) très utile
- (e) sans opinion

47. Parmi les caractéristiques suivantes, quelle est celle que vous connaissez ou que vous seriez capable d'identifier sur diverses armes légères ? (Cochez d'une CROIX toutes les réponses qui conviennent.)

- (a) la portée effective de diverses armes
- (b) plusieurs marques et modèles d'armes
- (c) les types de munitions selon les armes

- (d) comment engager le cran de sûreté sur diverses armes
- (e) comment entreposer diverses armes en toute sécurité
- (f) comment rendre diverses armes inopérantes
- (g) aucune des caractéristiques ci-dessus

48. Si nécessaire, quelle formation supplémentaire vous semblerait utile pour gérer la menace sous-jacente que font peser la disponibilité et l'utilisation des armes légères sur la sécurité ? (Veuillez répondre dans l'espace ci-dessous, et continuer de l'autre côté de la feuille s'il vous faut davantage de place.)

49. Sur une échelle de 1 à 5 (1 pour «pas important» et 5 pour «extrêmement important»), veuillez noter les obstacles suivants à l'efficacité des opérations ou des programmes. (Inscrivez un chiffre de 1 à 5 dans l'espace précédant chacune des propositions suivantes.)

- (a) ressources limitées ou de piètre qualité
- (b) manque de coordination entre les diverses organisations menant les opérations de secours humanitaire
- (c) manque de coopération de la part du gouvernement hôte et des autorités municipales
- (d) difficultés au niveau du personnel (par ex. sous-effectif, problèmes administratifs et d'infrastructure)
- (e) conflit armé entre factions
- (f) agressions armées contre des travailleurs humanitaires
- (g) barrière de la langue et autres difficultés de communication
- (h) autre (veuillez préciser) : _____

50. Globalement, comment définiriez-vous votre attitude à l'égard des armes légères ?

- (a) très négative
- (b) plutôt négative
- (c) ni négative, ni positive
- (d) plutôt positive
- (e) très positive

51. Avez-vous des commentaires, des inquiétudes ou des interrogations sur les armes légères / la sécurité, en rapport ou non avec ce questionnaire, que vous souhaiteriez formuler ? (Veuillez répondre dans l'espace ci-dessous.)

Nous vous remercions d'avoir rempli ce questionnaire.

Veuillez vérifier que vous avez répondu à toutes les questions. Dans le cas contraire, vos réponses ne seront pas retenues. Nous vous saurions gré de retourner ce questionnaire à l'agent de coordination de votre organisation.

Dans le doute, envoyez-le à Cate Buchanan, Centre pour le Dialogue Humanitaire, 114 rue de Lausanne, 1202 Genève, Suisse, ou bien faxez-le au + 41 22 908 1140

Annexe 2. Profil des participants

Annexe 2i.

Nombre de questionnaires retournés par pays/territoire

Afghanistan	207	Macédoine	2
Afrique du Sud	5	Madagascar	1
Albanie	1	Malaisie	1
Angola	210	Malawi	2
Arabie saoudite	1	Mali	6
Argentine	8	Mexique	1
Arménie	1	Moldavie	1
Azerbaïdjan	2	Mongolie	1
Bahreïn	1	Mozambique	3
Bangladesh	3	Myanmar	2
La Barbade	4	Namibie	2
Bénin	1	Nicaragua	1
Bhoutan	6	Népal	34
Botswana	1	Ouganda	69
Brésil	2	Ouzbékistan	1
Burkina Faso	2	Panama	5
Burundi	14	Pakistan	5
Cambodge	221	Papouasie-Nouvelle-Guinée	2
Cameroun	2	Pérou	7
Cap-Vert	1	Philippines	69
Chine	6	RDC	49
Colombie	20	République centrafricaine	6
Comores	1	République du Congo	30
Côte d'Ivoire	27	Roumanie	1
Egypte	10	Rwanda	33
Equateur	2	Iles Salomon	15
Erythrée	3	Le Salvador	15
Etats-Unis	1	Sénégal	11
Ethiopie	13	Serbie et Monténégro	29
Fédération de Russie	7	Sierra Leone	93
Gambie	1	Somalie	20
Géorgie	10	Soudan	19
Ghana	2	Sri Lanka	5
Grèce	10	Swaziland	19
Guinée	33	Syrie	1
Guinée-équatoriale	1	Tadjikistan	5
Haïti	2	Tanzanie	19
Honduras	92	Thaïlande	31
Inde	7	Timor Oriental	5
Indonésie	64	TPO	83
Irak	64	Turkménistan	7
Iran	1	Turquie	1
Israël	12	Venezuela	2
Italie	1	Vietnam	6
Jordanie	41	Yémen	10
Kenya	100	Zambie	3
Laos	3	Zimbabwe	1
Liban	2	Non précisé	54
Liberia	72	Total	2 089

Annexe 2ii.**Profil professionnel des participants**

Personnel administratif	7
Conseiller/Consultant	1.7
Spécialiste développement/ agriculture/ ingénierie	0.8
Directeur/Chef de mission	6.1
Chauffeur	1
Chargé d'intervention en cas d'urgence	4.5
Professionnel de santé	3.3
Responsable information, campagnes, politiques	0.4
Personnel logistique	2.8
Directeur de programme	11.2
Directeur/Chargé de projet	9.4
Opérateur radio	0.6
Chercheur	0.2
Sécurité	3.5
Autres	43.5

Annexe 3 : Tableaux de données

Annexe 3i.

Perception du contexte sécuritaire

	Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Violence faible/nulle	582	27.9	31.4	31.4
Violence sociale modérée/localisée	641	30.7	34.6	65.9
Violence sociale élevée/généralisée	296	14.2	15.9	81.9
Guerre/conflit modéré	207	9.9	11.2	93
Guerre/conflit très violent	128	6.1	6.9	100
Total	1 854	88.7	100	
Système	235	11.2		
	2 089	100		

Annexe 3ii.

Détention d'armes légères et de petit calibre par les civils

Q15 Degré de détention parmi les civils

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Aucun ménage	96	4.6	4.8	4.8
	Très faible	545	26.1	27.2	31.9
	Faible	479	22.93	23.9	55.8
	Modéré	185	8.8	9.2	65.1
	Elevé	153	7.3	7.6	72.7
	Très élevé	68	3.2	3.4	76.1
	Tous les ménages	16	0.76	0.79	76.9
	Sans opinion	464	22.2	23.1	100
	Total	2 006	96	100	
Manquante	Système	83	3.9		
	Total	2 089	100		

Annexe 3iii.

Ici, là et partout ailleurs : où sont observées les armes

Q14 Lieu	Pour cent
Résidence privée	29
Local professionnel	25
Zone de livraison de l'aide	12
Couloir d'acheminement de l'aide	21
Poste de contrôle officiel	73
Poste de contrôle non officiel	24
Sur le terrain	25
Domicile de civils	20
Espace de loisirs	20
Camp de réfugiés/personnes déplacées	10
Autres	7
Sans opinion	12

Annexe 3iv.**Les coupables : les armes causant le plus de décès et de blessures parmi les civils**

Q13 Type d'arme	Pour cent
Couteau/Instrument contondant	48.7
Arme de poing	57.6
Fusil d'assaut	45.8
Mitrailleuse	24.8
Grenade à main	25.9
Mine terrestre antipersonnel	34.5
Arme RPG	14.3
Mortier	10.7
Système d'arme majeur	11.8
Fabrication artisanale	18.6
Sans opinion	9.7
Autres	5.2

Annexe 3v.**La généralisation et l'usage impropre des armes ont-ils une incidence sur l'accès aux populations bénéficiaires ?**

Tableau croisé : Généralisation et usage impropre (indice) *Q16 pourcentage de populations bénéficiaires inaccessible du fait de menaces

G&Ui (indice)	Q16 pourcentage de populations bénéficiaires inaccessible du fait de menaces							Sans opinion	Total
		0%	>0-25%	>25-50%	>50-75%	>75-99%	100%		
Degré nul	Nombre	57	11	3	2	0	1	71	145
	% dans G&Ui (indice)	39.3	7.6	2.1	1.4	0	0.7	49.0	100
Degré très faible	Nombre	114	34	12	3	9	2	94	268
	% dans G&Ui (indice)	42.5	12.7	4.5	1.1	3.4	0.8	35.1	100
Degré faible	Nombre	133	71	31	10	13	7	97	362
	% dans G&Ui (indice)	36.7	19.6	8.6	2.8	3.6	1.9	26.8	100
Degré modéré	Nombre	167	81	56	31	16	3	88	443
	% dans G&Ui (indice)	37.7	18.3	12.6	7.0	3.6	0.7	19.9	100
Degré élevé	Nombre	165	158	59	43	21	3	62	511
	% dans G&Ui (indice)	32.3	30.3	11.6	8.4	4.1	0.6	12.1	100
Degré très élevé	Nombre	37	86	53	44	13	3	13	249
	% dans G&Ui (indice)	14.9	34.5	21.3	17.7	5.2	1.2	5.2	100
Total	Nombre	673	441	214	133	72	19	425	1978
	% dans G&Ui (indice)	34.0	22.3	10.8	6.7	3.6	1.0	21.5	100

Annexe 3vi.**Pourcentage de personnels ayant personnellement subi un incident de sécurité**

Q20 avez-vous personnellement été victime d'un incident de sécurité ?

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	326	15.6	16.3	16.3
	Non	1662	79.5	83.6	100
	Total	1988	95.1	100	
Manquante	Système	101	4.8		
Total		2089	100		

Annexe 3vi suite.**Existe-t-il un lien entre la victimisation personnelle et d'autres variables ?**

Variables dans l'équation

		B	E.S	Wald	ddl	Signif.	Exp(B)
Etape 1	Q_2_SEXE	0.295022	0.160623	3.373599	1	0.066249	1.343156
	Q_3_AGE	0.004453	0.008431	0.278899	1	0.597424	1.004463
	NATIONALITE	-0.13226	0.16262	0.66143	1	0.416055	0.876116
	DEGRE VIOLENCE	-0.79277	0.103385	58.79955	1	1.75E-14	0.45259
	Constante	2.262196	0.343632	43.3384	1	4.6E-11	9.604158

Variable(s) entrée(s) à l'étape 1 : Q_2_SEXE, Q_3_AGE, NATIONALITE, DEGRE VIOLENCE.

Annexe 3vi suite.**Pourcentage de personnels dont un collègue a subi un incident de sécurité**

Q25 collègues/amis victimes d'un incident au cours des 6 derniers mois

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	623	29.8	31.2	31.2
	Non	1 171	56.1	58.7	89.9
	Sans opinion	202	9.7	10.1	100
	Total	1 996	95.6	100	
Manquante	Système	93	4.5		
Total		2 089	100		

Q26 une arme est-elle responsable de l'incident (Q25) ?

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	458	21.9	55.4	55.4
	Non	232	11.1	28.1	83.4
	Sans opinion	137	6.6	16.6	100
	Total	827	39.6	100	
Manquante	Système	1 262	60.4		
Total		2 089	100		

Annexe 3vii.
Degré de menace lié aux armes

Q34 A quel point vous sentez-vous personnellement menacé ?

		Pourcentage valide
Valide	Pas menacé	44.8
	Plutôt menacé	44.8
	Très menacé / Ne pars pas	9.1
	Très menacé / Pars	1.3
	Total	100
Manquante	Système	

Annexe 3viii.
Comportements face à l'insécurité

Q38 Types de comportement

	Pourcentage valide
Se faire accompagner	31.3
Limiter les déplacements	31.25
Engager des vigiles	6.3
Se procurer une arme	2
Décider de quitter son poste	6.5
Se faire aider psychologiquement	4.8
Demander une formation / des mesures de sécurité	21
Autres	5.6

Annexe 3 ix.
Soutien psychologique et estimation de son utilité

Q39 L'organisation propose-t-elle un soutien psychologique ?

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	638	30.5	33.3	33.3
		1	0.04	0.05	33.3
	Non	760	36.3	39.7	73
	Sans opinion	488	23.3	25.4	98.5
	Total	27	1.2	1.4	100
Manquante	Système	1 914	91.6	100	
		175	8.4		
Total		2 089	100		

Q40 Que pensez-vous du soutien psychologique ?

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Serait utile	988	47.2	56.1	56.1
	Est indispensable	217	10.3	12.3	68.4
	Devrait être plus accessible	263	12.5	14.9	83.4
	N'est pas nécessaire	288	13.7	16.3	99.7
	Total	1 760	84.2	100	
Manquante	Système	329	15.7		
Total		2 089	100		

Annexe 3 x.**Existe-t-il un lien entre le soutien psychologique et la perception de menace ?**

Tableau croisé Perception de menace * Q39 Votre organisation propose-t-elle un soutien psychologique ?

		Oui	Non	Sans opinion
Perception de menace	Aucune menace	27.9	43.2	28.8
	Menace modérée	37.8	38.2	23.8
	Menace élevée	40.8	38.7	20.4
Total		33.7	40.5	25.7

Annexe 3xi.**Avez-vous été formé par votre employeur actuel ou l'un des précédents ?**

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Formés	1007	48.2	50.9	50.9
	Non formés	970	46.4	49	100
	Total	1977	94.6	100	
Manquante	Système	112	5.3		

Annexe 3xi suite.**Evaluation de l'utilité de la formation**

Q46 Dans quelle mesure la formation a-t-elle été utile ?

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Pas du tout utile	51	2.4	3.9	3.9
	Plutôt utile	294	14	22.7	26.6
	Utile	348	16.6	26.8	53.5
	Très utile	376	17.9	29.0	82.6
	Sans opinion	225	10.7	17.3	100
	Total	1294	61.9	100	
Manquante	Système	795	38		
Total		2089	100		

Annexe 3xii.**Formation des personnels expatrié et local**

A reçu une formation à la sécurité (actuelle ou antérieure)

			Formés	Non formés	Total
NATIONALITE	Locaux	Nombre	545	713	1258
		%	43.3	56.6	100
	Expatriés	Nombre	337	115	452
		%	74.5	25.4	100
Total	Nombre	882	828	1710	
	%	51.5	48.4	100	

Annexe 3xii suite.
Formation et sentiment de sécurité

			Perception de menace			Total
			Degré nul	Degré modéré	Degré élevé	
A reçu une formation à la sécurité (actuelle ou antérieure)	Formés	Nombre	374	491	109	974
		% dans Formation à la sécurité reçue (actuelle ou antérieure)	38.3	50.4	11.1	100
	Non formés	Nombre	479	362	85	926
		% dans Formation à la sécurité reçue (actuelle ou antérieure)	51.7	39	9.1	100
Total	Nombre	853	853	194	1 900	
	% dans Formation à la sécurité reçue (actuelle ou antérieure)	44.8	44.8	10.2	100	

Annexe 3xiii.
Contexte sécuritaire et formation

Tableau croisé Degré de violence * A reçu une formation à la sécurité (actuelle ou antérieure)

			Formés	Non formés	Total
Degré de violence	Violence faible/Nulle	Nombre	213	348	561
		% dans Degré de violence	37.9	62	100
	Violence modérée	Nombre	472	357	829
		% dans Degré de violence	56.9	43.	100
	Violence élevée	Nombre	229	180	409
		% dans Degré de violence	55.9	44	100
Total	Nombre	914	885	1 799	
	% dans Degré de violence	50.8	49.1	100	

Annexe 3 xiv.

Contexte sécuritaire et formation des personnels local et expatrié

Tableau croisé Degré de violence * A reçu une formation à la sécurité (actuelle ou antérieure) * NATIONALITE

NATIONALITE		Degré de violence	Violence nulle/faible	Nombre	A reçu une formation à la sécurité (actuelle ou antérieure)		Total
					Formés	Non formés	
Nationaux	Degré de violence	Violence nulle/faible	Nombre	156	277	433	
				% dans Degré de violence	36	63.9	100
	Violence modérée	Nombre	228	240	468		
			% dans Degré de violence	48.7	51.2	100	
	Violence élevée	Nombre	107	126	233		
			% dans Degré de violence	45.9	54	100	
Total	Nombre	491	643	1134			
		% dans Degré de violence	43.2	56.7	100		
Expatriés	Degré de violence	Violence nulle/faible	Nombre	36	19	55	
				% dans Degré de violence	65.4	34.5	100
	Violence modérée	Nombre	185	63	248		
			% dans Degré de violence	74.5	25.4	100	
	Violence élevée	Nombre	94	29	123		
			% dans Degré de violence	76.4	23.5	100	
Total	Nombre	315	111	426			
		% dans Degré de violence	73,9	26	100		

Annexe 3xv.

Existe-t-il un lien entre la formation et d'autres variables ?

	Coefficients non normalisés		Coefficients normalisés Bêta	t	Sig.
	B	Erreur standard			
(Constante)	0.245934	0.081662		3.011607	0.002646
Q42 Formé à la sécurité par l'employeur actuel	-0.03332	0.031982	-0.02557	-1.04179	0.297689
Degré de violence	0.289212	0.024525	0.320735	11.79264	1.17E-30
Q 2 Sexe	-0.02021	0.033413	-0.01448	-0.60481	0.545407
Q 3 Age	-0.00251	0.001781	-0.03469	-1.40682	0.159703
NATIONALITE	-0.02377	0.037113	-0.01653	-0.6405	0.521956
Q50 attitude envers les armes légères	-0.03018	0.01492	-0.04764	-2.02252	0.043314
Généralisation et usage abusif (indice)	0.104953	0.012684	0.233139	8.274214	3E-16

Variable dépendante : perception de la menace

Annexe 3xvi.
Panorama de la formation par pays

	Formés (nbre et %)	Non formés (nbre et %)
Cambodge	71 (35%)	130 (65%)
Angola	83 (43%)	108 (56%)
Afghanistan	118 (62%)	71 (37%)
Kenya	64 (64%)	35 (35%)
Sierra Leone	27 (29%)	65 (70%)
Honduras	20 (22%)	69 (77%)
Territoires palestiniens occupés	21 (26%)	58 (73%)
Liberia	19 (27%)	49 (72%)
Ouganda	25 (35%)	40 (61%)
Philippines	38 (58%)	27 (41%)
Indonésie	53 (84%)	10 (16%)
Irak	46 (74%)	16 (25%)
RDC	41 (85%)	7 (15%)
Jordanie	14 (34%)	27 (66%)
Népal	22 (64%)	12 (35%)
Rwanda	20 (64%)	11 (35%)
Guinée	24 (75%)	8 (25%)
Thaïlande	11 (35%)	20 (65%)
Congo	23 (82%)	5 (18%)
Serbie & Monténégro	16 (59%)	11 (41%)
Côte d'Ivoire	25 (96%)	1 (4%)
Somalie	3 (17%)	14 (82%)
Colombie	5 (25%)	15 (75%)

Annexe 3xvii.
Degré de violence et recours aux vigiles armés

	Non	Oui
Violence nulle/faible	76.3	23.6
Violence modérée	66.7	33.2
Violence élevée	58.7	41.2

Annexe 3xvii suite.
Corrélation degré de violence / recours aux vigiles armés

Corrélations		Degré de violence	Recours aux vigiles
Degré de violence	Corrélation de Pearson	1	0.138522
	Sig. (bilatérale)	.	3.71E-09
	N	1 852	1797
Recours aux vigiles	Corrélation de Pearson	0.138522	1
	Sig. (bilatérale)	3.71E-09	.
	N	1797	1983
**	La corrélation est significative au niveau 0,01 (bilatéral)		

Annexe 3xviii.**Degré de violence perçu dans les Grands Lacs et au Moyen-Orient**

Tableau croisé Région en gros plan * Degré de violence

% dans Région en gros plan

		Degré de violence		
		Violence nulle/ faible	Violence modérée	Violence élevée
Région en gros plan	Grands Lacs	34.5	43.9	21.4
	Moyen-Orient	24.1	43.4	32.4
	Partout ailleurs	32	48.2	19.7
Total		31	46.1	22.8

Annexe 3xix.**Degré de menace perçu par région en gros plan**

Tableau croisé Région en gros plan * Perception de menace

% dans Région en gros plan

		Perception de la menace		
		Aucune menace	Menace modérée	Menace élevée
Région en gros plan	Grands Lacs	47.7	43	9.2
	Moyen-Orient	26.7	51.3	21.9
	Partout ailleurs	49.5	43.7	6.6
Total		44.5	45	10.3

Annexe 3xx.**Degré de menace perçu : personnels local et expatrié par région en gros plan**

Tableau croisé Région en gros plan * Perception de la menace * NATIONALITE

% dans Région en gros plan

		Perception de la menace			
		Aucune menace	Menace modérée	Menace élevée	
Locaux	Région en gros plan	Grands Lacs	51.3	40.1	8.4
		Moyen-Orient	28.3	50.4	21.2
		Partout ailleurs	52.1	42.1	5.6
	Total		47.8	43	9.1
Expatriés	Région en gros plan	Grands Lacs	25.8	61.1	12.9
		Moyen-Orient	19.5	54.6	25.7
		Partout ailleurs	42.9	50	7
	Total		33.1	53.4	13.4

Annexe 3xx suite.**Degré de menace perçu par les hommes et les femmes**

Tableau croisé Région en gros plan * Perception de la menace * Q 2 Sexe

% dans Région en gros plan

Q 2 Sexe

			Perception de la menace		
			Aucune menace	Menace modérée	Menace élevée
Hommes	Région en gros plan	Grands Lacs	49	42.2	8.7
		Moyen-Orient	26.8	51.2	21.9
		Partout ailleurs	51.1	41	7.8
	Total		45.2	43.5	11.1
Femmes	Région en gros plan	Grands Lacs	44.4	46	9.5
		Moyen-Orient	27.1	51	21.7
		Partout ailleurs	47.4	47.6	4.9
	Total		43.5	47.8	8.5

Annexe 3xxi.**Degré de détention d'armes à feu par les ménages dans les Grands Lacs et au Moyen-Orient**

	Aucun ménage	Très faible	Faible	Modéré	Elevé	Très élevé	Tous les ménages	Sans opinion
Grands Lacs	6	26.4	23.2	10.8	7.7	2.3		23.2
Moyen-Orient	2.5	18.4	17.4	10.2	13.7	8.9	2.9	25.6
Partout ailleurs	4.8	30.7	27	8.2	5.3	1.6	0.3	21.9

Annexe 3xxii.**Obstacles opérationnels dans les Grands Lacs et au Moyen-Orient**

Tableau croisé Région en gros plan * Un ou plusieurs obstacles opérationnels

% dans Région en gros plan

		Un ou plusieurs obstacles opérationnels	
		Oui	Non
Région en gros plan	Grands Lacs	62.6	37.3
	Moyen-Orient	71.1	28.8
	Partout ailleurs	51	48.9
Total		58.1	41.8

Annexe 3xxiii.**Avez-vous été pris pour cible au cours des 6 derniers mois ?**

Tableau croisé Région en gros plan * Q20 avez-vous été personnellement victime d'un incident de sécurité ?

% dans Région en gros plan

		Q20 avez-vous été personnellement victime d'un incident de sécurité ?	
		Oui	Non
Région en gros plan	Grands Lacs	19.1	80.8
	Moyen-Orient	21.5	78.5
	Partout ailleurs	13	86.9
Total		16.3	83.6

Annexe 3xxiii suite.**Victimisation personnelle par nationalité et par région**

Tableau croisé Région en gros plan * Q20 avez-vous été personnellement victime d'un incident de sécurité * NATIONALITE

% dans Région en gros plan

NATIONALITE			Q20 avez-vous été personnellement victime d'un incident de sécurité ?	
			Oui	Non
Locaux	Région en gros plan	Grands Lacs	18.4	81.5
		Moyen-Orient	25	75
		Partout ailleurs	10.7	89.2
	Total		15.4	84.5
Expatriés	Région en gros plan	Grands Lacs	23.8	76.1
		Moyen-Orient	17.6	82.4
		Partout ailleurs	17.6	82.3
	Total		18.7	81.2

Annexe 3xxiii suite.**Victimisation personnelle par région et par genre**

Tableau croisé Région en gros plan * Q20 avez-vous été personnellement victime d'un incident de sécurité ? Q 2 Sexe

% dans Région en gros plan

Q 2 Sexe			Q20 avez-vous été personnellement victime d'un incident de sécurité ?	
			Oui	Non
Hommes	Région en gros plan	Grands Lacs	19.5	80.4
		Moyen-Orient	22.6	77.3
		Partout ailleurs	12.7	87.2
	Total		16.9	83
Femmes	Région en gros plan	Grands Lacs	18.3	81.6
		Moyen-Orient	16.6	83.3
		Partout ailleurs	12.6	87.3
	Total		14.5	85.4

Annexe 3xxiv.**Existe-t-il un lien entre la victimisation des hommes et d'autres variables ?**

	B	E.S.	Wald	ddl	Signif.	Exp(B)
Q_2_SEXE	0.295022	0.160623	3.373599	1	0.066249	1.343156
Q_3_AGE	0.004453	0.008431	0.278899	1	0.597424	1.004463
NATIONALITE	-0.13226	0.16262	0.66143	1	0.416055	0.876116
DEGRE VIOL	-0.79277	0.103385	58.79955	1	1.75E-14	0.45259
Constante	2.262196	0.343632	43.3384	1	4.6E-11	9.604158

Variable(s) entrée(s) à l'étape 1: Q_2_SEXE, Q_3_AGE, NATIONALITE, DEGRE VIOL.

Annexe 3xxv.
Effacité des vigiles telle qu'elle est perçue

	% Améliore la sécurité	% Aucune incidence sur la sécurité	% Nuit à la sécurité
Grands Lacs	60	28	12
Moyen-Orient	65	25	9
Partout ailleurs	61	33	5

Annexe 3xxvi.
Formation à la sécurité par région

	Formés	Non formés
Grands Lacs	55	45
Moyen-Orient	53.4	46.5
Partout ailleurs	48.4	51.5

Annexe 3xxvi.
Evaluation de la formation à la sécurité entre personnels local et expatrié

		A reçu une formation (actuelle ou antérieure)	NATIONALITE	Degré de violence
A reçu une formation (actuelle ou antérieure)	Corrélation de Pearson	1	-0.27561	-0.14211
	Sig. (Bilatérale)	.	3.48E-31	1.41E-09
	N	1 977	1 710	1 799
NATIONALITE	Corrélation de Pearson	-0.27561	1	0.204558
	Sig. (Bilatérale)	3.48E-31	.	1.45E-16
	N	1 710	1 786	1 599
Degré de violence	Corrélation de Pearson	-0.14211	0.204558	1
	Sig. (Bilatérale)	1.41E-09	1.45E-16	.
	N	1 799	1 599	1 852
**	La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).			

Annexe 3xxvii.
Victimisation personnelle par pays en gros plan

	Oui	Non
Afghanistan	23	76.9
Angola	15.5	84.4
Partout ailleurs	13	86.9

Annexe 3xxvii suite.**Victimisation personnelle par pays en gros plan : expatriés / locaux**

Tableau croisé Pays en gros plan -- Afghanistan & Angola * Q20 Avez-vous été personnellement victime d'un incident de sécurité ? * NATIONALITE

% dans Pays en gros plan -- Afghanistan & Angola

NATIONALITE			Q20 avez-vous été personnellement victime d'un incident de sécurité ?	
			Oui	Non
Locaux	Pays en gros plan	Afghanistan	31	69
		Angola	15.7	84.2
	Total		21.9	78
Expatriés	Pays en gros plan	Afghanistan	13.4	86.5
		Angola	13.6	86.3
	Total		13.4	86.5

Annexe 3xxvii suite.**Victimisation personnelle par pays en gros plan et par genre**

Tableau croisé Pays en gros plan - - Afghanistan & Angola * Q20 Avez-vous été personnellement victime d'un incident de sécurité * Q 2 Sexe

% dans Pays en gros plan -- Afghanistan & Angola

Q 2 Sexe			Q20 Avez-vous été personnellement victime d'un incident de sécurité	
			Oui	Non
Hommes	Pays en gros plan	Afghanistan	24.3	75.6
		Angola	15.4	84.5
	Total		19.8	80.1
Femmes	Pays en gros plan	Afghanistan	14.2	85.7
		Angola	16.6	83.3
	Total		15.4	84.5

Annexe 3xxviii.**Participants indiquant un ou plusieurs obstacles opérationnels générés par la violence armée**

Tableau croisé Pays en gros plan -- Afghanistan & Angola * Un ou plusieurs obstacles opérationnels

% dans Pays en gros plan -- Afghanistan & Angola

			Un ou plusieurs obstacles opérationnels	
			Oui	Non
Pays en gros plan - Afghanistan & Angola	Afghanistan		71.6	28.3
	Angola		52.7	47.2
Total			62.1	37.8

Annexe 3xxix.**Efficacité des vigiles telle qu'elle est perçue**

Tableau croisé Pays en gros plan -- Afghanistan & Angola * Incidence des vigiles sur la sécurité

% dans Pays en gros plan -- Afghanistan & Angola

			Incidence des vigiles sur la sécurité			Total
			Améliorent la sécurité	Aucune incidence	Nuisent à la sécurité	
Pays en gros plan - Afghanistan & Angola	Afghanistan		58.1	34.8	6.9	100
	Angola		36.8	52.6	10.5	100
Total			54.2	38	7.6	100

Annexe 4. Décès parmi les personnels civil et militaire de l'ONU : 1990-2004

	Soldats de l'ONU	Nombre cumulé	Civils de l'ONU	Nombre cumulé
1990	24	24
1991	15	39
1992	60	99	11	11
1993	252	351	23	34
1994	167	518	64	98
1995	123	641	12	110
1996	51	692	11	121
1997	48	740	17	138
1998	31	771	29	167
1999	25	796	16	183
2000	52	848	15	198
2001	64	912	6	204
2002	64	976	7	211
2003	64	1 040	5	216
2004	81	1 121	24	240

Sources : DPKO (2004), divers rapports du Secrétaire général et de l'Assemblée générale de l'ONU (1997-2004)